



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2017-239

PUBLIÉ LE 10 JUILLET 2017

Sommaire

Agence régionale de santé

- 75-2017-06-29-010 - ARRETE déclarant l'état d'insalubrité du logement situé bâtiment rue, 1er étage, porte gauche, de l'immeuble sis 12 rue Léon à Paris 18ème et prescrivant les mesures appropriées pour y mettre fin (9 pages) Page 3
- 75-2017-06-29-011 - ARRETE déclarant l'état d'insalubrité du logement situé bâtiment rue, 2ème étage, porte face droite de l'immeuble sis 12 rue Léon à Paris 18ème et prescrivant les mesures appropriées pour y mettre fin (9 pages) Page 13
- 75-2017-07-06-011 - ARRETE prescrivant les mesures pour mettre fin au danger imminent pour la santé publique constaté dans le logement situé bâtiment rue, 6ème étage, côté gauche, 2ème porte droite de l'immeuble sis 10 rue Mayran à Paris 9ème (3 pages) Page 23

Direction départementale de la cohésion sociale de Paris

- 75-2017-07-06-009 - arrêté BNSSA Mairie de Paris Pierre Louis TSIANG (2 pages) Page 27
- 75-2017-07-06-010 - arrêté BNSSA Mairie de Paris Sofiane AIT ABDELMALEK (2 pages) Page 30
- 75-2017-07-10-001 - Arrêté préfectoral modifiant la liste des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et délégués aux prestations familiales pour l'année 2017 (8 pages) Page 33
- 75-2017-07-10-002 - Arrêté préfectoral portant agrément de Madame Sylvie JAMES JARRETHIE pour exercer à titre individuel l'activité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs (2 pages) Page 42

Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi

- 75-2017-07-01-004 - Arrêté portant affectation des agents de contrôle dans les Unités de Contrôle et gestion des intérim (16 pages) Page 45

Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi - Unité territoriale de Paris

- 75-2017-06-23-053 - Récépissé de déclaration SAP - RENAULT Arthur (1 page) Page 62
- 75-2017-06-23-049 - Récépissé de déclaration SAP - CHIKHI Sara (1 page) Page 64
- 75-2017-06-23-051 - Récépissé de déclaration SAP - DO TRINH Dang Khoa (1 page) Page 66
- 75-2017-06-23-052 - Récépissé de déclaration SAP - KADEM Hugo (1 page) Page 68
- 75-2017-06-23-050 - Récépissé de déclaration SAP - MA PETITE ECURIE (1 page) Page 70

Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris

- 75-2017-07-07-002 - ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU DES ELECTEURS POUR L'ELECTION DES SENATEURS A PARIS DU 24 SEPTEMBRE 2017 (60 pages) Page 72

SNCF Immobilier

- 75-2017-06-22-013 - déclassement Chapelle Inter Mobilités CC31 (2 pages) Page 133
- 75-2017-06-22-012 - déclassement Chapelle Inter Mobilités CN31-CC28 (2 pages) Page 136

Agence régionale de santé

75-2017-06-29-010

ARRETE déclarant l'état d'insalubrité du logement situé
bâtiment rue, 1er étage, porte gauche, de l'immeuble sis 12
rue Léon à Paris 18ème et prescrivant les mesures
appropriées pour y mettre fin



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE REGION D'ILE-DE-FRANCE
PREFET DE PARIS

Agence régionale de santé
Ile-de-France

Délégation départementale
de Paris

Dossier n° : 17010212

ARRÊTÉ

déclarant l'état d'insalubrité du logement situé bâtiment rue, 1^{er} étage, porte gauche,
de l'immeuble sis 12 rue Léon à Paris 18^{ème}
et prescrivant les mesures appropriées pour y mettre fin

LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE
PRÉFET DE PARIS
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L.1331-26 à L.1331-31, L.1337-2, L.1337-4 ;

Vu le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles L.111-6-1 et L.521-1 à L.521-4 ;

Vu le code du travail, notamment son article L.235-1 ;

Vu la loi n° 70-612 du 10 juillet 1970 dite loi Vivien tendant à faciliter la suppression de l'habitat insalubre, modifiée par la loi n° 2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement ;

Vu l'ordonnance n° 2007-42 du 11 janvier 2007 relative au recouvrement des créances de l'Etat et des communes résultant de mesures de lutte contre l'habitat insalubre ou dangereux ;

Vu le code de la santé publique et notamment les articles R.1331-4 à R.1331-11 ;

Vu le décret n° 2002-120 du 30 janvier 2002 relatif aux caractéristiques du logement décent pris pour l'application de l'article 187 de la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n° 2012-257-0004 du 13 septembre 2012 relatif au conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de Paris ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n° 2015-00738 du 1^{er} septembre 2015 portant nomination au sein du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n°75-2017-06-19-009 du 19 juin 2017 portant délégation de signature à Monsieur Christophe DEVYS, Directeur Général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France, à Monsieur Gilles ECHARDOUR, délégué départemental de Paris, et à Monsieur Denis LEONE, délégué départemental adjoint de Paris et à divers agents placés sous leur autorité ;

✱

Millénaire 2 - 35, rue de la Gare, 75935 PARIS CEDEX 19 – 01 44 02 09 00
www.iledefrance.ars.sante.fr

Vu le rapport du Service Technique de l'Habitat de la ville de Paris en date du 13 mars 2017, concluant à l'insalubrité du logement situé bâtiment rue, 1^{er} étage, porte gauche, de l'immeuble sis 12 rue Léon à Paris 18^{ème} ;

Vu le rapport de visite de contrôle du Service Technique de l'Habitat de la ville de Paris en date du 02 mai 2017 confirmant l'insalubrité du logement situé bâtiment rue, 1^{er} étage, porte gauche, de l'immeuble sis 12 rue Léon à Paris 18^{ème} ;

✱

Vu l'avis émis le 22 mai 2017, par la formation spécialisée du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de Paris, sur la réalité et les causes de l'insalubrité du logement susvisé et les mesures propres à y remédier ;

Considérant que l'insalubrité constatée dans ce logement constitue un danger pour la santé des personnes qui l'occupent, notamment aux motifs suivants :

1 - Humidité de condensation :

- Due à l'absence de dispositif de ventilation permanente du logement.

2 - Humidité par infiltrations récurrentes d'eaux potables et usées :

- Due au défaut d'étanchéité des installations sanitaires et de leur pourtour.

Cette humidité par infiltrations a entraîné la dégradation des revêtements des murs à proximité des appareils sanitaires, ainsi que ceux de la cage d'escalier.

3 - Insécurité des personnes :

- Due à l'état d'insécurité de l'installation électrique, insuffisante et non pourvue d'un dispositif haute sensibilité de protection des personnes contre les risques électriques.

Considérant que la formation spécialisée du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de Paris, conclut à l'insalubrité et à la possibilité d'y remédier ;

Sur proposition du délégué départemental de Paris de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

A R R Ê T E

Article 1^{er}. - Le logement situé bâtiment rue, 1^{er} étage, porte gauche de l'immeuble sis 12 rue Léon à Paris 18^{ème} (*références cadastrales 75018CG48, lot n°7*), propriété de Monsieur Salem HACHEMI, domicilié au 58 rue de la Chapelle 75018 PARIS, est déclaré insalubre à titre réparable, par le présent arrêté.

Article 2. - Il appartient à la personne mentionnée à l'article 1^{er} du présent arrêté, en qualité de propriétaire, de réaliser toutes mesures nécessaires afin de remédier à l'insalubrité constatée, et ce dans un délai de **TROIS MOIS**, à compter de la notification du présent arrêté, à savoir :

1 - Afin de faire cesser durablement la condensation qui s'y manifeste :

- Exécuter tous travaux nécessaires pour assurer l'aération générale et permanente dans le logement.
- Assurer la compatibilité du système d'aération aux installations de gaz ou appareils de combustion éventuellement existants.

2 - Afin de faire cesser les infiltrations d'eaux potables et d'eaux usées qui se produisent dans le logement :

- Exécuter tous travaux nécessaires pour assurer l'étanchéité et le bon fonctionnement des installations sanitaires, notamment les canalisations d'alimentation en eau et de vidange des appareils sanitaires et l'étanchéité aux pourtours (sol, parement mural, joints autour des bacs),

- Remettre en état les revêtements de parois détériorés, afin d'obtenir des surfaces adaptées à leur usage.

3 - Afin de faire cesser l'insécurité des personnes, assurer la sécurité des installations électriques générales et particulières de manière à ce qu'elles ne puissent pas être cause de trouble pour la santé des occupants. Prendre toutes dispositions pour permettre que la remise en service des installations se fasse en sécurité, notamment par le passage du Consuel ou de tout organisme reconnu par les autorités européennes.

4 - Exécuter tous les travaux annexes strictement nécessaires, à titre de complément direct, des travaux prescrits ci-dessus, et sans lesquels ces derniers demeureraient inefficaces.

Ces mesures devront être réalisées avec toutes les précautions nécessaires pour préserver la santé des personnes (notamment les risques liés au plomb ou à l'amiante).

Les mesures prescrites ci-dessus doivent être réalisées, sans préjudice des autorisations administratives éventuellement nécessaires, ni des droits des tiers.

✱

Article 3. - Les dispositions de l'article L.1331-28-2 du code de la santé publique et celles des articles L. 521-1 & suivants du code de la construction et de l'habitation (reproduites en annexe du présent arrêté) sont applicables dans les conditions prévues par l'article L.521-1 du code précité.

Article 4. - La mainlevée du présent arrêté d'insalubrité ne pourra être prononcée par le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris qu'après constatation de l'exécution des mesures destinées à remédier à l'insalubrité ainsi que de leur conformité aux prescriptions du présent arrêté, par l'autorité administrative compétente, à savoir le service technique de l'habitat, représentant le Préfet, sis 17, boulevard Morland à Paris 4^{ème}.

Le propriétaire tient à la disposition de l'administration tout justificatif attestant de la réalisation des mesures prescrites par le présent arrêté.

Article 5. - Le présent arrêté sera publié à la conservation des hypothèques dont dépend l'immeuble, aux frais du propriétaire.

Article 6. - Faute pour la personne mentionnée à l'article 1^{er} du présent arrêté, de se conformer dans le délai ci-dessus fixé aux prescriptions qui précèdent, elle y sera contrainte par toutes les voies de droit et s'expose au paiement d'une astreinte conformément à l'article L.1331-29 du code de la santé publique, et les frais de procédure engagés à son encontre par la ville de Paris, du fait que les prescriptions administratives n'auraient pas été exécutées dans ce délai, seront mis à sa charge.

Article 7. - Le non respect des prescriptions du présent arrêté et des obligations qui en découlent sont passibles des sanctions pénales prévues par l'article L.1337-4 du code de la santé publique ainsi que les articles L.521-4 et L.111-6-1 du code de la construction et de l'habitation, reproduits en annexe.

Article 8. - La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris (*Agence régionale de santé Ile de France, Délégation départementale de Paris – sise Millénaire 2, 35 rue de la Gare, 75935 PARIS CEDEX 19*), soit hiérarchique auprès du ministre chargé de la santé (*Direction Générale de la Santé – EA2 – sise, 14, avenue Duquesne, 75350 PARIS 07 SP*) dans les deux mois suivant sa notification.

L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois pour le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ou de quatre mois pour le ministre chargé de la santé, vaut rejet implicite.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif de Paris (*7, rue de Jouy – 75181 PARIS Cedex 04*) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision.

Toutefois, l'exercice d'un recours administratif aura pour effet d'interrompre le délai de recours contentieux, qui recommencera à courir à compter de la réception de la décision valant rejet de la demande, ou de son rejet implicite.

Article 9. - Le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, le délégué départemental de Paris de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, le maire de Paris, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié conformément à l'article L.1331-28-1 du code de la santé publique.

Fait à Paris, le 29 JUIN 2017

Pour le préfet de la région d'Ile-de-France,
préfet de Paris,
et par délégation,

Le délégué départemental de Paris



Gilles ECHARDOUR

ANNEXE

Articles L. 521-1 à L. 521-4 du code de la construction et de l'habitation :

Art. L. 521-1. - Pour l'application du présent chapitre, l'occupant est le titulaire d'un droit réel conférant l'usage, le locataire, le sous-locataire ou l'occupant de bonne foi des locaux à usage d'habitation et de locaux d'hébergement constituant son habitation principale.

Le propriétaire ou l'exploitant est tenu d'assurer le relogement ou l'hébergement des occupants ou de contribuer au coût correspondant dans les conditions prévues à l'article L. 521-3-1 dans les cas suivants :

- lorsqu'un immeuble fait l'objet d'une déclaration d'insalubrité, d'une mise en demeure ou d'une injonction prise en application des articles L. 1331-22, L. 1331-23, L. 1331-24, L. 1331-25, L. 1331-26-1 et L. 1331-28 du code de la santé publique, si elle est assortie d'une interdiction d'habiter temporaire ou définitive ou si les travaux nécessaires pour remédier à l'insalubrité rendent temporairement le logement inhabitable ;
- lorsqu'un immeuble fait l'objet d'un arrêté de péril en application de l'article L. 511-1 du présent code, si l'arrêté ordonne l'évacuation du bâtiment ou s'il est assorti d'une interdiction d'habiter ou encore si les travaux nécessaires pour mettre fin au péril rendent temporairement le logement inhabitable ;
- lorsqu'un établissement recevant du public utilisé aux fins d'hébergement fait l'objet de mesures destinées à faire cesser une situation d'insécurité en application de l'article L. 123-3.

Cette obligation est faite sans préjudice des actions dont dispose le propriétaire ou l'exploitant à l'encontre des personnes auxquelles l'état d'insalubrité ou de péril serait en tout ou partie imputable.

Art. L. 521-2. - I. - Le loyer ou toute autre somme versée en contrepartie de l'occupation cesse d'être dû pour les locaux qui font l'objet d'une mise en demeure prise en application de l'article L. 1331-22 du code de la santé publique à compter de l'envoi de la notification de cette mise en demeure.

Le loyer en principal ou toute autre somme versée en contrepartie de l'occupation cessent d'être dus pour les locaux qui font l'objet d'une mise en demeure ou d'une injonction prise en application des articles L. 1331-23 et L. 1331-24 du code de la santé publique ou de mesures décidées en application de l'article L. 123-3. Les loyers ou redevances sont à nouveau dus à compter du premier jour du mois qui suit le constat de la réalisation des mesures prescrites.

Pour les locaux visés par une déclaration d'insalubrité prise en application des articles L. 1331-25 et L. 1331-28 du code de la santé publique ou par un arrêté de péril pris en application de l'article L. 511-1, le loyer en principal ou toute autre somme versée en contrepartie de l'occupation du logement cesse d'être dû à compter du premier jour du mois qui suit l'envoi de la notification de l'arrêté ou de son affichage à la mairie et sur la façade de l'immeuble, jusqu'au premier jour du mois qui suit l'envoi de la notification ou l'affichage de l'arrêté de mainlevée.

Dans le cas où des locaux ont fait l'objet d'une mise en demeure prononcée en application de l'article L. 1331-26-1 du code de la santé publique suivie d'une déclaration d'insalubrité prise en application de l'article L. 1331-28 du même code, le loyer ou toute autre somme versée en contrepartie de l'occupation du logement cesse d'être dû à compter du premier jour du mois qui suit l'envoi de la notification de la mise en demeure ou son affichage jusqu'au premier jour du mois qui suit l'envoi de la notification ou l'affichage de l'arrêté de mainlevée de l'insalubrité.

Les loyers ou toutes autres sommes versées en contrepartie de l'occupation du logement indûment perçus par le propriétaire, l'exploitant ou la personne ayant mis à disposition les locaux sont restitués à l'occupant ou déduits des loyers dont il devient à nouveau redevable.

II. - Dans les locaux visés au I, la durée résiduelle du bail à la date du premier jour du mois suivant l'envoi de la notification de la mainlevée de l'arrêté d'insalubrité ou de péril ou du constat de la réalisation des mesures prescrites, ou leur affichage, est celle qui restait à courir au premier jour du mois suivant l'envoi de la notification de l'arrêté d'insalubrité ou de péril, de l'injonction, de la mise en demeure ou des prescriptions, ou leur affichage.

Ces dispositions s'appliquent sans préjudice des dispositions du dernier alinéa de l'article 1724 du code civil.

III. - Lorsque les locaux sont frappés d'une interdiction définitive d'habiter et d'utiliser, les baux et contrats d'occupation ou d'hébergement poursuivent de plein droit leurs effets, exception faite de l'obligation de paiement du loyer ou de toute somme versée en contrepartie de l'occupation, jusqu'à leur terme ou jusqu'au départ des occupants et au plus tard jusqu'à la date limite fixée par la déclaration d'insalubrité ou l'arrêté de péril.

Une déclaration d'insalubrité, un arrêté de péril ou la prescription de mesures destinées à faire cesser une situation d'insécurité ne peut entraîner la résiliation de plein droit des baux et contrats d'occupation ou d'hébergement, sous réserve des dispositions du VII de l'article L. 521-3-2.

De ce fait, les occupants qui sont demeurés dans les lieux faute d'avoir reçu une offre de relogement conforme aux dispositions du II de l'article L. 521-3-1 sont des occupants de bonne foi qui ne peuvent être expulsés.

Art. L. 521-3-1. - I. - Lorsqu'un immeuble fait l'objet d'une interdiction temporaire d'habiter ou d'utiliser ou que son évacuation est ordonnée en application de l'article L. 511-3, le propriétaire ou l'exploitant est tenu d'assurer aux occupants un hébergement décent correspondant à leurs besoins.

A défaut, l'hébergement est assuré dans les conditions prévues à l'article L. 521-3-2. Son coût est mis à la charge du propriétaire ou de l'exploitant.

Si un logement qui a fait l'objet d'une déclaration d'insalubrité au titre du II de l'article L. 1331-28 du code de la santé publique est manifestement suroccupé, le propriétaire ou l'exploitant est tenu d'assurer l'hébergement des occupants jusqu'au terme des travaux prescrits pour remédier à l'insalubrité. A l'issue, leur relogement incombe au préfet ou au maire dans les conditions prévues à l'article L. 521-3-2. En cas de défaillance du propriétaire ou de l'exploitant, le coût de l'hébergement est mis à sa charge.

II. - Lorsqu'un immeuble fait l'objet d'une interdiction définitive d'habiter, ainsi qu'en cas d'évacuation à caractère définitif, le propriétaire ou l'exploitant est tenu d'assurer le relogement des occupants. Cette obligation est satisfaite par la présentation à l'occupant de l'offre d'un logement correspondant à ses besoins et à ses possibilités. Le propriétaire ou l'exploitant est tenu de verser à l'occupant évincé une indemnité d'un montant égal à trois mois de son nouveau loyer et destinée à couvrir ses frais de réinstallation.

En cas de défaillance du propriétaire ou de l'exploitant, le relogement des occupants est assuré dans les conditions prévues à l'article L. 521-3-2.

Le propriétaire est tenu au respect de ces obligations si le bail est résilié par le locataire en application des dispositions du dernier alinéa de l'article 1724 du code civil ou s'il expire entre la date de la notification des arrêtés portant interdiction définitive d'habiter et la date d'effet de cette interdiction.

Art. L. 521-3-2. - I. - Lorsqu'un arrêté de péril pris en application de l'article L. 511-1 ou des prescriptions édictées en application de l'article L. 123-3 sont accompagnés d'une interdiction temporaire ou définitive d'habiter et que le propriétaire ou l'exploitant n'a pas assuré l'hébergement ou le relogement des occupants, le maire prend les dispositions nécessaires pour les héberger ou les reloger.

II. - Lorsqu'une déclaration d'insalubrité, une mise en demeure ou une injonction prise sur le fondement des articles L. 1331-22, L. 1331-23, L. 1331-24, L. 1331-25, L. 1331-26-1 et L. 1331-28 du code de la santé publique est assortie d'une interdiction temporaire ou définitive d'habiter et que le propriétaire ou l'exploitant n'a pas assuré l'hébergement ou le relogement des occupants, le préfet, ou le maire s'il est délégataire de tout ou partie des réservations de logements en application de l'article L. 441-1, prend les dispositions nécessaires pour héberger ou reloger les occupants, sous réserve des dispositions du III.

III. - Lorsque la déclaration d'insalubrité vise un immeuble situé dans une opération programmée d'amélioration de l'habitat prévue par l'article L. 303-1 ou dans une opération d'aménagement au sens de l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme et que le propriétaire ou l'exploitant n'a pas assuré

l'hébergement ou le relogement des occupants, la personne publique qui a pris l'initiative de l'opération prend les dispositions nécessaires à l'hébergement ou au relogement des occupants.

IV. - Lorsqu'une personne publique, un organisme d'habitations à loyer modéré, une société d'économie mixte ou un organisme à but non lucratif a assuré le relogement, le propriétaire ou l'exploitant lui verse une indemnité représentative des frais engagés pour le relogement, égale à un an du loyer prévisionnel.

V. - Si la commune assure, de façon occasionnelle ou en application d'une convention passée avec l'Etat, les obligations d'hébergement ou de relogement qui sont faites à celui-ci en cas de défaillance du propriétaire, elle est subrogée dans les droits de l'Etat pour le recouvrement de sa créance.

VI. - La créance résultant de la substitution de la collectivité publique aux propriétaires ou exploitants qui ne se conforment pas aux obligations d'hébergement et de relogement qui leur sont faites par le présent article est recouvrée soit comme en matière de contributions directes par la personne publique créancière, soit par l'émission par le maire ou le préfet d'un titre exécutoire au profit de l'organisme ayant assuré l'hébergement ou le relogement.

Cette créance est garantie par une hypothèque légale sur l'immeuble ou, s'il s'agit d'un immeuble en copropriété, sur le ou les lots en cause.

VII. - Si l'occupant a refusé trois offres de relogement qui lui ont été faites au titre des I, II ou III, le juge peut être saisi d'une demande tendant à la résiliation du bail ou du droit d'occupation et à l'autorisation d'expulser l'occupant.

Art. L. 521-4. - I. - Est puni de trois ans d'emprisonnement et d'une amende de 100 000 EUR le fait :

- en vue de contraindre un occupant à renoncer aux droits qu'il détient en application des articles L. 521-1 à L. 521-3-1, de le menacer, de commettre à son égard tout acte d'intimidation ou de rendre impropres à l'habitation les lieux qu'il occupe ;
- de percevoir un loyer ou toute autre somme en contrepartie de l'occupation du logement, y compris rétroactivement, en méconnaissance du I de l'article L. 521-2 ;
- de refuser de procéder à l'hébergement ou au relogement de l'occupant, bien qu'étant en mesure de le faire.

II. - Les personnes physiques encourent également les peines complémentaires suivantes :

1° La confiscation du fonds de commerce ou des locaux mis à bail ;

2° L'interdiction pour une durée de cinq ans au plus d'exercer une activité professionnelle ou sociale dès lors que les facilités que procure cette activité ont été sciemment utilisées pour préparer ou commettre l'infraction. Cette interdiction n'est toutefois pas applicable à l'exercice d'un mandat électif ou de responsabilités syndicales.

III. - Les personnes morales peuvent être déclarées pénalement responsables, dans les conditions prévues par l'article 121-2 du code pénal, des infractions définies au présent article.

Les peines encourues par les personnes morales sont :

- l'amende, suivant les modalités prévues par l'article 131-38 du code pénal ;
 - les peines complémentaires prévues aux 2°, 4°, 8° et 9° de l'article 131-39 du code pénal.
- La confiscation mentionnée au 8° de cet article porte sur le fonds de commerce ou les locaux mis à bail.

Lorsque les poursuites sont effectuées à l'encontre d'exploitants de fonds de commerce aux fins d'hébergement, il est fait application des dispositions de l'article L. 651-10 du présent code. »

Article L. 111-6-1 du code de la construction et de l'habitation :

Sont interdites :

-qu'elle soit en propriété ou en jouissance, qu'elle résulte de mutations à titre gratuit ou onéreux, de partage ou de locations, toute division par appartements d'immeubles qui sont frappés d'une interdiction

d'habiter, ou d'un arrêté de péril, ou sont déclarés insalubres, ou comportent pour le quart au moins de leur superficie totale des logements loués ou occupés classés dans la catégorie IV visée par la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 précitée. La division d'un immeuble bâti ou d'un groupe d'immeubles bâtis, entre plusieurs personnes, par lots comprenant chacun une partie privative et une quote-part de parties communes est néanmoins autorisée lorsqu'il s'agit d'y réaliser des travaux de restauration immobilière déclarés d'utilité publique en application de l'article L. 313-4 du code de l'urbanisme ;

-qu'elle soit en propriété ou en jouissance, qu'elle résulte de mutations à titre gratuit ou onéreux, de partage ou de locations, toute division d'immeuble en vue de mettre à disposition des locaux à usage d'habitation d'une superficie et d'un volume habitables inférieurs respectivement à 14 m² et à 33 m³ ou qui ne sont pas pourvus d'une installation d'alimentation en eau potable, d'une installation d'évacuation des eaux usées ou d'un accès à la fourniture de courant électrique, ou qui n'ont pas fait l'objet de diagnostics amiante en application de l'article L. 1311-1 du code de la santé publique et risque de saturnisme lorsque l'immeuble est soumis aux dispositions de l'article L. 1334-5 du même code ;

-toute division par appartements d'immeuble de grande hauteur à usage d'habitation ou à usage professionnel ou commercial et d'habitation dont le contrôle exercé par la commission de sécurité a donné lieu à un avis défavorable de l'autorité compétente ou à des prescriptions qui n'ont pas été exécutées.

Sont punies d'un emprisonnement de deux ans et d'une amende de 75 000 euros les personnes qui mettent en vente, en location ou à la disposition d'autrui des locaux destinés à l'habitation et provenant d'une division réalisée en méconnaissance des interdictions définies au présent article.

Les personnes physiques encourent également la peine complémentaire suivante : l'interdiction, pour une durée de cinq ans au plus, d'exercer une activité professionnelle ou sociale dès lors que les facilités que procure cette activité ont été sciemment utilisées pour préparer ou commettre l'infraction. Cette interdiction n'est toutefois pas applicable à l'exercice d'un mandat électif ou de responsabilités syndicales.

Les peines encourues par les personnes morales sont :

-l'amende, selon les modalités prévues par l'article 131-38 du code pénal ;

-les peines complémentaires prévues aux 2°, 4°, 8° et 9° de l'article 131-39 du même code. Pour l'application du 8°, la confiscation porte sur le fonds de commerce ou sur l'immeuble destiné à l'hébergement des personnes et ayant servi à commettre l'infraction.

Article L. 1337-4 du code de la santé publique :

I.-Est puni d'un emprisonnement d'un an et d'une amende de 50 000 Euros :

-le fait de ne pas déférer à une injonction prise sur le fondement du premier alinéa de l'article L. 1331-24;

-le fait de refuser, sans motif légitime et après une mise en demeure, d'exécuter les mesures prescrites en application du II de l'article L. 1331-28.

II.-Est puni de deux ans d'emprisonnement et d'une amende de 75 000 Euros :

-le fait de ne pas déférer à une mise en demeure du représentant de l'Etat dans le département prise sur le fondement de l'article L. 1331-23.

III.-Est puni d'un emprisonnement de trois ans et d'une amende de 100 000 Euros :

-le fait de ne pas déférer, dans le délai fixé, à une mise en demeure du représentant de l'Etat dans le département prise sur le fondement de l'article L. 1331-22 ;

-le fait, à compter de la notification de la réunion de la commission départementale compétente en matière d'environnement, de risques sanitaires ou technologiques prévue par l'article L. 1331-27 ou à compter de la notification de la mise en demeure lorsque ces locaux sont visés par des mesures prises sur le fondement des articles L. 1331-22, L. 1331-23, L. 1331-24, L. 1331-25 et L. 1331-26-1, de dégrader, détériorer, détruire des locaux ou de les rendre impropres à l'habitation de quelque façon que ce soit dans le but d'en faire partir les occupants ;

-le fait, de mauvaise foi, de ne pas respecter une interdiction d'habiter et le cas échéant d'utiliser des locaux prise en application des articles L. 1331-22, L. 1331-23, L. 1331-24, L. 1331-25 et L. 1331-28 ;

-le fait de remettre à disposition des locaux vacants ayant fait l'objet de mesures prises en application des articles L. 1331-22, L. 1331-23 et L. 1331-24 ou déclarés insalubres en application des articles L. 1331-25 et L. 1331-28.

IV.-Les personnes physiques encourent également les peines complémentaires suivantes :

1° La confiscation du fonds de commerce ou de l'immeuble destiné à l'hébergement des personnes et ayant servi à commettre l'infraction ;

2° L'interdiction pour une durée de cinq ans au plus d'exercer une activité professionnelle ou sociale dès lors que les facilités que procure cette activité ont été sciemment utilisées pour préparer ou commettre l'infraction. Cette interdiction n'est toutefois pas applicable à l'exercice d'un mandat électif ou de responsabilités syndicales.

V.-Les personnes morales déclarées responsables pénalement, dans les conditions prévues par l'article 121-2 du code pénal, des infractions définies au présent article encourent, outre l'amende suivant les modalités prévues par l'article 131-38 du code pénal, les peines prévues par les 2°, 4°, 8° et 9° de l'article 131-39 du même code. La confiscation mentionnée au 8° de l'article 131-39 du même code porte sur le fonds de commerce ou l'immeuble destiné à l'hébergement des personnes et ayant servi à commettre l'infraction.

VI.-Lorsque les poursuites sont engagées à l'encontre d'exploitants de fonds de commerce aux fins d'hébergement, il est fait application des dispositions de l'article L. 651-10 du code de la construction et de l'habitation.

Agence régionale de santé

75-2017-06-29-011

ARRETE déclarant l'état d'insalubrité du logement situé bâtiment rue, 2ème étage, porte face droite de l'immeuble sis 12 rue Léon à Paris 18ème et prescrivant les mesures appropriées pour y mettre fin



PREFET DE REGION D'ILE-DE-FRANCE
PREFET DE PARIS

Agence régionale de santé
Ile-de-France

Délégation départementale
de Paris

Dossier n° : 17010214

ARRÊTÉ

déclarant l'état d'insalubrité du logement situé bâtiment rue, 2^{ème} étage, porte face droite
de l'immeuble sis 12 rue Léon à Paris 18^{ème}
et prescrivant les mesures appropriées pour y mettre fin

LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE
PRÉFET DE PARIS
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L.1331-26 à L.1331-31, L.1337-2, L.1337-4 ;

Vu le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles L.111-6-1 et L.521-1 à L.521-4 ;

Vu le code du travail, notamment son article L.235-1 ;

Vu la loi n° 70-612 du 10 juillet 1970 dite loi Vivien tendant à faciliter la suppression de l'habitat insalubre, modifiée par la loi n° 2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement ;

Vu l'ordonnance n° 2007-42 du 11 janvier 2007 relative au recouvrement des créances de l'Etat et des communes résultant de mesures de lutte contre l'habitat insalubre ou dangereux ;

Vu le code de la santé publique et notamment les articles R.1331-4 à R.1331-11 ;

Vu le décret n° 2002-120 du 30 janvier 2002 relatif aux caractéristiques du logement décent pris pour l'application de l'article 187 de la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n° 2012-257-0004 du 13 septembre 2012 relatif au conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de Paris ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n° 2015-00738 du 1^{er} septembre 2015 portant nomination au sein du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n°75-2017-06-19-009 du 19 juin 2017 portant délégation de signature à Monsieur Christophe DEVYS, Directeur Général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France, à Monsieur Gilles ECHARDOUR, délégué départemental de Paris, et à Monsieur Denis LEONE, délégué départemental adjoint de Paris et à divers agents placés sous leur autorité ;

Millénaire 2 - 35, rue de la Gare, 75935 PARIS CEDEX 19 – 01 44 02 09 00
www.iledefrance.ars.sante.fr



Vu le rapport du Service Technique de l'Habitat de la ville de Paris en date du 13 mars 2017, concluant à l'insalubrité du logement situé bâtiment rue, 2^{ème} étage, porte face droite, de l'immeuble sis 12 rue Léon à Paris 18^{ème} ;

Vu le rapport de visite de contrôle du Service Technique de l'Habitat de la ville de Paris en date du 02 mai 2017 confirmant l'insalubrité du logement situé bâtiment rue, 2^{ème} étage, porte face droite, de l'immeuble sis 12 rue Léon à Paris 18^{ème} ;



Vu l'avis émis le 22 mai 2017, par la formation spécialisée du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de Paris, sur la réalité et les causes de l'insalubrité du logement susvisé et les mesures propres à y remédier ;

Considérant que l'insalubrité constatée dans ce logement constitue un danger pour la santé des personnes qui l'occupent, notamment aux motifs suivants :

1 - Humidité de condensation :

- Due à l'absence de dispositif efficace de ventilation permanente du logement.

2 - Humidité par infiltrations récurrentes d'eaux potable et usées :

- Due au défaut d'étanchéité des installations sanitaires, de leur pourtour et du réseau d'évacuation des eaux usées.
- Due à l'absence de raccordement du groupe de sécurité au réseau de collecte des eaux usées du logement de l'appareil de production d'eau chaude sanitaire.
- Due au défaut d'étanchéité des installations sanitaires du logement en surplomb (3^{ème} étage, porte face droite, lot 14). Cette insalubrité est traitée dans une procédure parallèle.

Cette humidité par condensation et par infiltrations a entraîné la dégradation des revêtements des murs et des plafonds du logement, du logement à l'aplomb et du mur de façade sur rue.

3 - Insécurité des personnes :

- Due à l'état d'insécurité de l'installation électrique, soumise à l'humidité et non pourvue d'un dispositif haute sensibilité de protection des personnes contre les risques électriques.

Considérant que la formation spécialisée du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de Paris, conclut à l'insalubrité et à la possibilité d'y remédier ;

Sur proposition du délégué départemental de Paris de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

A R R Ê T E

Article 1^{er}. - Le logement situé bâtiment rue, 2^{ème} étage, porte face droite de l'immeuble sis 12 rue Léon à Paris 18^{ème} (*références cadastrales 75018CG48, lot n°9*), propriété de Madame Cécile Marie-Ange MAUPAS, domiciliée au 74 boulevard de Clichy 75018, est déclaré insalubre à titre rémissible, par le présent arrêté.

Article 2. - Il appartient à la personne mentionnée à l'article 1^{er} du présent arrêté, en qualité de propriétaire, de réaliser toutes mesures nécessaires afin de remédier à l'insalubrité constatée, et ce dans un délai de **TROIS MOIS**, à compter de la notification du présent arrêté, à savoir :

1 - Afin de faire cesser durablement la condensation qui s'y manifeste :

- Exécuter tous travaux nécessaires pour assurer l'aération générale et permanente dans le logement.
- Assurer la compatibilité du système d'aération aux installations de gaz ou appareils de combustion éventuellement existants.

2 - Afin de faire cesser les infiltrations d'eaux potable et d'eaux usées qui se produisent dans le logement :

- Exécuter tous travaux nécessaires pour assurer l'étanchéité et le bon fonctionnement des installations sanitaires, notamment les canalisations d'alimentation en eau et de vidange des appareils sanitaires et l'étanchéité aux pourtours (sol, parement mural, joints autour des bacs),
- Equiper le logement d'un appareil de production d'eau chaude sanitaire en bon état de fonctionnement, raccorder notamment le groupe de sécurité au réseau de collecte des eaux usées du logement.
- Remettre en état les revêtements de parois et de plafond détériorés, afin d'obtenir des surfaces adaptées à leur usage.

3 - Afin de faire cesser l'insécurité des personnes, assurer la sécurité des installations électriques générales et particulières de manière à ce qu'elles ne puissent pas être cause de trouble pour la santé des occupants. Prendre toutes dispositions pour permettre que la remise en service des installations se fasse en sécurité, notamment par le passage du Consuel ou de tout organisme reconnu par les autorités européennes.

4 - Exécuter tous les travaux annexes strictement nécessaires, à titre de complément direct, des travaux prescrits ci-dessus, et sans lesquels ces derniers demeureraient inefficaces.

Ces mesures devront être réalisées avec toutes les précautions nécessaires pour préserver la santé des personnes (notamment les risques liés au plomb ou à l'amiante).

Les mesures prescrites ci-dessus doivent être réalisées, sans préjudice des autorisations administratives éventuellement nécessaires, ni des droits des tiers.

✱

Article 3. - Les dispositions de l'article L.1331-28-2 du code de la santé publique et celles des articles L.521-1 & suivants du code de la construction et de l'habitation (reproduites en annexe du présent arrêté) sont applicables dans les conditions prévues par l'article L.521-1 du code précité.

Article 4. - La mainlevée du présent arrêté d'insalubrité ne pourra être prononcée par le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris qu'après constatation de l'exécution des mesures destinées à remédier à l'insalubrité ainsi que de leur conformité aux prescriptions du présent arrêté, par l'autorité administrative compétente, à savoir le service technique de l'habitat, représentant le Préfet, sis 17, boulevard Morland à Paris 4^{ème}.

Le propriétaire tient à la disposition de l'administration tout justificatif attestant de la réalisation des mesures prescrites par le présent arrêté.

Article 5. - Le présent arrêté sera publié à la conservation des hypothèques dont dépend l'immeuble, aux frais du propriétaire.

Article 6. - Faute pour la personne mentionnée à l'article 1^{er} du présent arrêté, de se conformer dans le délai ci-dessus fixé aux prescriptions qui précèdent, elle y sera contrainte par toutes les voies de droit et s'expose au paiement d'une astreinte conformément à l'article L.1331-29 du code de la santé publique, et les frais de procédure engagés à son encontre par la ville de Paris, du fait que les prescriptions administratives n'auraient pas été exécutées dans ce délai, seront mis à sa charge.

Article 7. - Le non-respect des prescriptions du présent arrêté et des obligations qui en découlent sont passibles des sanctions pénales prévues par l'article L.1337-4 du code de la santé publique ainsi que les articles L.521-4 et L.111-6-1 du code de la construction et de l'habitation, reproduits en annexe.

Article 8. - La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris (*Agence régionale de santé Ile de France, Délégation départementale de Paris – sise Millénaire 2, 35 rue de la Gare, 75935 PARIS CEDEX 19*), soit hiérarchique auprès du ministre chargé de la santé (*Direction Générale de la Santé – EA2 – sise, 14, avenue Duquesne, 75350 PARIS 07 SP*) dans les deux mois suivant sa notification.

Millénaire 2 - 35, rue de la Gare, 75935 PARIS CEDEX 19 – 01 44 02 09 00
www.iledefrance.ars.sante.fr

L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois pour le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ou de quatre mois pour le ministre chargé de la santé, vaut rejet implicite.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif de Paris (7, rue de Jouy – 75181 PARIS Cedex 04) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision.

Toutefois, l'exercice d'un recours administratif aura pour effet d'interrompre le délai de recours contentieux, qui recommencera à courir à compter de la réception de la décision valant rejet de la demande, ou de son rejet implicite.

Article 9. - Le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, le délégué départemental de Paris de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, le maire de Paris, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié conformément à l'article L.1331-28-1 du code de la santé publique.

Fait à Paris, le 29 JUIN 2017

Pour le préfet de la région d'Ile-de-France,
préfet de Paris,
et par délégation,

Le délégué départemental de Paris


Gilles ECHARDOUR

ANNEXE

Articles L. 521-1 à L. 521-4 du code de la construction et de l'habitation :

Art. L. 521-1. - Pour l'application du présent chapitre, l'occupant est le titulaire d'un droit réel conférant l'usage, le locataire, le sous-locataire ou l'occupant de bonne foi des locaux à usage d'habitation et de locaux d'hébergement constituant son habitation principale.

Le propriétaire ou l'exploitant est tenu d'assurer le relogement ou l'hébergement des occupants ou de contribuer au coût correspondant dans les conditions prévues à l'article L. 521-3-1 dans les cas suivants:

- lorsqu'un immeuble fait l'objet d'une déclaration d'insalubrité, d'une mise en demeure ou d'une injonction prise en application des articles L. 1331-22, L. 1331-23, L. 1331-24, L. 1331-25, L. 1331-26-1 et L. 1331-28 du code de la santé publique, si elle est assortie d'une interdiction d'habiter temporaire ou définitive ou si les travaux nécessaires pour remédier à l'insalubrité rendent temporairement le logement inhabitable ;
- lorsqu'un immeuble fait l'objet d'un arrêté de péril en application de l'article L. 511-1 du présent code, si l'arrêté ordonne l'évacuation du bâtiment ou s'il est assorti d'une interdiction d'habiter ou encore si les travaux nécessaires pour mettre fin au péril rendent temporairement le logement inhabitable ;
- lorsqu'un établissement recevant du public utilisé aux fins d'hébergement fait l'objet de mesures destinées à faire cesser une situation d'insécurité en application de l'article L. 123-3.

Cette obligation est faite sans préjudice des actions dont dispose le propriétaire ou l'exploitant à l'encontre des personnes auxquelles l'état d'insalubrité ou de péril serait en tout ou partie imputable.

Art. L. 521-2. - I. - Le loyer ou toute autre somme versée en contrepartie de l'occupation cesse d'être dû pour les locaux qui font l'objet d'une mise en demeure prise en application de l'article L. 1331-22 du code de la santé publique à compter de l'envoi de la notification de cette mise en demeure.

Le loyer en principal ou toute autre somme versée en contrepartie de l'occupation cessent d'être dus pour les locaux qui font l'objet d'une mise en demeure ou d'une injonction prise en application des articles L. 1331-23 et L. 1331-24 du code de la santé publique ou de mesures décidées en application de l'article L. 123-3. Les loyers ou redevances sont à nouveau dus à compter du premier jour du mois qui suit le constat de la réalisation des mesures prescrites.

Pour les locaux visés par une déclaration d'insalubrité prise en application des articles L. 1331-25 et L. 1331-28 du code de la santé publique ou par un arrêté de péril pris en application de l'article L. 511-1, le loyer en principal ou toute autre somme versée en contrepartie de l'occupation du logement cesse d'être dû à compter du premier jour du mois qui suit l'envoi de la notification de l'arrêté ou de son affichage à la mairie et sur la façade de l'immeuble, jusqu'au premier jour du mois qui suit l'envoi de la notification ou l'affichage de l'arrêté de mainlevée.

Dans le cas où des locaux ont fait l'objet d'une mise en demeure prononcée en application de l'article L. 1331-26-1 du code de la santé publique suivie d'une déclaration d'insalubrité prise en application de l'article L. 1331-28 du même code, le loyer ou toute autre somme versée en contrepartie de l'occupation du logement cesse d'être dû à compter du premier jour du mois qui suit l'envoi de la notification de la mise en demeure ou son affichage jusqu'au premier jour du mois qui suit l'envoi de la notification ou l'affichage de l'arrêté de mainlevée de l'insalubrité.

Les loyers ou toutes autres sommes versées en contrepartie de l'occupation du logement indûment perçus par le propriétaire, l'exploitant ou la personne ayant mis à disposition les locaux sont restitués à l'occupant ou déduits des loyers dont il devient à nouveau redevable.

II. - Dans les locaux visés au I, la durée résiduelle du bail à la date du premier jour du mois suivant l'envoi de la notification de la mainlevée de l'arrêté d'insalubrité ou de péril ou du constat de la réalisation des mesures prescrites, ou leur affichage, est celle qui restait à courir au premier jour du mois suivant l'envoi de la notification de l'arrêté d'insalubrité ou de péril, de l'injonction, de la mise en demeure ou des prescriptions, ou leur affichage.

Ces dispositions s'appliquent sans préjudice des dispositions du dernier alinéa de l'article 1724 du code civil.

III. - Lorsque les locaux sont frappés d'une interdiction définitive d'habiter et d'utiliser, les baux et contrats d'occupation ou d'hébergement poursuivent de plein droit leurs effets, exception faite de l'obligation de paiement du loyer ou de toute somme versée en contrepartie de l'occupation, jusqu'à leur terme ou jusqu'au départ des occupants et au plus tard jusqu'à la date limite fixée par la déclaration d'insalubrité ou l'arrêté de péril.

Une déclaration d'insalubrité, un arrêté de péril ou la prescription de mesures destinées à faire cesser une situation d'insécurité ne peut entraîner la résiliation de plein droit des baux et contrats d'occupation ou d'hébergement, sous réserve des dispositions du VII de l'article L. 521-3-2.

De ce fait, les occupants qui sont demeurés dans les lieux faute d'avoir reçu une offre de relogement conforme aux dispositions du II de l'article L. 521-3-1 sont des occupants de bonne foi qui ne peuvent être expulsés.

Art. L. 521-3-1. - I. - Lorsqu'un immeuble fait l'objet d'une interdiction temporaire d'habiter ou d'utiliser ou que son évacuation est ordonnée en application de l'article L. 511-3, le propriétaire ou l'exploitant est tenu d'assurer aux occupants un hébergement décent correspondant à leurs besoins.

A défaut, l'hébergement est assuré dans les conditions prévues à l'article L. 521-3-2. Son coût est mis à la charge du propriétaire ou de l'exploitant.

Si un logement qui a fait l'objet d'une déclaration d'insalubrité au titre du II de l'article L. 1331-28 du code de la santé publique est manifestement suroccupé, le propriétaire ou l'exploitant est tenu d'assurer l'hébergement des occupants jusqu'au terme des travaux prescrits pour remédier à l'insalubrité. A l'issue, leur relogement incombe au préfet ou au maire dans les conditions prévues à l'article L. 521-3-2. En cas de défaillance du propriétaire ou de l'exploitant, le coût de l'hébergement est mis à sa charge.

II. - Lorsqu'un immeuble fait l'objet d'une interdiction définitive d'habiter, ainsi qu'en cas d'évacuation à caractère définitif, le propriétaire ou l'exploitant est tenu d'assurer le relogement des occupants. Cette obligation est satisfaite par la présentation à l'occupant de l'offre d'un logement correspondant à ses besoins et à ses possibilités. Le propriétaire ou l'exploitant est tenu de verser à l'occupant évincé une indemnité d'un montant égal à trois mois de son nouveau loyer et destinée à couvrir ses frais de réinstallation.

En cas de défaillance du propriétaire ou de l'exploitant, le relogement des occupants est assuré dans les conditions prévues à l'article L. 521-3-2.

Le propriétaire est tenu au respect de ces obligations si le bail est résilié par le locataire en application des dispositions du dernier alinéa de l'article 1724 du code civil ou s'il expire entre la date de la notification des arrêtés portant interdiction définitive d'habiter et la date d'effet de cette interdiction.

Art. L. 521-3-2. - I. - Lorsqu'un arrêté de péril pris en application de l'article L. 511-1 ou des prescriptions édictées en application de l'article L. 123-3 sont accompagnés d'une interdiction temporaire ou définitive d'habiter et que le propriétaire ou l'exploitant n'a pas assuré l'hébergement ou le relogement des occupants, le maire prend les dispositions nécessaires pour les héberger ou les reloger.

II. - Lorsqu'une déclaration d'insalubrité, une mise en demeure ou une injonction prise sur le fondement des articles L. 1331-22, L. 1331-23, L. 1331-24, L. 1331-25, L. 1331-26-1 et L. 1331-28 du code de la santé publique est assortie d'une interdiction temporaire ou définitive d'habiter et que le propriétaire ou l'exploitant n'a pas assuré l'hébergement ou le relogement des occupants, le préfet, ou le maire s'il est délégataire de tout ou partie des réservations de logements en application de l'article L. 441-1, prend les dispositions nécessaires pour héberger ou reloger les occupants, sous réserve des dispositions du III.

III. - Lorsque la déclaration d'insalubrité vise un immeuble situé dans une opération programmée d'amélioration de l'habitat prévue par l'article L. 303-1 ou dans une opération d'aménagement au sens de l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme et que le propriétaire ou l'exploitant n'a pas assuré

l'hébergement ou le relogement des occupants, la personne publique qui a pris l'initiative de l'opération prend les dispositions nécessaires à l'hébergement ou au relogement des occupants.

IV. - Lorsqu'une personne publique, un organisme d'habitations à loyer modéré, une société d'économie mixte ou un organisme à but non lucratif a assuré le relogement, le propriétaire ou l'exploitant lui verse une indemnité représentative des frais engagés pour le relogement, égale à un an du loyer prévisionnel.

V. - Si la commune assure, de façon occasionnelle ou en application d'une convention passée avec l'Etat, les obligations d'hébergement ou de relogement qui sont faites à celui-ci en cas de défaillance du propriétaire, elle est subrogée dans les droits de l'Etat pour le recouvrement de sa créance.

VI. - La créance résultant de la substitution de la collectivité publique aux propriétaires ou exploitants qui ne se conforment pas aux obligations d'hébergement et de relogement qui leur sont faites par le présent article est recouvrée soit comme en matière de contributions directes par la personne publique créancière, soit par l'émission par le maire ou le préfet d'un titre exécutoire au profit de l'organisme ayant assuré l'hébergement ou le relogement.

Cette créance est garantie par une hypothèque légale sur l'immeuble ou, s'il s'agit d'un immeuble en copropriété, sur le ou les lots en cause.

VII. - Si l'occupant a refusé trois offres de relogement qui lui ont été faites au titre des I, II ou III, le juge peut être saisi d'une demande tendant à la résiliation du bail ou du droit d'occupation et à l'autorisation d'expulser l'occupant.

Art. L. 521-4. - I. - Est puni de trois ans d'emprisonnement et d'une amende de 100 000 EUR le fait :

- en vue de contraindre un occupant à renoncer aux droits qu'il détient en application des articles L. 521-1 à L. 521-3-1, de le menacer, de commettre à son égard tout acte d'intimidation ou de rendre impropres à l'habitation les lieux qu'il occupe ;
- de percevoir un loyer ou toute autre somme en contrepartie de l'occupation du logement, y compris rétroactivement, en méconnaissance du I de l'article L. 521-2 ;
- de refuser de procéder à l'hébergement ou au relogement de l'occupant, bien qu'étant en mesure de le faire.

II. - Les personnes physiques encourent également les peines complémentaires suivantes :

1° La confiscation du fonds de commerce ou des locaux mis à bail ;

2° L'interdiction pour une durée de cinq ans au plus d'exercer une activité professionnelle ou sociale dès lors que les facilités que procure cette activité ont été sciemment utilisées pour préparer ou commettre l'infraction. Cette interdiction n'est toutefois pas applicable à l'exercice d'un mandat électif ou de responsabilités syndicales.

III. - Les personnes morales peuvent être déclarées pénalement responsables, dans les conditions prévues par l'article 121-2 du code pénal, des infractions définies au présent article.

Les peines encourues par les personnes morales sont :

- l'amende, suivant les modalités prévues par l'article 131-38 du code pénal ;
 - les peines complémentaires prévues aux 2°, 4°, 8° et 9° de l'article 131-39 du code pénal.
- La confiscation mentionnée au 8° de cet article porte sur le fonds de commerce ou les locaux mis à bail.

Lorsque les poursuites sont effectuées à l'encontre d'exploitants de fonds de commerce aux fins d'hébergement, il est fait application des dispositions de l'article L. 651-10 du présent code. »

Article L. 111-6-1 du code de la construction et de l'habitation :

Sont interdites :

-qu'elle soit en propriété ou en jouissance, qu'elle résulte de mutations à titre gratuit ou onéreux, de partage ou de locations, toute division par appartements d'immeubles qui sont frappés d'une interdiction d'habiter, ou d'un arrêté de péril, ou sont déclarés insalubres, ou comportent pour le quart au moins de

leur superficie totale des logements loués ou occupés classés dans la catégorie IV visée par la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 précitée. La division d'un immeuble bâti ou d'un groupe d'immeubles bâtis, entre plusieurs personnes, par lots comprenant chacun une partie privative et une quote-part de parties communes est néanmoins autorisée lorsqu'il s'agit d'y réaliser des travaux de restauration immobilière déclarés d'utilité publique en application de l'article L. 313-4 du code de l'urbanisme ;

-qu'elle soit en propriété ou en jouissance, qu'elle résulte de mutations à titre gratuit ou onéreux, de partage ou de locations, toute division d'immeuble en vue de mettre à disposition des locaux à usage d'habitation d'une superficie et d'un volume habitables inférieurs respectivement à 14 m² et à 33 m³ ou qui ne sont pas pourvus d'une installation d'alimentation en eau potable, d'une installation d'évacuation des eaux usées ou d'un accès à la fourniture de courant électrique, ou qui n'ont pas fait l'objet de diagnostics amiante en application de l'article L. 1311-1 du code de la santé publique et risque de saturnisme lorsque l'immeuble est soumis aux dispositions de l'article L. 1334-5 du même code ;

-toute division par appartements d'immeuble de grande hauteur à usage d'habitation ou à usage professionnel ou commercial et d'habitation dont le contrôle exercé par la commission de sécurité a donné lieu à un avis défavorable de l'autorité compétente ou à des prescriptions qui n'ont pas été exécutées.

Sont punies d'un emprisonnement de deux ans et d'une amende de 75 000 euros les personnes qui mettent en vente, en location ou à la disposition d'autrui des locaux destinés à l'habitation et provenant d'une division réalisée en méconnaissance des interdictions définies au présent article.

Les personnes physiques encourent également la peine complémentaire suivante : l'interdiction, pour une durée de cinq ans au plus, d'exercer une activité professionnelle ou sociale dès lors que les facilités que procure cette activité ont été sciemment utilisées pour préparer ou commettre l'infraction. Cette interdiction n'est toutefois pas applicable à l'exercice d'un mandat électif ou de responsabilités syndicales.

Les peines encourues par les personnes morales sont :

-l'amende, selon les modalités prévues par l'article 131-38 du code pénal ;

-les peines complémentaires prévues aux 2°, 4°, 8° et 9° de l'article 131-39 du même code. Pour l'application du 8°, la confiscation porte sur le fonds de commerce ou sur l'immeuble destiné à l'hébergement des personnes et ayant servi à commettre l'infraction.

Article L. 1337-4 du code de la santé publique :

I.-Est puni d'un emprisonnement d'un an et d'une amende de 50 000 Euros :

-le fait de ne pas déférer à une injonction prise sur le fondement du premier alinéa de l'article L. 1331-24 ;

-le fait de refuser, sans motif légitime et après une mise en demeure, d'exécuter les mesures prescrites en application du II de l'article L. 1331-28.

II.-Est puni de deux ans d'emprisonnement et d'une amende de 75 000 Euros :

-le fait de ne pas déférer à une mise en demeure du représentant de l'Etat dans le département prise sur le fondement de l'article L. 1331-23.

III.-Est puni d'un emprisonnement de trois ans et d'une amende de 100 000 Euros :

-le fait de ne pas déférer, dans le délai fixé, à une mise en demeure du représentant de l'Etat dans le département prise sur le fondement de l'article L. 1331-22 ;

-le fait, à compter de la notification de la réunion de la commission départementale compétente en matière d'environnement, de risques sanitaires ou technologiques prévue par l'article L. 1331-27 ou à compter de la notification de la mise en demeure lorsque ces locaux sont visés par des mesures prises sur le fondement des articles L. 1331-22, L. 1331-23, L. 1331-24, L. 1331-25 et L. 1331-26-1, de dégrader, détériorer, détruire des locaux ou de les rendre impropres à l'habitation de quelque façon que ce soit dans le but d'en faire partir les occupants ;

-le fait, de mauvaise foi, de ne pas respecter une interdiction d'habiter et le cas échéant d'utiliser des locaux prise en application des articles L. 1331-22, L. 1331-23, L. 1331-24, L. 1331-25 et L. 1331-28 ;

-le fait de remettre à disposition des locaux vacants ayant fait l'objet de mesures prises en application des articles L. 1331-22, L. 1331-23 et L. 1331-24 ou déclarés insalubres en application des articles L. 1331-25 et L. 1331-28.

IV.-Les personnes physiques encourent également les peines complémentaires suivantes :

1° La confiscation du fonds de commerce ou de l'immeuble destiné à l'hébergement des personnes et ayant servi à commettre l'infraction ;

2° L'interdiction pour une durée de cinq ans au plus d'exercer une activité professionnelle ou sociale dès lors que les facilités que procure cette activité ont été sciemment utilisées pour préparer ou commettre l'infraction. Cette interdiction n'est toutefois pas applicable à l'exercice d'un mandat électif ou de responsabilités syndicales.

V.-Les personnes morales déclarées responsables pénalement, dans les conditions prévues par l'article 121-2 du code pénal, des infractions définies au présent article encourent, outre l'amende suivant les modalités prévues par l'article 131-38 du code pénal, les peines prévues par les 2°, 4°, 8° et 9° de l'article 131-39 du même code. La confiscation mentionnée au 8° de l'article 131-39 du même code porte sur le fonds de commerce ou l'immeuble destiné à l'hébergement des personnes et ayant servi à commettre l'infraction.

VI.-Lorsque les poursuites sont engagées à l'encontre d'exploitants de fonds de commerce aux fins d'hébergement, il est fait application des dispositions de l'article L. 651-10 du code de la construction et de l'habitation.

Agence régionale de santé

75-2017-07-06-011

ARRETE prescrivant les mesures pour mettre fin au danger imminent pour la santé publique constaté dans le logement situé bâtiment rue, 6ème étage, côté gauche, 2ème porte droite de l'immeuble sis 10 rue Mayran à Paris 9ème



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE REGION ILE-DE-FRANCE
PREFET DE PARIS

Agence régionale de santé
Ile-de-France

Délégation départementale de Paris

dossier n° : 17050323

ARRÊTÉ

prescrivant les mesures pour mettre fin au danger imminent pour la santé publique constaté dans le logement situé bâtiment rue, 6^{ème} étage, côté gauche, 2^{ème} porte droite de l'immeuble sis **10 rue Mayran à Paris 9^{ème}**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE,
PRÉFET DE PARIS,
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

Vu le code de la santé publique, et notamment son article L.1311-4, modifié par l'article 18 de la loi de santé publique n° 2004-806 du 9 août 2004, et complété par l'ordonnance n° 2005-1566 du 15 décembre 2005 relative à la lutte contre l'habitat insalubre ou dangereux ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n° 79-561 du 20 novembre 1979 modifié par les arrêtés n° 82-10468 du 4 juin 1982, n° 86-10377 du 23 avril 1986 et n° 89-10266 du 3 avril 1989, portant règlement sanitaire départemental de Paris, et notamment ses articles 23, 23-1, 51, 119 et 121 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°75-2017-06-19-009 du 19 juin 2017 portant délégation de signature à Monsieur Christophe DEVYS, Directeur Général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France, à Monsieur Gilles ECHARDOUR, délégué départemental de Paris, et à Monsieur Denis LEONE, délégué départemental adjoint de Paris et à divers agents placés sous leur autorité ;

Vu le rapport du service technique de l'habitat de la ville de Paris, en date du 3 juillet 2017, constatant l'urgence de prendre des mesures d'assainissement dans le logement situé bâtiment rue, 6^{ème} étage, côté gauche, 2^{ème} porte droite de l'immeuble sis 10 rue Mayran à Paris 9^{ème}, occupé par son propriétaire, Monsieur MEZIANI Boudjema sous tutelle de Madame VOLFF, domiciliée 19 avenue de d'Italie à Paris 13^{ème} et dont le syndicat des copropriétaires est représenté par son syndic, le cabinet John Arthur et Tiffen, domicilié 60 rue Jouffroy d'Abbans à Paris 17^{ème} ;

Considérant qu'il ressort notamment du rapport du service technique de l'habitat de la ville de Paris en date du 3 juillet 2017 susvisé que des odeurs nauséabondes provenant du logement sont perceptibles sur le palier et dans la cage d'escalier ; que la chambre est excessivement encombrée d'objets divers rendant les déplacements limités et l'entretien impossible ;

Considérant que le fort potentiel calorifique généré par l'accumulation de vêtements, papiers, objets divers, prédispose le local à un risque d'incendie et que par ailleurs le tableau électrique ne comprend ni protection différentielle 30mA, ni tableau de répartition auxquels s'ajoute la présence d'au moins une prise vétuste ;

Considérant que la situation visée dans le rapport du service technique de l'habitat de la ville de Paris, en date du 3 juillet 2017, constitue un risque d'épidémie et un danger imminent pour la santé des occupants et du voisinage ;

Millénaire 2 - 35, rue de la Gare, 75935 PARIS CEDEX 19 – 01 44 02 09 00
www.iledefrance.ars.sante.fr

Considérant qu'il y a lieu de réaliser d'urgence les mesures destinées à faire cesser l'insalubrité constatée ;

Sur proposition du délégué départemental de Paris de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

A R R Ê T E

Article 1. - Il est fait injonction à Monsieur MEZIANI Boudjema de se conformer dans un délai de **15 jours** à compter de la notification du présent arrêté, aux dispositions suivantes dans le logement situé bâtiment rue, 6^{ème} étage, côté gauche, 2^{ème} porte droite de l'immeuble sis 10 rue Mayran à Paris 9^{ème} :

- 1. Débarrasser, nettoyer, désinfecter et si nécessaire désinsectiser et dératiser l'ensemble du logement**
- 2. Exécuter tous travaux nécessaires afin de faire cesser les éventuels risques pour la santé ou la sécurité des occupants ou du voisinage mis en évidence à l'issue du débarras ; en particulier, tous les travaux nécessaires pour faire cesser les fuites éventuelles ou pour sécuriser les installations électriques ou de gaz.**
- 3. En cas de mise en sécurité des installations, il conviendra de fournir :**
 - pour les installations électriques, une attestation de conformité établie par le CONSUEL ou tout autre organisme reconnu par les autorités publiques (bureau de contrôle technique),
 - pour les installations de gaz, une attestation de conformité établie par QUALIGAZ ou tout autre organisme reconnu par les autorités publiques (bureau de contrôle technique).
- 4. Exécuter tous les travaux annexes strictement nécessaires, à titre de complément direct des travaux prescrits ci-dessus, et sans lesquels ces derniers demeureraient inefficaces.**

Ces mesures devront être réalisées avec toutes les précautions nécessaires pour préserver la santé des personnes (notamment les risques liés au plomb ou à l'amiante).

Article 2. - A défaut pour la personne mentionnée à l'article 1^{er} du présent arrêté de se conformer aux dispositions ci-dessus dans le délai imparti, après constatation faite et procès-verbal dressé par l'inspecteur de salubrité du service technique de l'habitat de la ville de Paris, il sera procédé d'office aux mesures nécessaires, dans les conditions énoncées à l'article L.1311-4 du code de la santé publique, et ce à ses risques et périls, sans préjudice des poursuites pénales qui pourront éventuellement être exercées sur la base des articles L.1312-1 et L.1312-2 du code de la santé publique.

Article 3. - La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris (Agence régionale de santé Ile-de-France, Délégation départementale de Paris - sise Millénaire 2, 35 rue de la Gare, 75935 PARIS CEDEX 19), soit hiérarchique auprès du ministre chargé de la santé (Direction générale de la santé – EA2 – sise, 14 avenue Duquesne, 75350 PARIS 07 SP) dans les deux mois suivant sa notification pour les destinataires de la présente décision, ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police pour les autres personnes, qui y auraient intérêt légitime.

L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois pour le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris et le ministre chargé de la santé, vaut rejet implicite.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif de Paris (7, rue de Jouy - 75181 PARIS Cedex 04) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision, ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Toutefois, l'exercice d'un recours administratif aura pour effet d'interrompre le délai de recours contentieux, qui recommencera à courir à compter de la réception de la décision valant rejet de la demande.

Article 4. - Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police, accessible sur le site Internet de la préfecture de Paris : www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/.

Article 5. - Le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, le délégué départemental de Paris de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, le maire de Paris sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur MEZIANI Boudjema en qualité de propriétaire-occupant.

Fait à Paris, le - 6 JUIL. 2017

Pour le préfet de la région d'Ile-de-France,
préfet de Paris,
et par délégation,
Le délégué départemental de Paris,


Gilles ECHARDOUR

Direction départementale de la cohésion sociale de Paris

75-2017-07-06-009

arrêté BNSSA Mairie de Paris Pierre Louis TSIANG



ARRETE PREFECTORAL N°

**AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE D'UN BREVET NATIONAL DE SECURITE ET DE SAUVETAGE
AQUATIQUE A SURVEILLER UN ETABLISSEMENT DE BAINNADE D'ACCES PAYANT**

**LE PREFET DE LA REGION D'ÎLE DE FRANCE,
PREFET DE PARIS,
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- VU le code du sport et, notamment ses articles D 322-7, D 322-11 et suivants et A 322-8 et suivants ; relatifs aux modalités de la surveillance des baignades et établissements de natation ;
- VU le décret du 14 juin 2017 portant nomination de Monsieur Michel CADOT en qualité de préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;
- VU l'arrêté du 20 avril 2016 portant nomination dans les directions départementales interministérielles de Monsieur Éric LAJARGE, administrateur territorial hors classe, dans l'emploi de directeur départemental interministériel de la direction départementale de la cohésion sociale de Paris ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 75-2017-06-19-029 portant délégation de signature à M. Eric LAJARGE, directeur départemental de la cohésion sociale de Paris en matière administrative.

Considérant que les personnes titulaires du BNSSA doivent se déclarer en préfecture de leur lieu d'activité principale ;

Considérant que Monsieur Pierre-Louis TSIANG est titulaire d'un Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique obtenu le 16 août 2016 à Paris est à jour de ses révisions ;

Considérant la demande de dérogation formulée par l'exploitant, Ville de Paris, en date du 1^{er} juin 2016, faisant état des difficultés rencontrées dans le recrutement de maîtres-nageurs sauveteurs pour effectuer la surveillance des bassins.

Direction départementale de la cohésion sociale
5, rue Leblanc 75911 PARIS CEDEX 15
01.82.52.40.00.

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Pierre-Louis TSIANG né le 5 mai 1996, est autorisé à surveiller, à l'exclusion de tout enseignement, la piscine de la Butte aux Cailles située au 5 Place Paul Verlaine à Paris (75013), pour la période du 1er au 31 juillet 2017 et de manière exceptionnelle dans une autre des piscines des 5ème et 13ème arrondissements de Paris.

ARTICLE 2 : Cette autorisation peut être retirée à tout moment en cas d'urgence ou d'atteinte à la sécurité des personnes.

ARTICLE 3 : Le préfet, secrétaire général de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, le directeur départemental de la cohésion sociale et Madame la Maire de Paris sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet www.ile-de-france.gouv.fr.

Fait à Paris, le 06 juillet 2017

**Le Préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris,
par délégation,
le Directeur départemental de la cohésion sociale
de Paris**



Eric LAJARGE

Direction départementale de la cohésion sociale
5, rue Leblanc 75911 PARIS CEDEX 15
01.82.52.40.00.

Direction départementale de la cohésion sociale de Paris

75-2017-07-06-010

arrêté BNSSA Mairie de Paris Sofiane AIT
ABDELMALEK



ARRETE PREFECTORAL N°

**AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE D'UN BREVET NATIONAL DE SECURITE ET DE SAUVETAGE
AQUATIQUE A SURVEILLER UN ETABLISSEMENT DE BAINNADE D'ACCES PAYANT**

**LE PREFET DE LA REGION D'ILE DE FRANCE,
PREFET DE PARIS,
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- VU** le code du sport et, notamment ses articles D 322-7, D 322-11 et suivants et A 322-8 et suivants ; relatifs aux modalités de la surveillance des baignades et établissements de natation ;
- VU** le décret du 14 juin 2017 portant nomination de Monsieur Michel CADOT en qualité de préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;
- VU** l'arrêté du 20 avril 2016 portant nomination dans les directions départementales interministérielles de Monsieur Éric LAJARGE, administrateur territorial hors classe, dans l'emploi de directeur départemental interministériel de la direction départementale de la cohésion sociale de Paris ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 75-2017-06-19-029 portant délégation de signature à M. Eric LAJARGE, directeur départemental de la cohésion sociale de Paris en matière administrative.

Considérant que les personnes titulaires du BNSSA doivent se déclarer en préfecture de leur lieu d'activité principale ;

Considérant que Monsieur Sofiane AIT ABDELMALEK est titulaire d'un Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique obtenu le 30 juin 2008 à Paris est à jour de ses révisions ;

Considérant la demande de dérogation formulée par l'exploitant, Ville de Paris, en date du 1^{er} juin 2016, faisant état des difficultés rencontrées dans le recrutement de maîtres-nageurs sauveteurs pour effectuer la surveillance des bassins.

Direction départementale de la cohésion sociale
5, rue Leblanc 75911 PARIS CEDEX 15
01.82.52.40.00.

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Sofiane AIT ABDELMALEK né le 27 mars 1990, est autorisé à surveiller, à l'exclusion de tout enseignement, la piscine de la Butte aux Cailles située au 5 Place Paul Verlaine à Paris (75013), pour la période du 1er juillet au 31 août 2017 et de manière exceptionnelle dans une autre des piscines des 5ème et 13ème arrondissements de Paris.

ARTICLE 2 : Cette autorisation peut être retirée à tout moment en cas d'urgence ou d'atteinte à la sécurité des personnes.

ARTICLE 3 : Le préfet, secrétaire général de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, le directeur départemental de la cohésion sociale et Madame la Maire de Paris sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet www.ile-de-france.gouv.fr.

Fait à Paris, le 06 juillet 2017

**Le Préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris,
par délégation,
le Directeur départemental de la cohésion sociale
de Paris**



Eric LAJARGE

Direction départementale de la cohésion sociale
5, rue Leblanc 75911 PARIS CEDEX 15
01.82.52.40.00.

Direction départementale de la cohésion sociale de Paris

75-2017-07-10-001

Arrêté préfectoral modifiant la liste des mandataires
judiciaires à la protection des majeurs et délégués aux
prestations familiales pour l'année 2017

Direction départementale de la cohésion sociale

Pôle Protection des populations
Mission Soutien aux populations vulnérables
Tutelle aux majeurs protégés

**ARRÊTÉ n° 75 – 2017-
modifiant la liste des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et
délégués aux prestations familiales pour l'année 2017**

Le Préfet de la région Ile-de-France,
Préfet de Paris,
Officier de la légion d'honneur,
Commandeur de l'ordre national du mérite,

- VU** les articles L. 471-2 et L. 474-1 du code de l'action sociale et des familles modifiés ;
- VU** la loi n° 2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs, notamment ses articles 44 et 45 ;
- VU** l'arrêté n° 20160422-0095-0060 du 20 avril 2016, portant nomination dans les directions départementales interministérielles de Monsieur Éric LAJARGE, administrateur territorial hors classe, dans l'emploi de Directeur départemental interministériel de la direction départementale de la cohésion sociale de Paris ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 75-2017-06-19-029 du 19 juin 2017, du préfet de région d'Ile-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature en matière administrative à Monsieur Éric LAJARGE, Directeur départemental de la cohésion sociale de Paris ;
- VU** les avis conformes émis par le procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Paris les 4 mars, 23 mars, 13 mai, 7 septembre, 7 décembre, 20 décembre et 26 décembre 2011, les 13 janvier, 27 janvier et 15 février 2012, le 29 mars 2013, le 6 février 2014, le 19 février 2015, les 10 mars et 30 juin 2016 ;

SUR PROPOSITION du Directeur départemental de la cohésion sociale de Paris ;

ARRÊTE :

Article 1

La liste des personnes habilitées pour être désignées en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs par les juges des tutelles pour exercer des mesures de protection des majeurs au titre de la **tutelle, de la curatelle ou du mandat spécial** auxquelles il peut être recouru dans le cadre de la sauvegarde de justice est ainsi établie pour le département de Paris :

a) Personnes morales gestionnaires de services (adresses sur liste jointe) :

- ASSOCIATION D'AIDE AUX ISRAELITES AGES ET MALADES (A.D.I.A.M.-TUTELLES)
- ASSOCIATION TUTELAIRE DE LA FEDERATION PROTESTANTE DES ŒUVRES (A.T.F.P.O.)
- ASSOCIATION TUTELAIRE DE PARIS (A.T.I.P.)
- ASSOCIATION TUTELAIRE NATIONALE SAINT-JEAN DE MALTE (A.N.A.T. SAINT-JEAN DE MALTE)
- ASSOCIATION TUTELAIRE DES RETRAITES DU XXe arr. (A.T.R.E. 20^e)
- FONDATION C.A.S.I.P. – C.O.J.A.S.O.R.
Comité d'Action Sociale Israélite de Paris (C.A.S.I.P.)
Comité Juif d'Action Sociale et de Reconstruction (C.O.J.A.S.O.R.)
- ESPACE TUTELLES
- FRATERNITE-TUTELLE
- GROUPE D'AIDE A LA GESTION DU XIXe
- OF/ARIANE-FALRET
- UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DE PARIS (U.D.A.F)

b) Personnes physiques exerçant à titre individuel (adresses sur liste jointe) :
cette liste tient compte des mandataires sortants au 09 février 2017. Une autre liste sera établie pour tenir compte des décrets n^{os} 2016-1896 et 2016-1898 du 27 décembre 2016 portant diverses dispositions relatives aux mandataires judiciaires à la protection des majeurs.

- ALMEIDA SOARES Maria
- ANDREUX Frédérique
- BARROS Inès
- BAUDREY Patrick
- BEHAR Jacques
- BENITAH Gisèle
- BERGES Emmanuelle
- BLIJ Jolanta
- BOUKOBZA Morgan
- BOUVAIS Marie-Françoise
- BRAMSEN-BAILLY Laurence
- BRESSON Isabelle
- BRISSON Michèle
- CAILLAT Françoise
- CAPALBO Franca
- CARLTON Marc
- CATHALA Georges
- CHABOD-COUSTILLAS Virginie
- CHENEL Dominique (Mme)
- CINTRAT Stéphanie

Direction départementale de la cohésion sociale - DDCS : 5 rue Leblanc 75911 PARIS Cédex 15
Standard 01 82 52 40 00 – Télécopie 01 82 52 47 53

- DAEYE Claire
- DAVID François-Xavier
- DE BELLABRE-LEBIEDINSKY Sylvie
- DE CARRERE Laurent
- DE LA FOURNIERE Philippe
- DE MONTGOLFIER Xavier
- DEBROISE Françoise
- DESCHAMPS Thierry
- DESJONQUERES Claire
- DUFOUR-TISSEUIL Catherine
- ESNOS Delphine
- FAUCHER Isabelle
- FOLBAUM Fabienne
- FUSTER Jacques
- GOZARD Anne
- HUREL CASTELNAU Martine
- JAMES JARRETHIE Sylvie
- JODELAIS Franck
- KNOCKAERT Frédérique
- KRIHIFF Monique
- LACRONIQUE Cécile
- LAGARDERE Béatrice
- LARRAMENDY Claudine
- LECHAT Sophie
- LEPEINGLE-ABBAS Dominique (Madame)
- LEVY Carole
- LEVY-BEAUFOR Valérie
- L'HUILLIER Jean-Pierre
- MARCHAL Marie-Christine
- MARLAS Gérard
- MASSOLIN Dominique (Madame)
- MASSONNEAU Arnaud
- MITHOUARD Sophie
- PICHERY Rémy
- PIRLOT Frédéric
- RAISSON Henri
- ROSSETTI Marie
- RIOLI Claude
- ROY Mikaël
- RULLEAUD-BEAUFOR Patrick
- SAINTVILLE Colette
- SAINT-JEANNET Laure
- TOLEDANO Annie Laurence
- TUFFERY Betty
- VINCENT Henri
- VOLFF Annie
- WALTER Sylvie

c) Préposés d'établissements au titre de mandataires judiciaires à la protection des majeurs :

Etablissements de l'Assistance publique – Hôpitaux de Paris (AP-HP) :

- Mme Stéphanie COLAS rattachée à :

HÔPITAL BICETRE
94275 LE KREMLIN-BICETRE
HÔPITAL PAUL BROUSSE
94800 VILLEJUIF
HÔPITAL ANTOINE BECLERE
92140 CLAMART

- Mme Marie-Hélène PECOT rattachée à :

HÔPITAL BROCA
75013 PARIS
HÔPITAL LA ROCHEFOUCAULD
75014 PARIS
HÔPITAL LA COLLEGIALE
75005 PARIS

- Mme Sylvie CAPILLON rattachée à :

HÔPITAL CHARLES FOIX
94205 IVRY SUR SEINE Cedex

- Mme Nadine CICH rattachée à :

HÔPITAL ADELAIDE HAUTVAL
95400 VILLIERS-LE-BEL

- Mme Nadine BEVAN rattachée à :

HÔPITAL LOUIS MOURIER
92701 COLOMBES Cedex

- Mme Chantal CATTANI rattachée à :

HÔPITAL CORENTIN-CELTON
92133 ISSY-LES-MOULINEAUX Cedex

HÔPITAL VAUGIRARD-GABRIEL PALLEZ
75730 PARIS Cedex 15

- Mme Céline GELLY rattachée à :

HÔPITAL GEORGES CLEMENCEAU
91750 CHAMPCUEIL

HÔPITAL JOFFRE – DUPUYTREN
91211 DRAVEIL Cedex

Direction départementale de la cohésion sociale - DDCS : 5 rue Leblanc 75911 PARIS Cédex 15
Standard 01 82 52 40 00 – Télécopie 01 82 52 47 53

- Mme Emmanuelle FORABOSCO rattachée à :

HÔPITAL EMILE ROUX
94456 LIMEIL BREVANNES Cedex

- Mme Béatrice DHINAUX rattachée à :

HÔPITAL RENE MURET
93270 SEVRAN

- (poste vacant jusqu'au 1^{er} septembre 2017) :

HÔPITAL SAINTE PERINE
75781 PARIS Cedex 16

- Mme Bernadette MARTY rattachée à :

HÔPITAL MARIN DE HENDAYE
64701 HENDAYE Cedex

- Mme Rekia BELGOMARI rattachée à :

HÔPITAL SAN SALVADOUR
83407 HYERES Cedex

Etablissements hors Assistance publique – Hôpitaux de Paris (AP-HP) :

- Mme Laure COURTEAUDON rattachée à :

**ASSOCIATION DE SANTE MENTALE ET LUTTE CONTRE
L'ALCOOLISME DU XIII^e arr.**
75013 PARIS

- M. Mikaël REVERSEAU rattaché :

CENTRE HOSPITALIER DE SAINTE ANNE
75014 PARIS

EPS MAISON BLANCHE
75020 PARIS

GROUPE PUBLIC DE SANTE PERRAY VAUCLUSE
75013 PARIS

- Mme Patricia BARDOT rattachée à :

EPS LES HÔPITAUX DE SAINT MAURICE
94410 SAINT-MAURICE

Article 2

La liste des personnes habilitées pour être désignées en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs par les juges des tutelles pour exercer des mesures de protection des majeurs au titre de la **tutelle aux prestations sociales adultes ou de la mesure d'accompagnement judiciaire** est ainsi établie pour le département de Paris :

Personnes morales gestionnaires de services (adresses sur liste jointe) :

- ASSOCIATION D'AIDE AUX ISRAELITES AGES ET MALADES (ADIAM)
- ASSOCIATION TUTELAIRE DE LA FEDERATION PROTESTANTE DES OEUVRES (ATFPO)
- ASSOCIATION TUTELAIRE DES INADAPTES DE PARIS (ATIP)
- FONDATION CASIP-COJASOR
- OF/ARIANE-FALRET
- UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DE PARIS (U.D.A.F)

Personne physique exerçant à titre individuel (adresse sur liste jointe) :

- JODELAIS Franck

Article 3

La liste des personnes habilitées pour être désignées par les juges en qualité de **délégués aux prestations familiales** est ainsi établie pour le département de Paris :

Personne morale gestionnaire de service (adresse sur liste jointe) :

- UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DE PARIS (U.D.A.F)

Article 4

Une ampliation du présent arrêté sera notifiée :

- au procureur de la République près le tribunal de grande instance de Paris ;
- aux juges des tutelles des 20 tribunaux d'instance de Paris ;
- au Président du Tribunal pour enfants du TGI de Paris.

Article 5

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès du préfet secrétaire général de la préfecture de Paris, soit hiérarchique auprès du ministre chargé des affaires sociales, dans les deux mois suivant la notification.

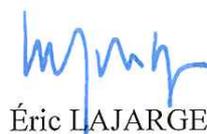
Un recours contentieux peut être déposé auprès du tribunal administratif de Paris, également dans un délai de deux mois à compter de la notification individuelle, ou dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé préalablement, l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois valant rejet implicite.

Article 6

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris. Le Directeur départemental de la cohésion sociale de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 10 JUIL. 2017

pour le Préfet de la région Ile-de-France,
Préfet de Paris, et par délégation,
Le Directeur départemental
de la cohésion sociale de Paris



Éric LAJARGE

2017-07-10-001

Direction départementale de la cohésion sociale de Paris

75-2017-07-10-002

Arrêté préfectoral portant agrément de Madame Sylvie
JAMES JARRETHIE pour exercer à titre individuel
l'activité de mandataire judiciaire à la protection des
majeurs

PRÉFET DE PARIS

Direction Départementale de la Cohésion Sociale

Paris, le **10 JUL. 2017.**

Pôle Protection des populations
Mission Soutien aux populations vulnérables
Tutelles aux majeurs protégés
Dossier suivi par :
Hélène ROMO

ARRÊTÉ n° 75- 2017 -

portant agrément de Madame Sylvie JAMES JARRETHIE pour exercer à titre individuel
l'activité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs

**Le Préfet de la région Ile de France,
Préfet de Paris,
Officier de la légion d'honneur,
Commandeur de l'ordre national du mérite**

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.472-1, L.472-1-1, L.472-2 et R. 472-6 ;

VU la loi n°2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs, notamment son article 44 ;

VU le schéma régional des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales d'Ile-de-France en date du 1^{er} septembre 2015 ;

VU le décret n° 2016-1896 du 27 décembre 2016 portant diverses dispositions relatives aux mandataires judiciaires à la protection des majeurs et notamment l'article 6 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 75-2017-06-19-029 du 19 juin 2017, du préfet de région d'Ile-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature en matière administrative à Monsieur Éric LAJARGE, Directeur départemental de la cohésion sociale de Paris ;

VU l'arrêté préfectoral n°75-2017-06-20-012 du 20 juillet 2017 portant subdélégation de signature de Monsieur Eric LAJARGE, directeur départemental de la cohésion sociale de Paris en matière administrative ;

VU l'arrêté n° DEP-2012048-0004 du 17 février 2012 portant agrément de Madame Sylvie JAMES JARRETHIE pour exercer à titre individuel l'activité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs ;

VU le dossier déclaré complet présenté par Madame JAMES JARRETHIE, tendant à un nouvel agrément hors du cadre de la procédure d'appel à candidature, modifiant les moyens humains prévus pour son activité, compte tenu du recrutement d'une nouvelle secrétaire spécialisée, portant ainsi le nombre de collaborateurs à 2 ;

VU l'avis favorable en date du 10 mars 2016 du procureur de la République près le tribunal de grande instance de Paris ;

CONSIDERANT que Madame JAMES JARRETHIE satisfait aux conditions de moralité, d'âge, de formation et d'expérience professionnelle prévues par les articles L. 471-4 et D. 471-3 du code de l'action sociale et des familles ;

CONSIDERANT que Madame JAMES JARRETHIE justifie d'une assurance en responsabilité civile dont les garanties sont susceptibles de couvrir les dommages que pourraient subir les personnes protégées du fait de son activité ;

CONSIDERANT que l'agrément s'inscrit dans les objectifs et répond aux besoins du schéma des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales d'Ile-de-France ;

SUR PROPOSITION de la DDCS

ARRETE

Article 1 : L'agrément mentionné à l'article L 472-1 du code de l'action sociale et des familles est accordé à Madame JAMES JARRETHIE, BP 120, 92394 VILLENEUVE-LA-GARENNE CEDEX, pour l'exercice à titre individuel en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs de mesures de protection des majeurs au titre du mandat spécial auquel il peut être recouru dans le cadre de la sauvegarde de justice ou au titre de la curatelle ou de la tutelle, dans les ressorts des tribunaux d'instance de Paris.

L'agrément vaut maintien sur la liste des mandataires judiciaires à la protection des majeurs pour les ressorts de tribunaux d'instance susmentionnés.

Article 2 : Tout changement concernant la nature et la consistance des garanties prévues par l'assurance en responsabilité civile, tout changement de catégorie de mesures de protection exercées ainsi que toute évolution du nombre de personnes qui exercent auprès du mandataire judiciaire à la protection des majeurs les fonctions de secrétaire spécialisé donnent lieu à un nouvel agrément dans les conditions prévues à l'article R. 472-6 modifié du code de l'action sociale et des familles.

Article 3 : Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet soit d'un recours gracieux devant le préfet, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent de Paris.

Article 4 : Monsieur le secrétaire général de la Préfecture du département et Monsieur le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale de Paris, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du département de Paris.

Pour le Préfet,
P/ Le Directeur Départemental
de la Cohésion Sociale de Paris,
La Cheffe du Pôle Protection des Populations



Brigitte BANSAT-LE HEUZEY

Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de
la consommation, du travail et de l'emploi

75-2017-07-01-004

Arrêté portant affectation des agents de contrôle dans les
Unités de Contrôle et gestion des intérimis



MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL
ET DE L'EMPLOI D'ÎLE DE FRANCE

Unité départementale de Paris

ARRETE portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérimis

Le responsable de l'Unité Départementale de Paris, de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi d'Île-de-France.

Vu le code du travail, notamment ses articles R.8122-3 et suivants ;

Vu le décret n°2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail ;

Vu le décret n°2003-770 du 20 août 2003 portant statut particulier du corps de l'inspection du travail ;

Vu le décret n°2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 mai 2014 relatif à la création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 juin 2014 portant dérogation à la création dans chaque département d'une section d'inspection du travail compétente dans les exploitations, entreprises et établissements agricoles ;

Vu l'arrêté interministériel en date du 29 août 2016 portant nomination de Mme Corinne CHERUBINI en qualité de directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île de France à compter du 05 septembre 2016 ;

Vu l'arrêté interministériel en date du 12 septembre 2016 nommant Dominique VANDROZ, directeur régional adjoint, responsable de l'unité départementale de Paris à compter du 01 octobre 2016 ;

Vu l'arrêté n°2017-057 du 10 avril 2017 portant localisation et délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail pour le département de Paris.

Vu l'arrêté n°2016-0135 du 21 décembre 2016 de Mme Corinne CHERUBINI en qualité de directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région d'Île de France, portant délégation de signature dans le cadre des attributions et compétences générales à M. Dominique VANDROZ, responsable de l'unité départementale du département de Paris à effet de signer les décisions pour le département de Paris :

- de nomination des responsables des unités de contrôle ;
- d'affectation des agents de contrôle dans les sections d'inspection ;
- relatives à l'organisation des intérimis des sections d'inspection ;
- de désignation d'un ou plusieurs inspecteurs du travail pour contrôler les établissements d'au moins 50 salariés, le cas échéant, lorsqu'une section est confiée à un contrôleur du travail

Article 1 : Les inspecteurs et contrôleurs du travail dont les noms suivent sont chargés des actions d'inspection de la législation du travail dans les entreprises relevant des sections d'inspection du travail composant les unités de contrôle du département de Paris :

- Unité de contrôle des 1^{ers} et 2^{ème} arrondissements

Responsable de l'unité de contrôle : M. Patrice BERTHREU

Section 1-1 : Mme Vanadja MINATCHY, Inspectrice du Travail, à partir du 17 juillet 2017 ;
Section 1-2 : Mme Marie-Claude BENARD, Inspectrice du Travail ;
Section 1-3 : Mme Fleur ALLARD, Contrôleuse du Travail ;
Section 1-4 : Mme Arsène CREANTOR, Inspectrice du Travail ;
Section 1-5 : Mme Michelle GARCIA, Inspectrice du Travail ;
Section 1-6 : Mme Djamila AINSEBA, Contrôleuse du Travail ;
Section 1-7 : Mme Valérie AVRIL, Contrôleuse du Travail ;
Section 1-8 : M. James HUMBERT, Contrôleur du Travail ;
Section 1-9 : Mme Sylvie TRIPIER, Contrôleuse du Travail ;
Section 1-10 : Mme Christelle GLEMET, Contrôleuse du Travail ;
Section 1-11 : M. Julien BOELDIEU, Inspecteur du Travail ;
Section 1-12 : M. Emmanuel LUGUET, Inspecteur du Travail ;
Section 1-13 :

- Unité de contrôle des 3^{ème}, 4^{ème} et 11^{ème} arrondissements

Responsable de l'unité de contrôle : M. Yohan ROBINOT

Section 3-1 : M. Philippe THISSIER, Contrôleur du Travail ;
Section 3-2 : M. Sébastien LUCE, Inspecteur du Travail ;
Section 3-3 : Mme Véronique LE CAER, Contrôleuse du Travail ;
Section 3-4 : Mme Françoise RAMBAUD, Inspectrice du Travail ;
Section 3-5 : Mme Françoise ROYER, Contrôleuse du Travail ;
Section 3-6 :
Section 3-7 : M. Stéphane LAGARDE, Contrôleur du Travail ;
Section 3-8 : Mme Farida EL HABBAD, Contrôleuse du Travail ;
Section 3-9 : Mme Louise FASSO MONALDI, Contrôleuse du Travail ;
Section 3-10 :
Section 3-11 : Mme Sophie BANASIAK, Inspectrice du Travail ;
Section 3-12 : Mme Françoise DUCROS DE ROMEFORT, Inspectrice du Travail ;
Section 3-13 : Mme Zeckhia IARATENE, Contrôleuse du Travail.

- Unité de contrôle des 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} arrondissements

Responsable de l'unité de contrôle : Mme Claire PIUMATO

Section 5-1 : M. Marc FUSINA, Inspecteur du Travail ;
Section 5-2 : M. Francis MARTIN, Inspecteur du Travail ;
Section 5-3 : Mme Marie Claude ASTRI, Inspectrice du Travail ;
Section 5-4 : Mme Pascale BLANCHET, Contrôleuse du Travail ;
Section 5-5 : Mme Nadège TISBA, Contrôleuse du Travail ;
Section 5-6 :
Section 5-7 : Mme Valérie MARVALIN, Inspectrice du Travail, à partir du 17 juillet 2017 ;
Section 5-8 : Mme Nadine MARZIVE, Inspectrice du Travail ;
Section 5-9 : M. Damien DELOCHE, Inspecteur du Travail, à partir du 17 juillet 2017 ;
Section 5-10 : M. Alphonse CARLOS, Contrôleur du Travail ;
Section 5-11 : Mme Virginie LAVABRE, Contrôleuse du Travail.

- Unité de contrôle du 8^{ème} arrondissement nord

Responsable de l'unité de contrôle : Mme Marika DEMORTIER

Section 8N-1 : M. Franck LEPERTEL, Inspecteur du Travail ;

Section 8N-2 : Mme Catherine GARCIA, Contrôleuse du Travail ;
Section 8N-3 : M. Christian LECOQ, Contrôleur du Travail ;
Section 8N-4 : Mme Nathalie WEISS, Inspectrice du Travail, à partir du 17 juillet 2017 ;
Section 8N-5 :
Section 8N-6 : Mme Florence MORTREUIL, Inspectrice du Travail ;
Section 8N-7 : M. Fabien TAILLANDIER, Contrôleur du Travail ;
Section 8N-8 : Mme Hélène STEINBERG, Inspectrice du Travail ;
Section 8N-9 : Mme Samantha FOURQUET SALACROUP, Inspectrice du Travail ;
Section 8N-10 : Mme Marika DEMORTIER, Inspectrice du Travail.

- Unité de contrôle du 8^{ème} arrondissement sud

Responsable de l'unité de contrôle : M. Stéphane LAMAIRE

Section 8S-1 : M. Lionel GOMES, Inspecteur du Travail ;
Section 8S-2 : M. Erwan BERTHOU, Inspecteur du Travail ;
Section 8S-3 : Mme Diana CESCUTTI, Inspectrice du Travail ;
Section 8S-4 : Mme Caroline FREDERIC, Inspectrice du Travail ;
Section 8S-5 : M. Olivier DREUX, Contrôleur du Travail ;
Section 8S-6 :
Section 8S-7 : Mme Barbara CHEVREAU, Inspectrice du Travail ;
Section 8S-8 : M. Jean DURILI, Contrôleur du Travail ;
Section 8S-9 : Mme Maud PICHERY, Inspectrice du Travail ;
Section 8S-10 : M. Stéphane LAMAIRE, Inspecteur du Travail.

- Unité de contrôle du 9^{ème} arrondissement

Responsable de l'unité de contrôle :

Section 9-1 : Mme Roselyne VIDAL, Inspectrice du Travail ;
Section 9-2 : Mme Muriel RENAUD, Contrôleuse du Travail ;
Section 9-3 : Mme Sylvie ROLLAND, Inspectrice du Travail ;
Section 9-4 :
Section 9-5 : M. Jean-Marc MURCIA, Contrôleur du Travail ;
Section 9-6 : Mme Françoise GUYOT, Inspectrice du Travail ;
Section 9-7 : M. Pierre JAKUBOWSKI, Contrôleur du Travail ;
Section 9-8 :
Section 9-9 : Mme Nathalie BOURJOLLY, Contrôleuse du Travail ;
Section 9-10 : Mme Aurore DELADREC, Contrôleuse du Travail ;
Section 9-11 :
Section 9-12 : Mme Sylvie SAGNE, Inspectrice du Travail.

Unité de contrôle des 10^{ème} et 18^{ème} arrondissements

Responsable de l'unité de contrôle : Mme Christelle CHAMBARLHAC

Section 10-1 :
Section 10-2 : Mme Christelle MANIER, Inspectrice du Travail, à partir du 17 juillet 2017 ;
Section 10-3 : M. Olivier BA, Contrôleur du Travail ;
Section 10-4 : M. Samuel OU RABAH, Contrôleur du Travail ;
Section 10-5 :
Section 10-6 : Mme Delphine DZUIBA, Contrôleuse du Travail ;
Section 10-7 : M. Philippe GOUT, Inspecteur du Travail, à partir du 17 juillet 2017 ;
Section 10-8 : M. Sébastien GOY, Contrôleur du Travail ;
Section 10-9 : M. Arnaud PHILIBERT, Inspecteur du Travail ;
Section 10-10 : M. Benjamin CADIOU, Contrôleur du Travail ;
Section 10-11 : M. Hervé PETIBON, Inspecteur du Travail ;
Section 10-12 : Mme Eliane CANGO MINOS, Contrôleuse du Travail ;
Section 10-13 : M. Emmanuel VERMEERSCH, Inspecteur du Travail ;
Section 10-14 : Mme Antoinise-Betty RULLE, Contrôleuse du Travail.

- Unité de contrôle du 12^{ème} arrondissement

Responsable de l'unité de contrôle : Mme Elodie GIRON

Section 12-1 : Mme Cécile RIBOLI, Inspectrice du Travail ;
Section 12-2 : M. Pierre DUQUOC, Inspecteur du Travail ;
Section 12-3 : M. Guillaume GUIGNON, Inspecteur du Travail ;
Section 12-4 : Mme Christine LAMBERT, Inspectrice du Travail, à partir du 17 juillet 2017 ;
Section 12-5 : Mme Lucile AYMEN DE LAGEARD, Inspectrice du Travail ;
Section 12-6 : Mme Anne-Marie VIGOUROUX, Contrôleuse du Travail ;
Section 12-7 : M. Eric BRIAND, Contrôleur du Travail ;
Section 12-8 : Mme Véronique GODIN, Contrôleuse du Travail ;
Section 12-9 : Mme Elodie GIRON, Inspectrice du Travail.

- Unité de contrôle des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements

Responsable de l'unité de contrôle :

Section 13-1 : M. Yves SINIGAGLIA, Inspecteur du Travail ;
Section 13-2 : M. Mourad ABDELGHANI, Inspecteur du Travail ;
Section 13-3 : Mme Sophie POULET, Inspectrice du Travail ;
Section 13-4 : Mme Delphine MUNIER, Contrôleuse du Travail ;
Section 13-5 : M. Florian GIVORD, Inspecteur du Travail ;
Section 13-6 : Mme Mina QUENUM SANFO, Contrôleuse du Travail ;
Section 13-7 : Mme Martine BOUTIN MARION, Contrôleuse du Travail ;
Section 13-8 :
Section 13-9 : M. Samuel ÖNCE, Inspecteur du Travail ;
Section 13-10 : Mme Angheavattay SOK, Contrôleuse du Travail ;
Section 13-11 : M. Thierry MARTEL, Inspecteur du Travail, à partir du 17 juillet 2017 ;
Section 13-12 : Mme Fanny GIP, Contrôleuse du Travail ;
Section 13-13 : Mme Souad BEN SALEM, Inspectrice du Travail.

- Unité de contrôle du 15^{ème} arrondissement

Responsable de l'unité de contrôle : M. Henri JANNES

Section 15-1 : M. Stéphane HAMPARTZOUMIAN, Inspecteur du Travail ;
Section 15-2 : Mme Emeline BRIANTAIS, Inspectrice du Travail ;
Section 15-3 : M. Sébastien MORVAN, Contrôleur du Travail ;
Section 15-4 : Mme Meryll PENFORNIS, Contrôleuse du Travail ;
Section 15-5 : Mme Laurence ILLARINE, Contrôleuse du Travail ;
Section 15-6 : Mme Sarah-Louise SARDOU, Inspectrice du Travail ;
Section 15-7 : M. Fabrice COUPAYE, Inspecteur du Travail, à partir du 17 juillet 2017 ;
Section 15-8 : Mme Alice NOUCK, Contrôleuse du Travail ;
Section 15-9 :
Section 15-10 : M. Marc LE NAOUR, Contrôleur du Travail ;
Section 15-11 : Mme. Dominique DABNEY, Inspectrice du Travail.

- Unité de contrôle du 16^{ème} arrondissement

Responsable de l'unité de contrôle : M. Niklas VASSEUX

Section 16-1 : Mme Céline BAR, Inspectrice du Travail ;
Section 16-2 : M. Michel POMMIER, Inspecteur du Travail, à partir du 17 juillet 2017 ;
Section 16-3 :
Section 16-4 : M. Gianni DINOCCA, Inspecteur du Travail ;
Section 16-5 : M. Alexandre MAUPIN, Contrôleur du Travail ;
Section 16-6 : Mme Samira ZEROUALI, Contrôleuse du Travail ;
Section 16-7 : Mme Claude LAGNEAU, Contrôleuse du Travail ;
Section 16-8 : M. Claude COLNA, Contrôleur du Travail ;

Section 16-9 : M. Benoit BOLORE, Contrôleur du Travail ;
Section 16-10 : M. Niklas VASSEUX, Inspecteur du Travail.

- Unité de contrôle du 17^{ème} arrondissement

Responsable de l'unité de contrôle : M. Patrice PEYRON

Section 17-1 : M. Gilles GABRIEL, Contrôleur du Travail ;
Section 17-2 : Mme Nicole FABRONI, Contrôleuse du Travail ;
Section 17-3 : Mme Sylvie LEITAO, Inspectrice du Travail ;
Section 17-4 : M. Christian ROLLAND, Contrôleur du Travail ;
Section 17-5 :
Section 17-6 : Mme Micheline SAVEAN, Contrôleuse du Travail ;
Section 17-7 : Mme Aude CHARCOSSET, Inspectrice du Travail, à partir du 17 juillet 2017 ;
Section 17-8 : M. Thomas DESSALLES, Inspecteur du Travail ;
Section 17-9 : Mme Mornia LABSSI, Contrôleuse du Travail ;
Section 17-10 : M. Patrice PEYRON, Inspecteur du Travail.

- Unité de contrôle des 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements

Responsable de l'unité de contrôle : Mme Julie NARDIN

Section 19-1 : Mme Cécile PONCET, Inspectrice du Travail ;
Section 19-2 : Mme Elise JORRO, Inspectrice du Travail ;
Section 19-3 : M. Philippe MALLEVRE, Contrôleur du Travail ;
Section 19-4 : Mme Sarah-Loelia AKNIN, Contrôleuse du Travail ;
Section 19-5 : M. David ANDRIEU, Contrôleur du Travail ;
Section 19-6 : Mme Vanessa DUPONT, Contrôleuse du Travail ;
Section 19-7 : M. Hervé ARNUEL, Contrôleur du Travail ;
Section 19-8 : Mme Noura MEDJOUJ, Inspectrice du Travail ;
Section 19-9 : M. Nisar MOUALHI, Contrôleur du Travail ;
Section 19-10 : M. Lounès CHEURFA, Contrôleur du Travail ;
Section 19-11 : M. Théodore ASLAMATZIDIS, Inspecteur du Travail.

- Unité de contrôle Transport

Responsable de l'unité de contrôle : Mme Christel LAMOUREUX

Section TR-1 :
Section TR-2 : Mme Juliette HERNANDEZ, Inspectrice du Travail ;
Section TR-3 : Mme Nadège CHAMPAGNE, Contrôleuse du Travail ;
Section TR-4 :
Section TR-5 : Mme Marie-Claude COUPEL, Inspectrice du Travail ;
Section TR-6 : Mme Antoinette MONBRUNO, Inspectrice du Travail ;
Section TR-7 : Mme Christel LAMOUREUX, Inspectrice du Travail.

Article 2 : Conformément aux dispositions de l'article R.8122-11-1° du code du travail, les pouvoirs de décision administrative relevant de la compétence exclusive d'un inspecteur du travail sont confiés aux inspecteurs du travail mentionnés ci-dessous pour les sections suivantes :

- Unité de contrôle des 1^{er} et 2^{ème} arrondissements

Section 1-3 : L'inspecteur du travail de la section 1-1
Section 1-6 : L'inspecteur du travail de la section 1-2
Section 1-7 : L'inspecteur du travail de la section 1-4
Section 1-8 : L'inspecteur du travail de la section 1-12
Section 1-9 : L'inspecteur du travail de la section 1-5
Section 1-10 : L'inspecteur du travail de la section 1-12
Section 1-13 : L'inspecteur du travail de la section 1-11

- Unité de contrôle des 3^{ème}, 4^{ème} et 11^{ème} arrondissements

Section 3-1 : L'inspecteur du travail de la section 3-4
Section 3-3 : L'inspecteur du travail de la section 3-4
Section 3-5 : L'inspecteur du travail de la section 3-4
Section 3-6 : L'inspecteur du travail de la section 3-4
Section 3-7 : L'inspecteur du travail de la section 3-4
Section 3-8 : L'inspecteur du travail de la section 3-2
Section 3-9 : L'inspecteur du travail de la section 3-11
Section 3-10 : L'inspecteur du travail de la section 3-12
Section 3-13 : L'inspecteur du travail de la section 3-12

- Unité de contrôle des 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} arrondissements

Section 5-4 : L'inspecteur du travail de la section 5-2
Section 5-5 : L'inspecteur du travail de la section 5-3
Section 5-7 : L'inspecteur du travail de la section 5-2
Section 5-9 : L'inspecteur du travail de la section 5-1
Section 5-10 : L'inspecteur du travail de la section 5-8
Section 5-11 : L'inspecteur du travail de la section 5-2

- Unité de contrôle du 8^{ème} arrondissement nord

Section 8N-2 : L'inspecteur du travail de la section 8N-1
Section 8N-3 : L'inspecteur du travail de la section 8N-1
Section 8N-4 : L'inspecteur du travail de la section 8N-6, jusqu'au 16 juillet 2017
Section 8N-5 : L'inspecteur du travail de la section 8N-1
Section 8N-7 : L'inspecteur du travail de la section 8N-6, à compter du 03 juillet 2017

- Unité de contrôle du 8^{ème} arrondissement sud

Section 8S-5 : L'inspecteur du travail de la section 8S-1
Section 8S-6 : L'inspecteur du travail de la section 8S-3
Section 8S-8 : L'inspecteur du travail de la section 8S-7

- Unité de contrôle du 9^{ème} arrondissement

Section 9-2 : L'inspecteur du travail de la section 9-3
Section 9-4 : L'inspecteur du travail de la section 9-6
Section 9-5 : L'inspecteur du travail de la section 9-12
Section 9-7 : L'inspecteur du travail de la section 9-6
Section 9-9 : L'inspecteur du travail de la section 9-12
Section 9-10 : L'inspecteur du travail de la section 9-1

- Unité de contrôle des 10^{ème} et 18^{ème} arrondissements

Section 10-1 : L'inspecteur du travail de la section 10-11
Section 10-3 : L'inspecteur du travail de la section 10-13
Section 10-4 : L'inspecteur du travail de la section 10-2
Section 10-5 : L'inspecteur du travail de la section 10-13
Section 10-6 : L'inspecteur du travail de la section 10-9
Section 10-8 : L'inspecteur du travail de la section 10-7
Section 10-10 : L'inspecteur du travail de la section 10-9
Section 10-12 : L'inspecteur du travail de la section 10-11
Section 10-14 : L'inspecteur du travail de la section 10-13

- Unité de contrôle du 12^{ème} arrondissement

Section 12-6 : L'inspecteur du travail de la section 12-5
Section 12-7 : L'inspecteur du travail de la section 12-3
Section 12-8 : L'inspecteur du travail de la section 12-2

- Unité de contrôle des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements

Section 13-4 : L'inspecteur du travail de la section 13-1
Section 13-6 : L'inspecteur du travail de la section 13-2
Section 13-7 : L'inspecteur du travail de la section 13-3
Section 13-8 : L'inspecteur du travail de la section 13-9
Section 13-10 : L'inspecteur du travail de la section 13-5
Section 13-12 : L'inspecteur du travail de la section 13-13

- Unité de contrôle du 15^{ème} arrondissement

Section 15-3 : L'inspecteur du travail de la section 15-11
Section 15-4 : L'inspecteur du travail de la section 15-2
Section 15-5 : L'inspecteur du travail de la section 15-6
Section 15-8 : L'inspecteur du travail de la section 15-1
Section 15-9 : L'inspecteur du travail de la section 15-2
Section 15-10 : L'inspecteur du travail de la section 15-11

- Unité de contrôle du 16^{ème} arrondissement

Section 16-6 : L'inspecteur du travail de la section 16-4
Section 16-7 : L'inspecteur du travail de la section 16-1
Section 16-8 : L'inspecteur du travail de la section 16-1
Section 16-9 : L'inspecteur du travail de la section 16-4

- Unité de contrôle du 17^{ème} arrondissement

Section 17-1 : L'inspecteur du travail de la section 17-3
Section 17-2 : L'inspecteur du travail de la section 17-3
Section 17-4 : L'inspecteur du travail de la section 17-5
Section 17-6 : L'inspecteur du travail de la section 17-5
Section 17-9 :
L'inspecteur du travail de la section 17-5 du 01/04/2017 au 30/06/2017

- Unité de contrôle des 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements

Section 19-3 : L'inspecteur du travail de la section 19-2
Section 19-4 : L'inspecteur du travail de la section 19-2
Section 19-5 : L'inspecteur du travail de la section 19-1
Section 19-6 : L'inspecteur du travail de la section 19-8
Section 19-7 : L'inspecteur du travail de la section 19-8
Section 19-9 : L'inspecteur du travail de la section 19-11
Section 19-10 : L'inspecteur du travail de la section 19-11

- Unité de contrôle Transport

Section TR-3 : L'inspecteur du travail de la section TR-6

En cas d'absence ou d'empêchement d'un inspecteur mentionné ci-dessus, le pouvoir de décision est assuré par l'inspecteur chargé d'assurer l'intérim de celui-ci en application de l'article 4.

Article 3 : Conformément aux dispositions de l'article R.8122-11-2° du code du travail, le contrôle de tout ou partie des établissements d'au moins cinquante salariés qui ne serait pas assuré par les contrôleurs du travail est confié aux inspecteurs du travail mentionnés ci-dessous pour les sections suivantes :

Unité de contrôle des 1^{er} et 2^{ème} arrondissements

<i>Numéro de section</i>	<i>Inspecteur du travail</i>	<i>Etablissements concernés</i>
Section 1-3	L'inspecteur du travail de la section 1-1	Etablissements d'au moins 50 salariés
Section 1-6	L'inspecteur du travail de la section 1-2	Etablissements d'au moins 500 salariés
Section 1-7	L'inspecteur du travail de la section 1-4	Établissements d'au moins 100 salariés
Section 1-8	L'inspecteur du travail de la section 1-12	Etablissements d'au moins 50 salariés
Section 1-9	L'inspecteur du travail de la section 1-5	Etablissements d'au moins 50 salariés
Section 1-10	L'inspecteur du travail de la section 1-12	Etablissements d'au moins 50 salariés
Section 1-13	L'inspecteur du travail de la section 1-11	Etablissements d'au moins 50 salariés

- Unité de contrôle des 3^{ème}, 4^{ème} et 11^{ème} arrondissements

<i>Numéro de section</i>	<i>Inspecteur du travail</i>	<i>Etablissements concernés</i>
Section 3-1	L'inspecteur du travail de la section 3-4	Etablissements d'au moins 50 salariés
Section 3-3	L'inspecteur du travail de la section 3-4	Etablissements d'au moins 50 salariés
Section 3-5	L'inspecteur du travail de la section 3-4	Etablissements d'au moins 50 salariés
Section 3-7	L'inspecteur du travail de la section 3-4	Etablissements d'au moins 50 salariés
Section 3-8	L'inspecteur du travail de la section 3-2	Etablissements de plus de 200 salariés
Section 3-9	L'inspecteur du travail de la section 3-11	Etablissements d'au moins 50 salariés
Section 3-10	L'inspecteur du travail de la section 3-12	Etablissements d'au moins 50 salariés

Unité de contrôle des 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} arrondissements

Section 5-10	L'inspecteur du travail de la section 5-8	Etablissements d'au moins 50 salariés
--------------	---	---------------------------------------

- Unité de contrôle du 8^{ème} arrondissement nord

<i>Numéro de section</i>	<i>Inspecteur du travail</i>	<i>Etablissements concernés</i>
Section 8N-2	L'inspecteur du travail de la section 8N-1	Etablissements d'au moins 50 salariés
Section 8N-3	L'inspecteur du travail de la section 8N-1	Établissements de plus de 300 salariés

- Unité de contrôle du 8^{ème} arrondissement sud

<i>Numéro de section</i>	<i>Inspecteur du travail</i>	<i>Etablissements concernés</i>
Section 8S-8	L'inspecteur du travail de la section 8S-7	Etablissements d'au moins 50 salariés

- Unité de contrôle du 9^{ème} arrondissement

<i>Numéro de section</i>	<i>Inspecteur du travail</i>	<i>Etablissements concernés</i>
Section 9-2	L'inspecteur du travail de la section 9-3	Établissements de plus de 100 salariés
Section 9-4	L'inspecteur du travail de la section 9-6	Etablissements d'au moins 50 salariés
Section 9-5	L'inspecteur du travail de la section 9-12	Établissements de plus de 100 salariés

Section 9-7	L'inspecteur du travail de la section 9-6	Etablissements d'au moins 50 salariés
Section 9-10	L'inspecteur du travail de la section 9-1	Établissements de plus de 100 salariés

- Unité de contrôle des 10^{ème} et 18^{ème} arrondissements

<i>Numéro de section</i>	<i>Inspecteur du travail</i>	<i>Etablissements concernés</i>
Section 10-1	L'inspecteur du travail de la section 10-11	Etablissements d'au moins 50 salariés
Section 10-3	L'inspecteur du travail de la section 10-13	Etablissements d'au moins 50 salariés
Section 10-4	L'inspecteur du travail de la section 10-2	Etablissements d'au moins 50 salariés
Section 10-6	L'inspecteur du travail de la section 10-9	Etablissements d'au moins 50 salariés
Section 10-8	L'inspecteur du travail de la section 10-7	Etablissements d'au moins 50 salariés
Section 10-10	L'inspecteur du travail de la section 10-9	Etablissements d'au moins 50 salariés
Section 10-12	L'inspecteur du travail de la section 10-11	Etablissements d'au moins 50 salariés à l'exclusion de l'hôpital BICHAT dont le contrôle est confié à l'inspecteur du travail de la section 10-13
Section 10-14	L'inspecteur du travail de la section 10-13	Établissements de plus de 100 salariés

- Unité de contrôle du 12^{ème} arrondissement

<i>Numéro de section</i>	<i>Inspecteur du travail</i>	<i>Etablissements concernés</i>
Section 12-6	L'inspecteur du travail de la section 12-3	Etablissements d'au moins 50 salariés
Section 12-8	L'inspecteur du travail de la section 12-4	Etablissements d'au moins 50 salariés

- Unité de contrôle des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements

<i>Numéro de section</i>	<i>Inspecteur du travail</i>	<i>Etablissements concernés</i>
Section 13-4	L'inspecteur du travail de la section 13-1	Etablissements d'au moins 50 salariés
Section 13-6	L'inspecteur du travail de la section 13-2	Établissements de plus de 300 salariés
Section 13-7	L'inspecteur du travail de la section 13-3	Etablissements d'au moins 50 salariés
Section 13-10	L'inspecteur du travail de la section 13-5	Établissements de plus de 100 salariés
Section 13-12	L'inspecteur du travail de la section 13-13	Établissements de plus de 100 salariés

- Unité de contrôle du 15^{ème} arrondissement

<i>Numéro de section</i>	<i>Inspecteur du travail</i>	<i>Etablissements concernés</i>
Section 15-5	L'inspecteur du travail de la section 15-6	Etablissements de plus de 100 salariés
Section 15-8	L'inspecteur du travail de la section 15-1	Etablissements de plus de 50 salariés

Section 15-10	L'inspecteur du travail de la section 15-11	Établissements de plus de 100 salariés
---------------	---	--

- Unité de contrôle du 16^{ème} arrondissement

<i>Numéro de section</i>	<i>Inspecteur du travail</i>	<i>Etablissements concernés</i>
Section 16-6	L'inspecteur du travail de la section 16-4	Etablissements d'au moins 50 salariés
Section 16-7	L'inspecteur du travail de la section 16-1	Établissements de plus de 300 salariés

- Unité de contrôle du 17^{ème} arrondissement

<i>Numéro de section</i>	<i>Inspecteur du travail</i>	<i>Etablissements concernés</i>
Section 17-1	L'inspecteur du travail de la section 17-3	Etablissements d'au moins 50 salariés
Section 17-2	L'inspecteur du travail de la section 17-3	Établissements de plus de 100 salariés
Section 17-6	L'inspecteur du travail de la section 17-5	Etablissements d'au moins 50 salariés
Section 17-9	L'inspecteur du travail de la section 17-5 du 01/04/2017 au 31/07/2017	Etablissements d'au moins 50 salariés

- Unité de contrôle des 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements

<i>Numéro de section</i>	<i>Inspecteur du travail</i>	<i>Etablissements concernés</i>
Section 19-4	L'inspecteur du travail de la section 19-2	Etablissements d'au moins 50 salariés
Section 19-5	L'inspecteur du travail de la section 19-1	Etablissements d'au moins 50 salariés
Section 19-6	L'inspecteur du travail de la section 19-8	Etablissements d'au moins 50 salariés
Section 19-7	L'inspecteur du travail de la section 19-8	Etablissements d'au moins 50 salariés
Section 19-9	L'inspecteur du travail de la section 19-11	Etablissements d'au moins 50 salariés
Section 19-10	L'inspecteur du travail de la section 19-11	Etablissements d'au moins 50 salariés

Article 4 : En cas de vacance de poste, d'absence ou d'empêchement pour une durée inférieure à un mois d'un ou plusieurs agents de contrôle désignés à l'article 1 ci-dessus, l'intérim est organisé selon les modalités ci-après :

Unité de contrôle des 1^{er} et 2^{ème} arrondissements

Intérim du responsable de l'unité de contrôle

L'intérim du responsable de l'unité de contrôle est assuré par l'un des responsables des unités de contrôle des 3^{ème}, 4^{ème} ou 11^{ème} arrondissements, des 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} arrondissements, des 10^{ème} et 18^{ème} arrondissements, du 12^{ème} arrondissement, du 17^{ème}, des 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements ou des transports.

Intérim des inspecteurs du travail

L'intérim des inspecteurs du travail est assuré par l'un des inspecteurs de l'unité de contrôle des 1^{er} et 2^{ème} arrondissements ou en cas de vacance temporaire, d'absence ou d'empêchement simultanés, par un des inspecteurs du travail de l'Unité de contrôle des 3^{ème}, 4^{ème} ou 11^{ème} arrondissements, du 12^{ème} arrondissement ou de l'unité de contrôle des 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements, ou par le responsable de l'unité de contrôle.

Intérim des contrôleurs du travail

L'intérim des contrôleurs du travail est assuré par l'un des agents de contrôle de l'unité de contrôle des 1^{er} et 2^{ème} arrondissements ou en cas de vacance temporaire, d'absence ou d'empêchement simultanés, par un des agents de contrôle des unités de contrôle des 3^{ème}, 4^{ème} ou 11^{ème} arrondissements, du 12^{ème} arrondissement ou des 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements.

Unité de contrôle des 3^{ème}, 4^{ème} et 11^{ème} arrondissements

Intérim du responsable de l'unité de contrôle

L'intérim du responsable de l'unité de contrôle est assuré par l'un des responsables des unités de contrôle des 1^{er} et 2^{ème} arrondissements, des 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} arrondissements, des 10^{ème} et 18^{ème} arrondissements, du 12^{ème} arrondissement, du 17^{ème}, des 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements ou des transports.

Intérim des inspecteurs du travail

L'intérim des inspecteurs du travail est assuré par l'un des inspecteurs de l'unité de contrôle des 3^{ème}, 4^{ème} et 11^{ème} arrondissements ou en cas de vacance temporaire, d'absence ou d'empêchement simultanés, par un des inspecteurs du travail des unités de contrôle 1^{er} et 2^{ème} arrondissements, du 12^{ème} arrondissement ou des 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements, ou par le responsable de l'unité de contrôle.

Intérim des contrôleurs du travail

L'intérim des contrôleurs du travail est assuré par l'un des agents de contrôle de l'unité de contrôle des 3^{ème}, 4^{ème} et 11^{ème} arrondissements ou en cas de vacance temporaire, d'absence ou d'empêchement simultanés, par un des agents de contrôle des unités de contrôle des 1^{er} et 2^{ème} arrondissements, du 12^{ème} arrondissement ou des 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements.

Unité de contrôle des 5^{èmes}, 6^{ème} et 7^{ème} arrondissements

Intérim du responsable de l'unité de contrôle

L'intérim du responsable de l'unité de contrôle est assuré par l'un des responsables des unités de contrôle des 1^{er} et 2^{ème} arrondissements, des 3^{ème}, 4^{ème} ou 11^{ème} arrondissements, des 10^{ème} et 18^{ème} arrondissements, du 12^{ème} arrondissement, du 17^{ème}, des 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements ou des transports.

Intérim des inspecteurs du travail

L'intérim des inspecteurs du travail est assuré par l'un des inspecteurs de l'unité de contrôle des 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} arrondissements ou en cas de vacance temporaire, d'absence ou d'empêchement simultanés, par un des inspecteurs du travail des unités de contrôle des 10^{ème} et 18^{ème} arrondissements, du 17^{ème} arrondissement ou des transports, ou par le responsable de l'unité de contrôle.

Intérim des contrôleurs du travail

L'intérim des contrôleurs du travail est assuré par l'un des agents de contrôle de l'unité de contrôle des 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} arrondissements ou en cas de vacance temporaire, d'absence ou d'empêchement simultanés, par un des

agents de contrôle des unités de contrôle des 10^{ème} et 18^{ème} arrondissements, du 17^{ème} arrondissement ou des transports.

Unité de contrôle du 8^{ème} arrondissement Nord

Intérim du responsable de l'unité de contrôle

L'intérim du responsable de l'unité de contrôle est assuré par l'un des responsable des unités de contrôle des 8^{ème} arrondissement Sud, 9^{ème} arrondissement, 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements, 15^{ème} ou 16^{ème} arrondissement.

Intérim des inspecteurs du travail

L'intérim des inspecteurs du travail est assuré par l'un des inspecteurs de l'unité de contrôle du 8^{ème} arrondissement nord ou en cas de vacance temporaire, d'absence ou d'empêchement simultanés, par un des inspecteurs du travail des unités de contrôle du 8^{ème} arrondissement sud, ou du 9^{ème} arrondissement, ou par le responsable de l'unité de contrôle.

Intérim des contrôleurs du travail

L'intérim des contrôleurs du travail est assuré par l'un des agents de contrôle de l'unité de contrôle du 8^{ème} arrondissement Nord ou en cas de vacance temporaire, d'absence ou d'empêchement simultanés, par un des agents de contrôle des unités de contrôle du 8^{ème} arrondissement sud, ou du 9^{ème} arrondissement.

Unité de contrôle du 8^{ème} arrondissement Sud

Intérim du responsable de l'unité de contrôle

L'intérim du responsable de l'unité de contrôle est assuré par l'un des responsable des unités de contrôle des 8^{ème} arrondissement Nord, 9^{ème} arrondissement, 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements, du 15^{ème} ou du 16^{ème} arrondissement.

Intérim des inspecteurs du travail

L'intérim des inspecteurs du travail est assuré par l'un des inspecteurs de l'unité de contrôle du 8^{ème} arrondissement sud ou en cas de vacance temporaire, d'absence ou d'empêchement simultanés, par un des inspecteurs du travail des unités de contrôle du 8^{ème} arrondissement nord, ou du 9^{ème} arrondissement, ou par le responsable de l'unité de contrôle.

Intérim des contrôleurs du travail

L'intérim des contrôleurs du travail est assuré par l'un des agents de contrôle de l'unité de contrôle du 8^{ème} arrondissement sud ou en cas de vacance temporaire, d'absence ou d'empêchement simultanés, par un des agents de contrôle des unités de contrôle du 8^{ème} arrondissement Nord, ou du 9^{ème} arrondissement.

Unité de contrôle du 9^{ème} arrondissement

Intérim du responsable de l'unité de contrôle

L'intérim du responsable de l'unité de contrôle est assuré par l'un des responsable des unités de contrôle des 8^{ème} arrondissement Nord, 8^{ème} arrondissement Sud, 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements, 15^{ème} ou du 16^{ème} arrondissement.

Intérim des inspecteurs du travail

L'intérim des inspecteurs du travail est assuré par l'un des inspecteurs de l'unité de contrôle du 9^{ème} arrondissement ou en cas de vacance temporaire, d'absence ou d'empêchement simultanés, par un des inspecteurs du travail des unités de contrôle du 8^{ème} arrondissement nord, ou du 8^{ème} arrondissement sud, ou par le responsable de l'unité de contrôle.

Intérim des contrôleurs du travail

L'intérim des contrôleurs du travail est assuré par l'un des agents de contrôle de l'unité de contrôle du 9^{ème} arrondissement ou en cas de vacance temporaire, d'absence ou d'empêchement simultanés, par un des agents de contrôle des unités de contrôle du 8^{ème} arrondissement Nord, ou du 8^{ème} arrondissement sud.

Unité de contrôle des 10^{ème} et 18^{ème} arrondissements

Intérim du responsable de l'unité de contrôle

L'intérim du responsable de l'unité de contrôle est assuré par l'un des responsables des unités de contrôle des 1^{er} et 2^{ème} arrondissements, des 3^{ème}, 4^{ème} et 11^{ème} arrondissements, des 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} arrondissements, du 12^{ème} arrondissement, du 17^{ème}, des 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements ou des transports.

Intérim des inspecteurs du travail

L'intérim des inspecteurs du travail est assuré par l'un des inspecteurs de l'unité de contrôle des 10^{ème} et 18^{ème} arrondissements ou en cas de vacance temporaire, d'absence ou d'empêchement simultanés, par un des inspecteurs du travail des unités de contrôle des 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} arrondissements, du 17^{ème} arrondissement ou des transports, ou par le responsable de l'unité de contrôle.

Intérim des contrôleurs du travail

L'intérim des contrôleurs du travail est assuré par l'un des agents de contrôle de l'unité de contrôle des 10^{ème} et 18^{ème} arrondissements ou en cas de vacance temporaire, d'absence ou d'empêchement simultanés, par un des agents de contrôle des unités de contrôle des 5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème} arrondissements, du 17^{ème} arrondissement ou des transports.

Unité de contrôle du 12^{ème} arrondissement

Intérim du responsable de l'unité de contrôle

L'intérim du responsable de l'unité de contrôle est assuré par l'un des responsables des unités de contrôle des 1^{er} et 2^{ème} arrondissements, des 3^{ème}, 4^{ème} et 11^{ème} arrondissements, des 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} arrondissements, des 10^{ème} et 18^{ème} arrondissements, du 17^{ème}, des 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements ou des transports.

Intérim des inspecteurs du travail

L'intérim des inspecteurs du travail est assuré par l'un des inspecteurs de l'unité de contrôle du 12^{ème} arrondissement ou en cas de vacance temporaire, d'absence ou d'empêchement simultanés, par un des inspecteurs du travail des unités de contrôle des 1^{ers} et 2^{ème} arrondissements, des 3^{ème}, 4^{ème} et 11^{ème} arrondissements ou des 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements, ou par le responsable de l'unité de contrôle.

Intérim des contrôleurs du travail

L'intérim des contrôleurs du travail est assuré par l'un des agents de contrôle de l'unité de contrôle du 12^{ème} arrondissement ou en cas de vacance temporaire, d'absence ou d'empêchement simultanés, par un des agents de contrôle des unités de contrôle des 1^{ers} et 2^{ème} arrondissements, des 3^{ème}, 4^{ème} et 11^{ème} arrondissements ou 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements.

Unité de contrôle des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements

Intérim du responsable de l'unité de contrôle

L'intérim du responsable de l'unité de contrôle est assuré par l'un des responsables des unités de contrôle du 15^{ème}, du 16^{ème} arrondissement, des 8^{ème} arrondissement Nord, 8^{ème} arrondissement Sud, ou du 9^{ème} arrondissement.

Intérim des inspecteurs du travail

L'intérim des inspecteurs du travail est assuré par l'un des inspecteurs de l'unité de contrôle du 13^{ème} et 14^{ème} arrondissement ou en cas de vacance temporaire, d'absence ou d'empêchement simultanés, par un des inspecteurs du travail des unités de contrôle du 15^{ème} arrondissement, ou du 16^{ème} arrondissement, ou par le responsable de l'unité de contrôle.

Intérim des contrôleurs du travail

L'intérim des contrôleurs du travail est assuré par l'un des agents de contrôle de l'unité de contrôle des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements ou en cas de vacance temporaire, d'absence ou d'empêchement simultanés, par un des agents de contrôle des unités de contrôle du 15^{ème} arrondissement, ou du 16^{ème} arrondissement.

Unité de contrôle du 15^{ème} arrondissement

Intérim du responsable de l'unité de contrôle

L'intérim du responsable de l'unité de contrôle est assuré par l'un des responsables des unités de contrôle, des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements, du 16^{ème} arrondissement, du 8^{ème} arrondissement Nord, du 8^{ème} arrondissement Sud ou du 9^{ème} arrondissement.

Intérim des inspecteurs du travail

L'intérim des inspecteurs du travail est assuré par l'un des inspecteurs de l'unité de contrôle du 15^{ème} arrondissement ou en cas de vacance temporaire, d'absence ou d'empêchement simultanés, par un des inspecteurs du travail des unités de contrôle des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements, ou du 16^{ème} arrondissement, ou par le responsable de l'unité de contrôle.

Intérim des contrôleurs du travail

L'intérim des contrôleurs du travail est assuré par l'un des agents de contrôle de l'unité de contrôle du 15^{ème} arrondissement ou en cas de vacance temporaire, d'absence ou d'empêchement simultanés, par un des agents de contrôle de l'unité de contrôle du 16^{ème} arrondissement ou des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements.

Unité de contrôle du 16^{ème} arrondissement

Intérim du responsable de l'unité de contrôle

L'intérim du responsable de l'unité de contrôle est assuré par l'un des responsables des unités de contrôle des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements, du 15^{ème} arrondissement, du 8^{ème} arrondissement Nord, du 8^{ème} arrondissement Sud ou du 9^{ème} arrondissement.

Intérim des inspecteurs du travail

L'intérim des inspecteurs du travail est assuré par l'un des inspecteurs de l'unité de contrôle du 16^{ème} arrondissement ou en cas de vacance temporaire, d'absence ou d'empêchement simultanés, par un des inspecteurs du travail des unités de contrôle des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements, ou du 15^{ème} arrondissement, ou par le responsable de l'unité de contrôle.

Intérim des contrôleurs du travail

L'intérim des contrôleurs du travail est assuré par l'un des agents de contrôle de l'unité de contrôle du 16^{ème} arrondissement ou en cas de vacance temporaire, d'absence ou d'empêchement simultanés, par un des agents de contrôle de l'unité de contrôle des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements, ou du 15^{ème} arrondissement.

Unité de contrôle du 17^{ème} arrondissement

Intérim du responsable de l'unité de contrôle

L'intérim du responsable de l'unité de contrôle est assuré par l'un des responsables des unités de contrôle des 1^{er} et 2^{ème} arrondissements, des 3^{ème}, 4^{ème} et 11^{ème} arrondissements, des 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} arrondissements, des 10^{ème} et 18^{ème} arrondissements, du 12^{ème}, des 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements ou des transports.

Intérim des inspecteurs du travail

L'intérim des inspecteurs du travail est assuré par l'un des inspecteurs de l'unité de contrôle du 17^{ème} arrondissement ou en cas de vacance temporaire, d'absence ou d'empêchement simultanés, par un des inspecteurs du travail des unités de contrôle des 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} arrondissements, des 10^{ème} et 18^{ème} arrondissement ou des transports, ou par le responsable de l'unité de contrôle.

Intérim des contrôleurs du travail

L'intérim des contrôleurs du travail est assuré par l'un des agents de contrôle de l'unité de contrôle du 17^{ème} arrondissement ou en cas de vacance temporaire, d'absence ou d'empêchement simultanés, par un des agents de contrôle des unités de contrôle des 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} arrondissements, des 10^{ème} et 18^{ème} arrondissement ou des transports.

Unité de contrôle des 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements

Intérim du responsable de l'unité de contrôle

L'intérim du responsable de l'unité de contrôle est assuré par l'un des responsables des unités de contrôle des 1^{er} et 2^{ème} arrondissements, des 3^{ème}, 4^{ème} et 11^{ème} arrondissements, des 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} arrondissements, des 10^{ème} et 18^{ème} arrondissements, du 12^{ème} arrondissement, du 17^{ème} arrondissement ou des transports.

Intérim des inspecteurs du travail

L'intérim des inspecteurs du travail est assuré par l'un des inspecteurs de l'unité de contrôle des 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements ou en cas de vacance temporaire, d'absence ou d'empêchement simultanés, par un des inspecteurs du travail des unités de contrôle des 1^{er} et 2^{ème} arrondissements, des 3^{ème}, 4^{ème} et 11^{ème} arrondissements ou du 12^{ème} arrondissement, ou par le responsable de l'unité de contrôle.

Intérim des contrôleurs du travail

L'intérim des contrôleurs du travail est assuré par l'un des agents de contrôle de l'unité de contrôle des 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements ou en cas de vacance temporaire, d'absence ou d'empêchement simultanés, par un des agents de contrôle des unités de contrôle des 1^{er} et 2^{ème} arrondissements, 3^{ème}, 4^{ème} et 11^{ème} arrondissements ou du 12^{ème} arrondissement.

Unité de contrôle Transport

Intérim du responsable de l'unité de contrôle

L'intérim du responsable de l'unité de contrôle est assuré par l'un des responsables des unités de contrôle des 1^{er} et 2^{ème} arrondissements, des 3^{ème}, 4^{ème} ou 11^{ème} arrondissements, des 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} arrondissements, des 10^{ème} et 18^{ème} arrondissements, du 12^{ème} arrondissement, du 17^{ème} arrondissement ou des 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements.

Intérim des inspecteurs du travail

L'intérim des inspecteurs du travail est assuré par l'un des inspecteurs de l'unité de contrôle transport du département ou en cas de vacance temporaire, d'absence ou d'empêchement simultanés, par un des inspecteurs du travail des unités de contrôle des 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} arrondissements, des 10^{ème} et 18^{ème} arrondissements ou du 17^{ème} arrondissement, ou par le responsable de l'unité de contrôle.

Intérim des contrôleurs du travail

L'intérim des contrôleurs du travail est assuré par l'un des agents de contrôle de l'unité de contrôle transport du département ou en cas de vacance temporaire, d'absence ou d'empêchement simultanés, par un des inspecteurs du travail des unités de contrôle des 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} arrondissements, des 10^{ème} et 18^{ème} arrondissements ou du 17^{ème} arrondissement.

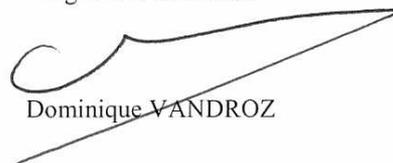
Article 5 : Conformément aux dispositions de l'article R.8122-10 du code du travail, les agents mentionnés à l'article 1 participent lorsque l'action le rend nécessaire aux actions d'inspection de la législation du travail sur le territoire de l'unité territoriale de Paris.

Article 6 : La présente décision annule et remplace la décision en date du 01 juin 2017, à compter du 01 juillet 2017

Article 7 : Le responsable de l'unité départementale de Paris de la direction régionale des entreprises, de la concurrence de la région d'Ile-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris et de la préfecture de police accessible sur le site internet de la préfecture de Paris : www.paris.prefecture.gouv.fr

Fait à Paris, le 01 Juillet 2017

Le responsable de l'unité départementale de Paris de la
Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence,
de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de la
région Ile-de-France



Dominique VANDROZ

Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de
la consommation, du travail et de l'emploi - Unité
territoriale de Paris

75-2017-06-23-053

Récépissé de déclaration SAP - RENAULT Arthur

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP 829463165
(Article L. 7232-1-1 du code du travail)**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

LE PREFET DE PARIS

CONSTATE :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS le 12 juin 2017 par Monsieur RENAULT Arthur, en qualité de micro-entrepreneur, pour l'organisme RENAULT Arthur dont le siège social est situé 12, rue Hector Guimard 75019 PARIS et enregistré sous le N° SAP 829463165 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration – Mode prestataire

- Soutien scolaire et/ou cours à domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé de déclaration n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Paris, le 23 juin 2017

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,
et par délégation de la Directrice Régionale de la DIRECCTE d'Ile-de-France,
Par subdélégation, la Responsable du service SAP



Florence de MONREDON

Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de
la consommation, du travail et de l'emploi - Unité
territoriale de Paris

75-2017-06-23-049

Récépissé de déclaration SAP - CHIKHI Sara



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE PARIS

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP 829498971
(Article L. 7232-1-1 du code du travail)**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

LE PREFET DE PARIS

CONSTATE :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS le 12 juin 2017 par Madame CHIKHI Sara, en qualité de micro-entrepreneur, pour l'organisme CHIKHI Sara dont le siège social est situé 121, rue de la Faisanderie 75116 PARIS et enregistré sous le N° SAP 829498971 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration – Mode prestataire

- Soutien scolaire et/ou cours à domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé de déclaration n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Paris, le 23 juin 2017

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,
et par délégation de la Directrice Régionale de la DIRECCTE d'Ile-de-France,
Par subdélégation, la Responsable du service SAP

Florence de MONREDON

Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de
la consommation, du travail et de l'emploi - Unité
territoriale de Paris

75-2017-06-23-051

Récépissé de déclaration SAP - DO TRINH Dang Khoa



PREFET DE PARIS

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP 824842264
(Article L. 7232-1-1 du code du travail)**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

LE PREFET DE PARIS

CONSTATE :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS le 13 juin 2017 par Monsieur DO TRINH Dang Khoa, en qualité de micro-entrepreneur, pour l'organisme DO TRINH Dang Khoa dont le siège social est situé 6, rue du général Humbert 75015 PARIS et enregistré sous le N° SAP 824842264 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration – Mode prestataire

- Soutien scolaire et/ou cours à domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé de déclaration n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Paris, le 23 juin 2017

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,
et par délégation de la Directrice Régionale de la DIRECCTE d'Ile-de-France,
Par subdélégation, la Responsable du service SAP

Florence de MONREDON

Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de
la consommation, du travail et de l'emploi - Unité
territoriale de Paris

75-2017-06-23-052

Récépissé de déclaration SAP - KADEM Hugo



PREFET DE PARIS

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP 810672568
(Article L. 7232-1-1 du code du travail)**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

LE PREFET DE PARIS

CONSTATE :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS le 13 juin 2017 par Monsieur KADEM Hugo, en qualité d'entrepreneur individuel, pour l'organisme KADEM Hugo dont le siège social est situé 46, rue Etienne Marey 75020 PARIS et enregistré sous le N° SAP 810672568 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration – Mode prestataire

- Soutien scolaire et/ou cours à domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé de déclaration n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Paris, le 23 juin 2017

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,
et par délégation de la Directrice Régionale de la DIRECCTE d'Ile-de-France,
Par subdélégation, la Responsable du service SAP

Florence de MONREDON

Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de
la consommation, du travail et de l'emploi - Unité
territoriale de Paris

75-2017-06-23-050

Récépissé de déclaration SAP - MA PETITE ECURIE



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE PARIS

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP 829917913
(Article L. 7232-1-1 du code du travail)**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

LE PREFET DE PARIS

CONSTATE :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS le 12 juin 2017 par Monsieur VERRON Charles, en qualité de président directeur général, pour l'organisme MA PETITE ECURIE dont le siège social est situé 32, rue de Lourmel 75015 PARIS et enregistré sous le N° SAP 829917913 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration – Mode prestataire

- Soutien scolaire et/ou cours à domicile
- Assistance informatique à domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé de déclaration n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Paris, le 23 juin 2017

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,
et par délégation de la Directrice Régionale de la DIRECCTE d'Ile-de-France,
Par subdélégation, la Responsable du service SAP

Florence de MONREDON

Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris

75-2017-07-07-002

**ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU DES
ELECTEURS POUR L'ELECTION DES SENATEURS A
PARIS DU 24 SEPTEMBRE 2017**



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE PARIS

**Arrêté préfectoral n°
établissant le tableau des électeurs pour l'élection des sénateurs à Paris
du 24 septembre 2017**

Le préfet de la région d'Île-de-France,
préfet de Paris,
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du mérite

Vu le code électoral, et notamment, ses articles L.280 et R. 146 ;

Vu le décret n° 2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu la circulaire du ministre de l'intérieur du 12 juin 2017 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté de la maire de Paris du 28 juin 2017 désignant les remplaçants des conseillers de Paris, titulaires d'un mandat de député, sénateur ou de conseiller régional élus au titre de la section départementale de Paris ;

Vu le procès-verbal de l'élection des délégués supplémentaires du conseil municipal et de leurs suppléants établi par la Ville de Paris le 30 juin 2017 ;

Sur proposition du préfet, secrétaire général de la préfecture de la préfecture de Paris ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Le tableau des électeurs pour l'élection des sénateurs à Paris du 24 septembre 2017 est établi conformément à l'annexe du présent arrêté.

Article 2 : Conformément aux dispositions du code électoral, le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris dans les trois jours qui suivent la publication du tableau des électeurs.

Article 3 : Le préfet, secrétaire général de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et le directeur de la modernisation et de l'administration sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de Police, accessible sur le site Internet de la préfecture de Paris (www.ile-de-france.gouv.fr).

Fait à Paris, le **07 JUL. 2017**

le préfet de la région d'Île-de-France,
préfet de Paris

Michel CADOT

courriel : clections@paris-idf.gouv.fr – site internet : www.ile-de-france.gouv.fr
5 rue Leblanc 75911 PARIS cedex 15 Tél. : 01.82.52.40.00



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE PARIS

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

DU 24 SEPTEMBRE 2017

Tableau des électeurs

courriel : elections@paris-idf.gouv.fr -- site internet : www.ile-de-france.gouv.fr
5 rue Leblanc 75911 PARIS cedex 15 Tél. : 01.82.52.40.00

DÉPUTÉS ET SÉNATEURS		
Titre	Nom	Prénom
Mme	AÏCHI	Leila
M.	ASSOULINE	David
Mme	AVIA	Laetitia
M.	BOURNAZEL	Pierre-Yves
M.	CAFFET	Jean-Pierre
M.	CHARON	Pierre
Mme	de SARNEZ	Marielle
M.	DESESSARD	Jean
M.	DOMINATI	Philippe
Mme	FAJGELES	Elise
M.	GOASGUEN	Claude
Mme	GREGOIRE	Olivia
M.	GUERINI	Stanislas
Mme	JOUANNO	Chantal
Mme	KHIARI	Bariza
Mme	KUSTER	Brigitte
Mme	LANG	Anne-Christine
M.	LAURENT	Pierre
M.	LE GENDRE	Gilles
Mme	LIENEMANN	Marie-Noëlle
M.	MADEC	Roger
M.	MAILLARD	Sylvain
Mme	O	Delphine
Mme	OBONO	Danièle
Mme	PAU-LANGEVIN	George
M.	PERSON	Pierre
M.	POZZO di BORGO	Yves
M.	RENSON	Hugues
M.	RUPIN	Pâcome
M.	TAN	Buon Huong

REPLAÇANTS DES DÉPUTÉS ET SÉNATEURS AYANT UN MANDAT DE CONSEILLER DE PARIS				
Titre	Nom	Nom d'épouse	Prénoms	Remplaçant de
M.	ANSEL		Fabien	Roger MADEC, sénateur
M.	BLISKO		Serge	Anne-Christine LANG, député
Mme	BOULANGER		Françoise	Pierre-Yves BOURNAZEL, député
Mme	BRUNO		Catherine	Yves POZZO di BORGO, sénateur
M.	EPARA EPARA		Epency	David ASSOULINE, sénateur
M.	GARGAM		Carl	Brigitte KUSTER, député
M.	LEVENEUR		Martin	Marielle de SARNEZ, député
M.	PARIENTE		Gérard	Claude GOASGUEN, député
M.	ROUSSEAU		Eric	Pierre CHARON, sénateur
Mme	TAN	HO-TING-FAT	Caroline	Buon-Huong TAN, député

CONSEILLERS RÉGIONAUX		
Titre	Nom	Prénom
Mme	ALEXANDRE	Magali
Mme	ANDROUËT	Mathilde
M.	BARIANI	Didier
M.	BAYOU	Julien
M.	BENHAIM	Frédéric
Mme	BERTHOUT	Florence
Mme	BÜRKLI	Delphine
Mme	CARREY-CONTE	Fanélie
M.	CECCONI	Frank
M.	COQUEREL	Éric
Mme	COSSE	Emmanuelle
Mme	DAUVERGNE	Emmanuelle
Mme	DEROUARD	Clotilde
M.	DES GAYETS	Maxime
Mme	DUMAS	Catherine
Mme	DUMAS	Frédérique
Mme	EVREN	Agnès
Mme	FREY	Christine
Mme	GUENOUX	Muriel
Mme	JARRY-BOUABID	Anne-Claire
M.	KANUTY	Pierre
M.	KARAM	Patrick
Mme	LA GONTRIE	Marie-Pierre de
Mme	LANIESSE	Philippine
M.	LECOQ	Jean-Pierre
Mme	LECOUTURIER	Béatrice
M.	LEGARET	Jean-François
M.	MARGAIN	Franck
M.	MIGNOT	Didier
Mme	MONTANDON	Valérie
Mme	PAWLIK	Déborah
M.	PÉCHENARD	Frédéric
M.	REDLER	Jérémy
M.	ROGER	Vincent
M.	ROMERO-MICHEL	Jean-Luc
M.	SAADI	Mustapha
M.	SAINT-JUST	Wallerand de
Mme	VENEZIANO	Stéphanie
M.	WEHLING	Yann

REPLAÇANTS DES CONSEILLERS RÉGIONAUX AYANT UN MANDAT DE CONSEILLER DE PARIS				
Titre	Nom	Nom d'épouse	Prénoms	Remplaçant de
M.	AZOULAY		Allan	Delphine BURKLI
M.	BOSSARD		Jean-Charles	Jean-Pierre LECOQ
M.	CALDAGUES		Emmanuel	Jean-François LEGARET
M.	DELISLE		Robin	Béatrice LECOUTURIER
M.	DESERT		Didier	Florence BERTHOUT
M.	DREUMONT		Valentin	Agnès EVREN
M.	GUYONVARCH		Gwenaël	Yann WEHLING
M.	JUDEAUX		Michel	Catherine DUMAS
Mme	LAVARINI	BALDET	Nicole	Marie-Pierre de LA GONTRIE
M.	MARTIN		Robert	Frédéric PECHENARD
M.	MONET DESCOMBEY		Thierry	Valérie MONTANDON
M.	NIQUET		Matthieu	Emmanuelle DAUVERGNE
M.	SCHOUTETEN		Laurent	Déborah PAWLIK

CONSEILLERS DE PARIS		
Titre	Nom	Prénom
M.	AIDENBAUM	Pierre
M.	AQUA	Jean-Noël
Mme	ASSOULINE	Michèle
Mme	ATALLAH	Marie
M.	AURIACOMBE	Pierre
M.	AZIERE	Eric
Mme	BACHE	Marinette
Mme	BARATTI-ELBAZ	Catherine
M.	BARGETON	Julien
M.	BAUDRIER	Jacques
Mme	BECKER	Emmanuelle
M.	BÉGUÉ	Hervé
M.	BELLIARD	David
Mme	BENIGUI	Yamina
M.	BERTHAULT	Jean-Didier
Mme	BIDARD	Hélène
Mme	BLADIER-CHASSAIGNE	Pascale
Mme	BLAUDEL	Célia
Mme	BLOCH	Gypsie
M.	BLOCHE	Patrick
Mme	BOILLOT	Julie
M.	BONNET-OULALDJ	Nicolas
Mme	BOUGERET	Alix
M.	BOULARD	Geoffroy
Mme	BOULAY-ESPERONNIER	Céline
M.	BOUTAULT	Jacques
Mme	BOUYGUES	Claudine
Mme	BRIDIER	Galla
M.	BROS	Jean-Bernard
M.	BROSSAT	Ian
Mme	BROSSEL	Colombe
Mme	BUFFETEAU	Anne-Charlotte
Mme	CALANDRA	Frédérique
M.	CAPLIEZ	Stéphane
Mme	CEYRAC	Sylvie
Mme	CHARNOZ	Sandrine
M.	CHERKI	Pascal
M.	CHERTOK	Grégoire
M.	CONTASSOT	Yves
Mme	CORDEBARD	Alexandra
M.	COUMET	Jérôme
M.	COURTOIS	Daniel-Georges
M.	CRAVENNE	François-David
M.	DAGNAUD	François
M.	DARGENT	Claude
Mme	DASPET	Virginie

Titre	Nom	Prénom
Mme	DATI	Rachida
Mme	de CLERMONT-TONNERRE	Claire
M.	de FROMENT	Jean-Baptiste
M.	DEBRE	Bernard
Mme	D'HAUTESERRE	Jeanne
Mme	DIRI	Leïla
M.	DUBUS	Jérôme
M.	DUCLoux	Philippe
Mme	EL KHOMRI	Myriam
Mme	FANFANT	Nathalie
M.	FERAUD	Rémi
Mme	FILOCHE	Léa
Mme	GABELOTAUD	Afaf
M.	GABORIAU	Pierre
Mme	GAILLANNE	Fanny
Mme	GALLOIS	Edith
Mme	GATEL	Maud
M.	GAUDILLERE	Bernard
M.	GIANNESINI	Jean-Jacques
Mme	GIAZZI	Danièle
M.	GIRARD	Christophe
M.	GLEIZES	Jérôme
Mme	GOLDGRAB	Laurence
M.	GOUJON	Philippe
M.	GREGOIRE	Emmanuel
Mme	GUHL	Antoinette
M.	GUILLOT	Didier
M.	HAAB	François
Mme	HAREL	Marie-Laure
M.	HELARD	Eric
Mme	HIDALGO	Anne
M.	HOCQUARD	Frédéric
M.	HODENT	Thierry
M.	HONORE	Christian
Mme	JEGO	Ann-Katrin
Mme	JEMNI	Halima
Mme	JOHNSON	Olga
M.	JOMIER	Bernard
M.	JULIEN	Pascal
M.	JULLIARD	Bruno
M.	KLUGMAN	Patrick
Mme	KOMITES	Pénélope
Mme	KONÉ	Fatoumata
Mme	KOSCIUSKO-MORIZET	Nathalie
M.	LAMOUR	Jean-François
M.	LAURET	Thomas
M.	LE GUEN	Jean-Marie
M.	LE RESTE	Didier

Titre	Nom	Prénom
Mme	LECUYER	Catherine
M.	LEFEVRE	Franck
M.	LEJOINDRE	Eric
M.	LELLOUCHE	Pierre
Mme	LEMARDELEY	Marie-Christine
M.	LEPETIT	Annick
Mme	LEVIEUX	Véronique
Mme	MAQUOI	Nathalie
M.	MARTINS	Jean-François
Mme	MECARY	Caroline
Mme	MEES	Sandrine
Mme	MEHAL	Fadila
M.	MENGUY	Jean-Baptiste
M.	MERCIER	Etienne
M.	MISSIKA	Jean-Louis
Mme	MOREL	Joëlle
Mme	NAHMIA	Valérie
M.	NAJDOVSKI	Christophe
M.	NORDMAN	Nicolas
Mme	OLIVIER	Annick
Mme	ONGHENA	Anne-Constance
Mme	OUMER	Nawel
M.	PENINOU	Olivier Mao
M.	PERIFAN	Atanase
Mme	PETIT	Carine
Mme	POLSKI	Olivia
Mme	PREMEL	Danièle
Mme	PRIMET	Raphaëlle
M.	SAINT-ETIENNE	Christian
M.	SANCHES RUIVO	Hermano
Mme	SIMONNET	Danielle
Mme	SOLANS	Aurélie
Mme	SOUYRIS	Anne
Mme	STOPPA-LYONNET	Dominique
Mme	TACHENE	Anne
Mme	TAIEB-ATTIAS	Karen
M.	TIBERI	Dominique
M.	TINTI	Sergio
M.	TREMEGE	Patrick
M.	VAILLANT	Daniel
M.	VAUGLIN	François
Mme	VERON	Pauline
Mme	VERSINI	Dominique
M.	VESPERINI	Alexandre
Mme	VIEU-CHARIER	Catherine
Mme	ZUNIGA	Mercedes

DÉLÉGUÉS SUPPLÉMENTAIRES			
Titre	Nom	Nom d'épouse	Prénoms
Mme	ABBAS		Sarah
Mme	ABDERRAHMANE	épouse CHARUEL	Messaouda
M.	ABENSOUR		Marc
Mme	ABERCHIH	épouse HELIE	Khadija
M.	ABI NASR		Imad
Mme	ABRAMS	épouse LERNER	Adrienne
M	ACHENZA		Gaëtan, Clément
M	ADAM		Abir
Mme	ADELE	épouse AUDENAY	Olivia
M.	ADONIS		Raymond Lucien
Mme	ADOUKONOU	épouse MOUSTAPHA	Lucie, Marie, Claire
Mme	AFANYAN		Cécile, Marie, Mayda
Mme	AFTALION	épouse de CHASTENET de PUYSEGUR	Caroline, Renée, Claude
Mme	AGGOUNE	épouse SCHNEIDER	Fatiha
Mme	AGNES	épouse MOULIN	Claude, Jeanne, Lucie
M	AGUILELLA CUECO		Simon
Mme	AÏCHOUN (AÏCHOUN-BAPTISTE)		Berangère, Esther, Cécile, Sultana
Mme	AIDAN	épouse TUIL	Nicols Paule
M	AIDENBAUM		Thierry, Benjamin
M	AÏT CHEKDIDH		Assad
Mme	AÏT SALAH	épouse LAKHAL	Hakima
Mme	AJDENBAUM		Delphine, Alexandra
Mme	AJZENBERG	épouse HARARI	Véronique
Mme	AKLI		Malika
Mlle	ALBERTINI		Pasquine
Mme	ALBY		Sarah Christine Francesca
M	ALEVEQUE		Guillaume
M	ALEXANDRE		Nicolas
M	ALEZARD		GERARD
Mme	ALGRAIN		Marie, Gisèle, Claudine
M	ALGRAIN		Eric, Jean, Michel
Mme	ALI BENALI		Sabrina
M	ALLALI		Lalou, Jean Pierre
Mme	ALLARD	épouse GIRAULT	Virginie, Prune, Eglantine
Mme	ALLIBRANT		Anne
Mme	ALLIOUA		Cécile Elissaeth
M	ALY		Anthony Rémi
Mme	AMAR	épouse BURESI	Charlette
M.	AMIACH		Benjamin
Mme	AMIAR		Sabrina
Mme	AMIAR		Katya
M	AMORY		Jérôme
M	AMOUNI		Alain Jean
M	AMSELLEM		AURELIEN YAYA JACOB
Mme	AMZALLAG		Joëlle, Judith
M.	AMZALLAG		David, Hary, Joseph
M.	ANCELET		Guillaume Pierre Daniel
Mme	ANDRÉ	épouse VAILLANT	Germaine Marie Elisa
Mme	ANDRIEU		Florence Jeanne François
M.	ANDRIVEAU		Jean-Marie, Marcel
Mme	ANGEVIN		Laure-Emilie, Christine
Mme	ANSALDI		Delphine, Catherine, Madeleine
M.	ANSALDI-ABDI		Adrien, Hamed, Joseph
Mme	ANTAR		Fatiha
M	ANTHEAUME		Cyril, Gérard, Didier
M	ANTONI		Thomas Joseph Emile
Mme	ANTONIAZZI		Margot
Mme	ANTONINI		Marie-Hélène
Mme	AOUDAI	épouse SARFATI	Audrey, Arlette
Mme	AOUDAI	épouse BELAISCH	Katia
Mme	AOUES		Hadja
Mme	AOUIZERAT	épouse SZKLAREK	Yasmina, Mesaouda, Dora
Mme	AOUIZRAT	épouse ZERBIB	Sabine, Germaine
Mme	AOUSTIN		Marie-Madeleine
M.	ARFAOUI		Hassen
Mme	ARHUERO		Caroline
Mlle	ARMAND		Frédérique, Marie-Yves

Titre	Nom	Nom d'épouse	Prénoms
M	ARNAUD		Pierre-Yvain
M	ARNAUD		Laurent
Mme	ARRAULT	épouse GORDIN	Martine, Marie, Marthe, Mireille
M.	ARTIGUES		Jean, Alain
Mme	ARTINIAN	BELEY	Nanor
M	ARZOUMANIAN		DANIEL, ANTOINE
Mme	ASENSIO	épouse ASKRI	Kalia
M	ASENSIO		Emilio
Mme	ASMANI		Lynda
M.	ASSERAF		Georges
M	ASSOULINE		Nathan
Mme	ASSOULINE		Hanna
M.	ASSOULINE		Raphaël
Mlle	ASSOULINE		Aurélie, Hanna
Mme	ASSOULINE	épouse BOHBOT	Rachel
M.	ASSOULINE		Moché, Amran
Mme	ASSOULINE	épouse TEMAM	Noémie
Mme	ASSOUS	épouse BENAYOUN	Caroline, Emilie
M.	ATDJIAN		Dominique, Gérard, Henri
M	APELLIAN		Frédéric
M	ATME		Jean
Mme	ATTA		Bintou, Désirée
M	ATTAL		Stéphane
M	ATTALI		Jean Raymond
Mme	ATTALI	épouse SCHMID	Isabelle, Fortunée, Jeanne
M.	ATTIA		Salomon
Mme	ATTIAS	épouse CYMBLER	Valérie
M	ATTIAS		Jean-Christophe
M.	ATTLAN		Jean-Luc, Braham, Samuel
M.	AUBAGNAC		Louis-Paul, Honoré
Mme	AUBERT		Catherine, Madeleine, Germaine
M.	AUDENAY		David, Philippe
M	AUDOY		Michel
Mme	AUFFRET		Marianne
M	AUFRÈRE		Rémi
M.	AUGAIS		Thomas, Louis, Nicolas
M	AUGE		Grégoire, Jean, Marie
Mme	AUGIER	BERNARD	Emilie Michèle Brigitte
Mme	AULAGNIER		Martine
M	AUMONIER		Thierry, Jacques, Bernard
M.	AURIACOMBE		Sosthène, Frédéric
M	AUROY		Patrice
Mme	AUTHE	épouse CHAMAGNE	Karina, Sophie
M	AUTIN		Pierre-Louis
Mme	AUTOGUE (MARCONNOT)		Marie-Genève, Renée
Mme	AVENAS	épouse BLESSE	Véronique
Mme	AVERSO	épouse NIZOU	Magalie, Suzanne
M	AWITOR		Christophe, Jean, Sika, Sakouf
Mme	AYOUT		Emma, Ava, Ella
Mme	AZADPOUR	épouse FARSCHI	Shirin
M.	AZAIS		Clément
Mme	AZIERE		Barbara, Marie, Béatrice
M.	AZOULAY		Jean-Louis
M	AZOULAY		Eric, Patrick, Raphaël
Mlle	AZZERAF		Déborah, Hannah
M	BA		Abdoul Madjide
Mme	BABAI	épouse AKKARI	Meya
M	BAC		Michel
M.	BACCINO		Matthias, Jean-Pierre
Mme	BACH-BOUR		Chantal, Marie, Josephine, Simone
Mlle	BACHE		Caroline, Anne, Sabrina
M	BACHELET		Alexandre Adriano Maria
Mme	BACHIRI	épouse BOURCART	Khedidja
Mme	BACHY	épouse BOËLLE	Sandrine, Marie, Aude
Mme	BACONNET	épouse PEDINI	Claire, Marie, Marthe
M	BADARD		Patrick, Marie, Antoine
Mme	BADAT	épouse KARAM	Samia
Mme	BADIA-DURAN		Montserrat, Martine
M.	BADINA		Frédéric, Simon

Titre	Nom	Nom d'épouse	Prénoms
Mme	BAILBE		Danielle, Paule, Jacqueline, Catherine
Mme	BAIVIER		Caroline Mélanie
Mme	BALADI		Marie-Christine
M.	BALADI		Vincent, Paul, Joseph
M	BALAS		Guillaume
M.	BALCERAC		Alexander, Marie, Edmond, Robert
M.	BALDINI		Philippe, Robert, Jean
M.	BALDINI		Alexandre, Philippe, Thierry, Fabrice
M	BALDO		Vincent
Mme	BALLAND		Adèle, Lucie
MME	BALLESTER		CATHERINE RENEE
Mme	BALLON		Camille Véronique Victoire
M.	BAPTISTE		Louis, René, Pierre, Marie
MME	BARAN		FRANCOISE ELIANE DANIELLE
Mme	BARANGER		Virginie, Julienne, Andrée
M	BARBIER de la SERRE		Stéphane Pierre Marie
Mme	BARBOU des PLACES	épouse COUDERT	Haude, Marie-Thérèse
Mme	BARDON	épouse LUTZNER	Claudine, Marie, France
Mme	BARDOU-JACQUET	HAAB	Virginie Solène
M	BARGETON		Gilbert Louis
Mme	BARGETON		Delphine
Mme	BARIGANT		Victoria, Jeanne, Odette
M.	BARILLON		Pascal, Patrick, André
M	BARO		Setni
M.	BARRAUD		Jean-Pierre, Roland
M.	BARRE		François-Dominique, Jacques, André
Mme	BARRIE	épouse LEROY	Julie, Marie
Mme	BARRIERE		Annick Roberte Marcelle
M.	BARRY		Elias
M	BARUCH		Marc, Olivier, Robert
M.	BARUCHEL		André, Charles
M.	BARUCHEL (BARUCHEL-DOMINATI)		Noé, Freddy, Jacques
M.	BASCOUL		Clément René Abel
M.	BASIC		Maruan
M	BASQUIN		Maurice, Georges
MME	BASSINO		Frédérique, Nathalie
M.	BASTIDE		Antoine, Julien, Pascal
Mme	BASTIEN		Agnès, Marie, Françoise
Mme	BASTOK	épouse CARRION	Véronique
M.	BATTINI		Jean, Laurent
M	BATY		Pierre-Jean, Laurent
M	BAUCHARD		PIERRE
M	BAUCHER		Gilles Pierre
Mme	BAUDON (BAUDON-GILLOTIN)		Julie Charlotte Marlène
Mme	BAUDOUX		Florence, Marie, Monique
M.	BAUDSON		Gérard, Robert, René
Mme	BAUMASSY		Florence, Anne
MME	BAYLE		SYLVIE FERNANDE
M	BAZEMA		Pierre André
M	BEAUJEU		François
M.	BEAUJOUR		EDOUARD, JEAN-CLAUDE
MME	BEAULLANDE	EPOUSE RANDOUX	MONIQUE
Mme	BEAUMANOIR	épouse CERQUEIRA	Anne-Caroline Sylvie Pascale
Mme	BEL	épouse COTI	Valérie, Géraldine
M.	BELAISCH		Cyril, Elle
Mme	BELDJORD	épouse ABI NASR	Sourmeya
MME	BELEM		CATHERINE MARIE LAURE
M.	BELEY		Sébastien Robert Charles
Mme	BELGACEM	épouse MOKEDDEM	Hayet
Mme	BELISSA	épouse NAKAM	Arielle
M	BELLAICHE		Alain
M	BELLANGER		MATHIAS
Mme	BELLART		Agnès, Virginie
M	BELLIARD		Mathieu
Mme	BELLOCQ		Agnès
Mme	BELOU	épouse MERCIER	Sophie Jeanne Nicole
MME	BENAKLI		Nadia
M	BENARD		Gilles, André
M	BENAYOUN		Michael Félix

Titre	Nom	Nom d'épouse	Prénoms
M.	BENAZERA		Georges Joseph
Mme	BENBARUK	épouse BEYNET	Alla
M.	BENCHABAT		Henri
M.	BENDENNOUNE		Michaël
Mme	BENDJADOUR	Epouse CORONADO	Myriam Marie Josephe
Mme	BENHARBOUN	épouse BITON	Marlène
Mme	BENHELAL	épouse MERZI	Yasmina
M	BENICHOU		Denis, Léon
Mme	BENICHOU	épouse SLAMA	Chantal
Mme	BENITAH		Cécile, Isabelle, Fortunée
M.	BENISSI		Karim, Tarik
Mme	BENOIST	épouse ZUNINO	Marie-Agnès, Isabelle
Mme	BERANGER		Marie, Aïx, Paule
MME	BERARDI	EPOUSE CHUET	ALINE
Mme	BERCOVICI		Martine
M.	BERDAGUER		Arnaud, Jean, René
M.	BERDOU		Arnaud, Henri
Mme	BERGEAUD		Bénédictte
Mme	BERGEON	(ISAMBERT)	Catherine
Mme	BERGÈS		Lola
M.	BERKEMAL		Khelaf
Mme	BERL	SAINT-PAUL	Caroline, Anne, Laure
MME	BERLAIMONT		DANIELE FERNANDE MADELEINE
M.	BERLIER de VAUPLANE		Pierre-Alexis, Marie, Jean
M	BERLY		David
M	BERNARD		Pierre Marie André
M.	BERNARD		Jean-François, Antoine, Henri
Mme	BERNARD		Sybille, Nicole, Viviane
Mme	BERNARD		Laura, Michele, Josepha, Marie-Louise
M.	BERNARD		Eric, Emile
Mme	BERNARD	épouse DUMONTEIL	Madeline, Félicie, Marthe
Mme	BERNHEIM	épouse GRUNLER	Brigitte, Marceline, Suzanne, Janine
M.	BERSAY		Jérôme, Lucien, William
Mme	BERSILLON	épouse ZIEGLER	Naomi
Mme	BERTHAUD		Coline
Mme	BERTHELE		Agathe
M.	BERTHIER		René, Auguste, Baptiste
M	BERTRAND		Denis, Augustin, Jean-Marie
Mme	BESNACI	LANCOU	FATMA
M.	BESNARD		Michel, Robert, Paul
Mme	BESNARD	épouse PERRIN	Emily Virginia
Mme	BESSA		Sophie
M.	BESSETTE		Pierre Alain Michel
Mme	BESSY	épouse HELOIR	Anne Marie
M	BETEMPS		JACQUES CHRISTIAN
M	BETOURNE		Wilfried
M.	BETTANT		Grégoire, Jérémy
Mme	BEUNARDEAU		Alice, Rose
M.	BEYNET		Alain
M	BEZIE		Jacques
M.	BIAGGI	(BIAGGI-MICHELANGELO)	Cyril, Jean, Marie
M	BIARD		AURELIEN
Mme	BIARDEAU		Rozenn, Catherine, Marguerite
M	BIBAS		Benjamin, Emile, Ferrand
M	BICAL		Didier
Mme	BIDAULT		Lucienne Yveline Odile
Mme	BILDSTEIN	(FERRATON)	Joëlle, Marie, Elisabeth
M.	BILGER		Michel Dominique Antoine
M	BILIS		MICHEL
Mme	BILLARD	épouse BOUDISSA	ANNE, NICOLE, MARIE
Mme	BILLARD		Dominique, Marie
M.	BILLEBEAU		JEAN-NOEL, Paul
Mme	BILLOT	épouse BOQUIEN	Shirley, Evelyne
Mlle	BILLOT		Glenda, Nelly
M	BINET		Pierre-Alix
MME	BIRE	EPOUSE CHEBOUT	ALEXANDRA MICHELINE JACQUELINE
M	BIREAUD		Jean-Marie
Mme	BISMUTH LE CORRE	Bismuth épouse LE CORRE	Nicole, Rachel
M.	BITON		Thierry, Henri

Titre	Nom	Nom d'épouse	Prénoms
M.	BITON		Frédéric, Michel
Mme	BITTON	épouse ZAJAC	Florence, Muriel
M	BIZIEN		Lucien
MME	BLACHERE	EPOUSE POISARD	BRIGITTE PAULE GEORGETTE
M	BLAIS		Jean-Paul, Marie
Mme	BLAISE	PECORILLA	Nicole
M	BLANCHARD		Jean-Louis Robert
Mlle	BLANCHETEAU		Caroline, Gisèle, Jeanne
M	BLANCHEZ		Pierre
M	BLANDIN		Thierry, Gérard, Lucien
Mme	BLANQUER		Brigitte, Carole
M.	BLAT		Jean-Pierre
Mme	BLAU	épouse WANGEN DE GEROLDSECK	Joyce
M.	BLESSE		Arnaud Christian
M.	BLIN		Claude, Daniel
MME	BLIN		LUCIE IRENE
M.	BLOCH		Emmanuel, Gérald
Mme	BLONDEL		Carole, Chantal
M	BLOTNIK		HENRI
M	BLUMENTAL		DAVID
M	BOCQUILLON		Vincent, Jacky, Serge
Mme	BOCQUILLON	épouse MAILLARD	Jocelyne, Jeanne, Maria, Caroline
Mme	BOEGLIN		Nadia
M.	BOERIO		Charles
M.	BOHBOT		Jack-Yves
M.	BOHBOT		Raphaël-Salvador
Mlle	BOHBOT		Lauren, Denise
Mlle	BOHBOT		Adélaïde, Léonore
Mme	BOIDÉ	épouse BRENAUD	Caroline
M.	BOILEAU	(BOILEAU-DESCAMPS)	Olivier, Alain, Raymond
M.	BOILLOT		Roger, Marius, Gilbert
M	BOISSONNAT		Guillaume Nicolas
Mme	BOVIN	Epouse FOSSA	Marie-Sophie
M.	BOVIN-CHAMPEAUX		Xavier, Bernard, Marie
M	BOIX		Romain François Frédéric
Mme	BOLLINI		Caroline Nicole
Mme	BOLLORE	épouse LABORDE MEDEVILLE	Anne, Gwenn
M	BON (BON-MAURY)		Gilles, Marc
M.	BONDUELLE		Réginald, Louis, Marie
Mme	BONNARD		Camille, Sarah, Maéva
MLLE	BONNEAU		BEATRICE VIVIANE ELISABETH
Mme	BONNEMAY		Jeanne Marie
M	BONNET		Xavier Pierre Philippe
Mme	BONNET		Delphine
Mme	BONNEVILLE		Laurence, Isabelle, Marie
M	BONNIER		Raphaël, Charles, Clément
M.	BONOS		Gérard, Bazile
M.	BOQUIEN		Hervé, Pierre, Marie
M	BORDE		Emmanuel Jean Edmond
Mme	BORDERIES	épouse LAURET	Véronique Brigitte
Mme	BORDES		Manon Andréa Henriette
Mme	BORDES		Hélène, Andrée, Nicole
Mme	BORDIER	épouse MEZIN	Hélène, Anne, Aïne, Marie
Mlle	BORDRY		Anne-Sophie, Marie, Françoise
Mme	BOREL		Manon, Marie, Kareen
Mme	BORGARELLO		Evelyne Lucienne
M	BORGEL		Fernand
Mme	BORNEUF		Raphaële Claire
M	BORNSTEIN		David, Jean, Raphaël
M	BOROY		Jérémie
MME	BORRAS	dite BORRAS Clara (Pseudo)	Elyane Francine
M.	BORYKCI		Alexandre, Frédéric
M	BOSCHER		Antoine
MME	BOSCHERON		EVELYNE
M	BOSSE		Pierre
Mme	BOSSE	(STICOZZI-BOSSE)	Estelle, Aimée, Lucie, Alice
M.	BOSSE PLATIERE		Martin Francois Paul
Mme	BOSSY		Sophie, Anne
Mme	BOSWELL		Claire Denise

Titre	Nom	Nom d'épouse	Prénoms
Mlle	BOTTEE de TOULMON		Marie, Odile, Anne
M	BOTTRIAUX		Julien, Vito, Gerard
Mme	BOUA		Niamkom Orquida Jocelyne
M	BOUABBAS		Amine
M.	BOUCHE		Michel, Angel
Mme	BOUCHER	épouse BOURDEAUX	Nora, Nadia
Mme	BOUCHER		Juliette Comelie Zoe
M	BOUCHERRAB		Kamal
Mme	BOUCHET	épouse POUX	Nelly, Gisèle, Henriette
Mme	BOUCHETEIL	épouse VUILLOT	Odile, Régine, Germaine
M	BOUCLET		JULIEN HERVE ROMAIN
M	BOUDGHENE-STAMBOULI		Karim Mohamed
M	BOUDISSA		Bachir
M.	BOUDON		Hervé, Francis
Mme	BOUFFLET		Caroline, Marcelle, Emilie
Mme	BOUGEL	épouse ROBIN	Valérie
M.	BOUGY		Tymothé, Emmanuel
M	BOUHIDDA-LASSERRE		Lyes
M	BOUIGUE		Richard, Jacques
M	BOUIS		Jean-Baptiste, René
Mme	BOJEMAA	épouse TATAR	Zohra
Mme	BOUJU		Manon
M	BOULAY		Louis Pierre Jean
M.	BOULAY		Jean-Luc, Pierre, Claude
Mme	BOULCH		Marianne, Aline
Mme	BOULÉ		Sophie Madeleine
M.	BOULENGER de HAUTECLOQUE		Jean-Marc, Marie, Christian
M.	BOULET		Alain, Louis, Jean-Marie
M	BOULET		VINCENT MICHEL
Mme	BOULLEZ	épouse GALLOIS	Madeleine, Yvette
Mme	BOUMENDIL	épouse SOLERE	Eveline
M.	BOUNIOL		Franck, Michel, René
M.	BOURASSEAU		Mathieu
M.	BOURDET		Fabien, Pierre, Joseph
M.	BOURDETTE		Jean
M.	BOURGADE		Romain, Pierre
M	BOURGEAT-LAMI		Yvain
M.	BOURGEAIS		Fabrice, Adrien, Alain, Julien
Mme	BOURGEOISET	épouse SEGADE	Ophélie
M	BOURGUIGNON		Philippe
Mme	BOURGUIGNON		Nicole, Dominique
Mme	BOURGUIGNON	épouse LACOMBE	Edmire, Raymond, Marie-Thérèse
Mme	BOURGUINAT	épouse BROUSSE	Elisabeth
Mme	BOURNIQUE		Julia
M.	BOURSE		Dominique, Pascal, Léon, Gaston
M	BOUSQUET		Nicolas, Jacques
Mme	BOUSQUET		Catherine
M.	BOUSQUET		Marc
M.	BOUSSARD		Baptiste, Jacques, Mohamed
M	BOUTAULT		Laurent, Armand
M	BOUTIFLAT		Dylan, Pierre, Marcel
M	BOUVIER		Francois
Mme	BOUVIER	épouse DACLON	Nathalie
Mme	BOUX		Anne-Claire, Ludivind, Marcelle
M.	BOUZOUINA		Mohammed El Amine
Mme	BOY		Elisabeth
Mme	BOYARD		Céline Sandrine
Mme	BOYER		Marion
M.	BOYER		Jean-Christophe Loïc
M	BRAEMER		Nicolas Christophe Henri
M.	BRAHAMI		Guillaume, Marcel
Mme	BRAHIMI	MAZOUNI	Samia
M	BRAJARD		Julien
Mme	BRAMAZ (RUBINSTEIN)		Sophie, Nathalie, Isabelle
M.	BRANCHE		Jean-Michel, Robert, Joseph
Mme	BRANDON		Isabelle Jeanne Juliette
M	BRAUNSTEIN		LEOPOLD LEO
Mme	BREGMAN		Dorine, Régine, Dina
M.	BREIL-DUPONT		Pascal, Robert, André

Titre	Nom	Nom d'épouse	Prénoms
Mlle	BRELY		Clarisse, Aurore, Mélina
MME	BRENER	EPOUX ROZENHOLC	HELENE
M	BRENNEMANN		Rudolf Noël Thomas Femand
M	BRET		Bertrand François Pascal
Mme	BRETON	épouse BOURRIOT	Marie-Noëlle
M	BRIANT		GERALD ALAIN FRANCOIS
M	BRIBARD		Stéphane Lucien Maxime
Mme	BRICOURT		Marie-Odile
M.	BRIDEL		Stéphane, Claude
Mme	BRIGHTSTEIN	TROPPER	Sylviane
Mme	BRILLON	épouse FRATTAROLI	Cécile, Marie-France
M	BRINGER		MARC
M	BRION		Marc André Jacques
Mme	BROCARD	épouse Weis	Marie-Thérèse
Mme	BROCHET		Marie Hélène
Mme	BROCHET		Gisèle, Jeanne, Marcelle
Mme	BROS		Johanna, Elodie, Daniela
M	BROSSEAU		ALAIN LUC ETIENNE
M.	BROSSEL		Vincent, Marien, Pierre
MME	BROUARD	EPOUSE MADELENNAT	SOLANGE ODILE
Mme	BROUSSE	épouse VOLKINSFELD	Danielle, Camille
M	BROWN		CYRILLE FREDERIC
Mme	BROZU	épouse DRUHEN-CHARNAUX	Marylena Catherine
M	BRUAND		Alexandre
Mme	BRUGE	épouse AUBERT	Danièle Andrée Christiane Dominique
M	BRUGEROLLE		Christian Louis Henri
M	BRUN		Herve, Michel
Mme	BRUN	épouse BELOT	Aurélié, Ginette, Hélène
MME	BRUN	EPOUSE BUSQUE	MONIQUE JULIETTE
Mme	BRUNELLE	(GRANGE-BRUNELLE)	Florence, Paule, Marcelle
M.	BRUNET		Jean-Pierre
Mme	BRUNET	épouse KIRECHE	Louisa
M	BRYON		Max Albert
M.	BUAILLON		Pierre, Alexis
Mme	BUCAILLE	épouse BAYZELON	Laurence Solange Claude
Mme	BUFFET		Valérie, Maria-Antonia
M	BUISSON		Jacques , Albert, Louis
Mme	BUISSON-BLOCHE		Anne-Flore, Hélène, Lucie
M	BUNDGAARD		Adrien, Yago, Frédéric
M	BUREAU		HUBERT JEAN
Mme	BURTH	épouse LEROI	Sophie Emmanuelle Sylvia
Mme	BUSSI		Jessica, Madeleine
M	BUSSIERES		Laurent, Robert
Mme	BUSSONE		Hélène
Mme	CABANNE	épouse ROYER	Marie-Maureen, Stéphanie, Antonio
M	CABARET		Baptiste, Christian, Aimé
Mme	CABOT		Julie Marie Pierrette
M.	CADY ROUSTAND DE NAVACELLE		Stéphane, Marie, Gilles
M.	CAHEN-SALVADOR		Gilles-Louis, Georges
M	CAHN		Christian, Paul, Jean-Pierre
Mme	CAIREY-REMONAY		Cathy Othilia
M	CALANDRA		Rémi Benoît
M	CALANI		Bruno Jean Maurice
Mme	CALLIES	de la BIGNE	Anne-Sophie, Marie, Geneviève
Mme	CALZADA	ARNAUD	Anne, Cécile
Mme	CAMBOURS	épouse COLY	Florence Marie Anne
Mme	CAMILLE		Charlotte, Noelle, Victoire
Mme	CAMOUS	épouse OLLIE	Martine Mireille Renée
Mme	CAMUS	épouse Goulon	Hélène Marie Paulette
M.	CANETTI		Florent, Serge
Mme	CANIZAR		Betty, Marie-José
M	CANTILLON		Guillaume, Christian, Claude
M.	CAPLIEZ		Cyrille, Jacques, Marie
Mme	CAQUELIN		Marie-Sophie, France, Ambre
M.	CARBILLET		Claude, Marcel, Auguste
Mme	CARCEL		Laurence Christelle
Mme	CARCOUET		Hélène
MME	CARDAN	EPOUSE DUHAMEL	MARIE ANGE VICTOR COILETTE
Mme	CARDINE	épouse PICHAUD	Valérie

Titre	Nom	Nom d'épouse	Prénoms
M	CARELLE		Alexandre
Mme	CAREMIL		Marie-Louise Marcelle
Mme	CARIO		Marie-Liesse, Jeanne, Guigonne, Joseph
M	CARION		Vincent
Mme	CARISSIMI		Liliane, Anne-Marie
M.	CARMONA		Damien, Pierre, Benoit, Gaston
Mme	CARMOUZE		Françoise, Marie
Mme	CARNOT	épouse FERON	Séverine, Jeanne, Marie
Mme	CARON	épouse de BÉCHADE	Annick, Antoinette
M	CARON-THIBAUT		Gauthier, Mathieu, Laurent
M.	CARPENTIER		Claude, Jacques, Lucien
M.	CARRAL		Régis, Christophe
Mme	CARRE	épouse RIGAUDY	Régine, Huguette, Suzanne, Andrée
M	CARRION		Philippe
Mme	CARRION		Edwige
Mme	CARRION		Mathilde
Mme	CARVALHO	épouse SANCHES RUIVO	Dina Maria
Mme	CARVALHO		Sandra
Mme	CARZOLI		PAMELA, GINA
M	CASANOVA		Alain, Joseph
Mme	CASANOVA	épouse TIBERI	Xavière
Mme	CASASSUS		Judith, Marie, Cécile
M	CASIER		ALAIN ALBERT JEAN
Mme	CASSAND		Virginie Marie-Ange
Mme	CASSIM-ROCHAMALY		Shaïne
M.	CASTANEDE		Jean-Louis Antoine
M.	CASTAREDE		Thibaut, Jean, Pierre
M.	CASTAREDE		Alban, Jean, Charles
Mme	CASTEIGT		Anne-Sophie, Marie
Mme	CASTEL		Emma, Malika
Mme	CASTEL		Elisabeth, Jeanne
M.	CASTERA		Antoine
MME	CATALOGNE	EPOUSE MONNET	BERNADETTE MARIE
M	CATELAN		Thierry Jean Daniel
Mme	CATILLON		Brigitte, Monique, Aline
M	CATTAN		Pierre
MME	CATTAN	EPOUSE LORTHOIS	MICHELE LYDIE
M.	CATZ		Jacques, Emmanuel
Mme	CAUBLOT (CAUBLOT-GUERAULT)		Aurélié, Jeannine, Michèle
MME	CAUCHE	EPOUSE DUQUENNE	DANIELLE JACQUELINE
M	CAUDRON		Julien
M	CAYOL		Daniel, Albert, Etienne
Mme	CAYUELAS REMEDICO		Marie
M	CAZABIÉL		Michel
Mme	CAZES	épouse COURJEAU	Nicole, Marie, Marthe, Bernadette
Mme	CAZY	épouse CROCHET	Elizabeth Marie Nicole
M	CECHURA		Olivier
M	CEDELLE		Alain, Jean-Pierre, André
MME	CELARIE		Annette
M.	CERQUEIRA		Lloyd
Mme	CERUTTI		Ariane, Laetitia, Marie-Reine
M	CERVETY		Mathieu, Pierre, José
M.	CEYRAC		Michel, Marie, Paul, André
M.	CEYRAC		Arnaud, Marie, Nicolas, Michel
M.	CEYRAC		Antoine, Marie, Bernard, Michel
Mme	CEYRAC	épouse FREVILLE	Charlotte, Sylvie, Marie, Philippine
M.	CEYRAC		François, Marie, Benoît, Michel, Gérard
M.	CHABAILLE D'AUUVIGNY		Charles-Henri, Jean, Marie
M	CHABANNE		MARC GEORGES
M	CHAILLOU		FABRICE JULES
Mme	CHALI	épouse GUERRIEN	Melisa, Adbi
M	CHALVIN		Paul Louis Pierre
Mme	CHAMBE		Adeline
Mme	CHANDIVERT	épouse GALLOIS	Brigitte Renée
M.	CHANTELOT		Alexis, Jean, Roger
Mme	CHANTRY		Anne Josiane Alice
M	CHAOUAT		Yacine
M	CHAOUAT		Ayoub

Titre	Nom	Nom d'épouse	Prénoms
M	CHAOUAT		Aimane
M	CHAOUAT		Anouar
Mme	CHAPDELAINE		Marion
Mme	CHAPEL		Cendrène, Jeanine
Mme	CHARBIT	épouse CHEMLA	Chantal
Mme	CHARGROS	épouse FONLLADOSA	Ghislène
Mme	CHARLEMANDRIER	épouse SALMON	Annie, Jeanne, Elisabeth
Mme	CHARLES-LAVAUZELLE	épouse RASTOUIL	Inès, Florence, Marie
Mme	CHARLET	épouse VERDET	Geneviève, Marie, Renée
Mme	CHARLET	épouse PASZKIER	Monique, Louise, Adolphine
M.	CHARLETTE		Thomas, André
M.	CHARON		Edouard, Dominique, Pierre, Jacques
Mme	CHARPENTIER		Louise, Agathe
M.	CHARPENTIER		Sylvain, Michel, Alain
MME	CHARPENTIER		ISABELLE SYLVIE ANNICK
M	CHARPENTIER		Josselin Bertrand Joseph Marie
Mme	CHARPENTIER DE RIBES		Paule
Mme	CHARPIOT	DARTEIL	Emmanuelle
M.	CHARREYRE		Alain, Daniel
Mme	CHARVIN	épouse BERDOU	Marie-Alix, Antoinette, Françoise, Christine
Mme	CHASSAIGNE	épouse LACHARME	Albane, Béatrice, Marie
MME	CHASTAGNOL		COLETTE
M	CHATEL		Guillaume Antoine
M	CHATRY		Sylvain Maurice
Mme	CHAUDRON (DECASTEL)		Catherine Marie-Françoise
Mme	CHAUDRU	épouse GIRARDOT	Danielle, Jeannine
Mme	CHAUVAT	épouse PARMENTIER	Marie, Sophie
Mme	CHAUVEL	(LE MEN)	Yolande, Gisèle, Jeanne
MME	CHAZALON	épouse FRAPPIER	Stephanie Marie Pascale
Mme	CHAZY		Noemie
Mme	CHEBIB		Amale
M.	CHEHATA		Thomas
Mme	CHEBI		Leïla
Mme	CHELELEKIAN	épouse CHELELEKIAN - BEN TOLLIL	Sandra Lucy
M	CHELLY		Yvon Haim
M	CHEMINADE		CHRISTIAN
Mme	CHEMLA	LEVINE	Marline Rahmouna
M.	CHEMLA		Hervé, Victor
M.	CHEMLA		Benjamin, Guy
M	CHENO		Laurent Michel
Mme	CHERTOK	épouse BLIN	Pascale, Anne, Paula
M.	CHETRIT		Mardochee
M.	CHEULA		Patrick
Mme	CHEVALIER	épouse DELACOUR	Valérie Christine
MME	CHEVALIER		CATHERINE EVELYNE MARCELLE
Mme	CHEVALIER	FOUGERE	Marylène Danièle
M	CHEVANDIER		Thomas Fabien
M.	CHEVILLOTTE		Thomas, Emmanuel
Mme	CHEVREUL		Marguerite, Marie, Pascale
M.	CHEVRIER		Benoit
M	CHICHE		Mahor Sissi Nessim
Mme	CHICHE		Salomé, Odette, Léa
Mme	CHICHEPORTICHE	épouse PALANQUE	Jennifer, Agathe
M	CHICHEREAU		Daniel, François
Mme	CHIKLI	épouse SZWEBEL	Céline, Elyette, Clémence
Mme	CHONIER	HARARY	Céline Annie Géraldine
Mme	CHOPIN	épouse GENET	Florence, Marion, Renée, Alice, Virginie
Mme	CHOPY	épouse POLLET-ROUYER	Isabelle
M	CHOUKROUN		Jean
M.	CHOURAQUI		Lionel, Hervé
Mme	CIBOT	épouse AMMAR	Véronique, Marie, Françoise
M	CICERI		Marc-Henri Jean
M	CICUREL		Gerard Isidore Leon
M.	CICUREL		Michel, Salomon
M.	CIRODE		Frédéric, Loïc
M	CIRON		Nicolas
M.	CLAMAGIRAND		Sylvain, Laurent, Bernard
Mme	CLARKE	épouse GRANCHER	Huberte, Louise, Léodate
M	CLAUZADE		Pierre-Noël

Titre	Nom	Nom d'épouse	Prénoms
M	CLEMENT		Sébastien, François, Joël
M	CLEMENTIN		Olivier, Willem
M.	CLERY		Romain Noël Gaël
M	CLOUZEAU		Arthur, Nicolas, Joseph
M	COBLENCE		Emmanuel, Bertrand, Gary
Mme	COCARD	épouse LEUDIERE	Anne Marie
M	COCHARD		MAXIME
M.	COCHET		Bertrand, Raymond, Jean-Marie
M	COHEN		Elié
Mme	COHEN		Fanny, Daisy
M.	COHEN	(COHEN-BOYER)	Charles, Parvize
Mme	COHEN		Elisabeth
Mme	COHEN (BEN SAÏD COHEN)		Véronique
Mme	COÏC	épouse WITTENBERG	Jeanine, Marie-Louise
M	COLAS		Fabien
Mme	COLBAUT		Daisy
Mme	COLCHIDE		Maryse, Justine
Mme	COLIN		Florence Pierrette
Mme	COLIN	épouse DAVEU	Marie-Claire, Simone
Mme	COLLET		Dorothée, Leïcia
M	COLLET		Mathieu
M	COLLIN		Cyrille
Mme	COLLOT		Anne Héléne Laure
M	COLOMB		Philippe
Mme	COLOMB	épouse MERCIER DE LEPINAY	Marie-Alix, Bibiane, Jean-Hugues
M.	COLY		Jean-Marc
M.	COMBE		Jean-Christophe, René, Gérard
M.	COMBE		Jean-Paul, Claude
M.	COMBREDET		Damien
Mme	COMES		Ursula Annette
M	COMET		François Louis Georges
Mme	COMMISSIONAT	épouse ARCHER	Anne, Jeanine
M.	COMOLET		Bernard, Jacques
M	COMOY		Patrick
M	COMPAIN		Frederic, François
M	CONQUES		Didier
Mme	CONSTANCE	épouse HELARD	Fabienne, Barbara
Mme	CONTANT		Anne, Marie, Alice
M.	CONTRERAS		Joël
Mme	CORBIER	épouse BARGETON	Ghislaine Jeanne
Mme	CORBIN	épouse TANGUY	Clémence, Marie
M.	CORDEBAR		Pascal, Christian, Dominique, Claude
M	CORDIER		Kevin
M	CORNET		Samir Philippe
M	CORNETTE		Guillaume Philippe Christian
M	CORNILLE		Jean-Pierre, George, Lucien, Guy
M	CORNIOU		Patrice Georges
M	CORONAS		AURELIEN
M	CORSIA		Jean-Pierre
Mme	CORTES		Marion
Mme	COSCAS	épouse NIZARD	Isabelle, Marie
M	COSNAY		Philippe
Mme	COSTA-CALA	épouse SALVADOR	Catherine, Pierrette, Josette
Mme	COSTE		Sylvie Mireille Héléne
M.	COSTESEQUE		Yann, Alain, Michel
M.	COSTILHES		Maxime, Michel
M.	COTI		Stéphane, Louis, Michel
M.	COTILLON		Jérôme, Jean-Yves, Grégoire
Mme	COTTARD	épouse CHAUCHIS	Mireille Yolande
Mme	COTTARD	épouse BORG	Marie-France
Mme	COTTEREAU		Cécile Pauline
M.	COTTIN		Jean, Antoine, Pierre, Marie
Mme	COUDERC		Catherine, Marie-Dominique
Mme	COUDERC		Anne-Marie, Monique
M.	COUDERT		Guy, Antonin, Jean, Marie
M.	COUDORE		Charles Pierre
M.	COUGOUREUX		Aimé, Albert
M	COULIBALY		Wagui

Titre	Nom	Nom d'épouse	Prénoms
Mme	COULON	épouse HOCQUARD	Joëlle, Juliane, Nicole
M	COURBAN		ALEXANDRE ANTOINE LESTER
M.	COURSODON		Damien, Eric
Mme	COURTADE	épouse LEKIEFFRE	Marie-Laure, Paule
M.	COURTEAUD		Philippe, Jean-Marie
Mme	COURTIAL	épouse FIGUEROA	Marline
Mlle	COURTOIS		Carole, Elena, Anne
Mme	COURVOISIER		Mélanie, Marie, Josée
Mme	COUSI		Aurélie, Marie, Isabelle
M.	COUSIN		AURELIEN, GAETAN
Mme	COUTAND		Maël
M.	COUTURIER		Jérôme
Mme	COUVEINHES	(KUSS)	Danielle, Michèle, Claude
Mme	COVO		Magali, Esther
Mme	CRÉANGE	épouse DERYCKX	Annie
M	CREPEL		SEBASTIEN MICHEL PIERRE
Mme	CREPIN		Julia, Anne, Sarah
M	CRESP		Jean-Christophe
Mme	CRESPIN		Jeanine, Henriette
Mme	CRESSIA		Nour
M	CRETIN		Bernard
Mme	CREVIEUX		Madeleine
Mme	CREVON	épouse DENOIZE	Maryvonne
M	CRISTINELLI		Arnaud Pierre Henri
Mme	CRISTOFARI		Charlotte-Fleur, Anaïs, Eugenia
Mme	CRIVELLO		Opale, Alexia, Jeanne
Mme	CROIZARD	épouse RAOUL-DUVAL	Juliette Claude Marie Noëlle
Mme	CROZES	MOMBET	Annick Eliane Marie
M.	CUENOT		Thierry Claude Robert
Mme	CUIGNACHE	épouse IOFFE	Clémence Anastasia
Mme	CUIGNACHE		Claire
M.	CUIGNACHE (d'usage CUIGNACHE -GALLOIS)		Philippe Lucien Georges
M.	CURIEL		Jean Jacques
Mme	CUSSENOT		Margaux Marie
M	CUZOU		Gilbert Serge Roger
M	CYMBLER		Jérémie
Mme	DA COSTA	épouse SALGADO	Cécile
M	DA LAGE		Jean-Luc
Mme	DA LAGE		Sarah
Mme	DA SILVA		Brigitte
M	DACLON		Stéphane
M	DAGARD		GEOFFREY PATRICE BERNARD
MME	DAGEVILLE		BENEDICTE MARCELE PIERRETTE
Mme	DAGNEAU de RICHECOUR	épouse BALCERAC	Anne, Marie, Claire
Mme	DAGORN	épouse LARZUL	Noella
Mme	DALLO		Elisabeth
Mme	DALLOT		Jeanne Pierrette Juliette
M.	D'ALTERIO		Laurent, Charles, Jean
Mme	DAMS		Evelyne
Mme	DANDRIEUX	épouse LISFRANC	Katherine, Sylvie, Elise
M	DANIEL		Joseph
M	DANIEL		Jean-Philippe
M	DAOUDA-KOUADIO		Adama
Mme	DARD	épouse VINCENT	Francine Marie Thérèse
M	DAREAU		LUC BERNARD
MME	DAREAU		EMILIE PAULA MARIE JOSE
Mme	DARIOSECQ		Sylvie
Mme	DARNE	HAREL	Caroline, Marie, Noëlle
MME	DARRIET		MARTINE MARIE
M	DARRIULAT		Philippe, Jacques, André
M.	DARTEIL		Franck Daniel
M	DASSIE TELEWO		FABRICE
Mme	DATI	épouse SELLAK	Jamila
M.	DAUBANNAY		Alain, Pierre, Marie
M	DAUCHEZ		Benjamin Marc Marie
Mme	DAUCHEZ	épouse LEFEBURE	Angélique Marie
Mme	DAVESNE		Nadine, Josette
M.	DAVEU		Cyril, François, Louis
M	DAVIAUD		Jean-Philippe Laurent Marie

Titre	Nom	Nom d'épouse	Prénoms
Mme	DAVID	épouse SCHAPIRA	Evelyne Andrée Marcelle
MME	DAVID	EPOUSE CONCINA	ANNICK FRANCOISE
M	DAVID		GERARD GEORGES
MME	DAVID	EPOUSE PELLOIS	BRIGITTE MARIS CLAUDE
M	DE ALMEIDA		Hugo
Mme	DE BADEREAU DE SAINT MARTIN		Marie, Catherine
Mme	DE BAERE		Fanny Marine
Mme	de BEAUCORPS		Joséphine, Marie, Corinne, Candela
M.	de BÉCHADE		Michel, Jean-Louis
M.	DE BERNARDI		Vincent, Paul, Xavier
Mme	DE BERNARDI		Lelizia, Marie, Annonciade
Mme	DE BIGAULT DE CAZANOVE		Anne Marie-Thérèse Joseph
Mme	de BOURBON PARME	épouse BOGDANOFF	Amélie, Anne, Isabelle
Mme	DE BRION	GARCIA	Laurence Marie Simone
Mme	de BROGLIE		Donatienne
M.	DE BRUYN		Philippe
Mme	DE BRUYNE		Sophie Carole Marcelle
Mme	de CLERMONT TONNERRE LECLERC de JUIGNE	épouse DUBRULE	Sophie, Marie, Catherine
Mme	de CROUSNILHON	LE FAOU	Fleur, Marie, Antonie
Mlle	DE FERRIER de MONTAL		Dominique, Marie, Vincentine
M	DE FRESSE DE MONVAL		Baptiste, André, Marie
M.	de FROMENT		François, Marie, Grégoire
M.	de FROMENT		Louis, Laurent, Emmanuel
Mme	de GAULLE	épouse MACÉ de LEPINAY	Hélène, Marie, Denise, Chantal
Mme	DE GRENIER	épouse BOUVIER	Ghislaine
Mlle	de JOUFFROY		Charlotte, Jeanne
M	DE KONING		Cyril, Simon
M	DE LA FAYOLLE DE MARS		CHARLES ELIE MARIE
M.	DE LA FONTAINE DE FOLLIN		Thierry, Marie, Paul
Mme	DE LA GRANDIERE	épouse Phelip	Stéphanie, Marie-Pascale
Mme	de la HOGUE	épouse DE MULLENHEIM	Marie, Thérèse, Chantal
Mlle	de La ROCHEFOUCAULD		Sylvie, Anne, Marie, Marcelle
Mme	de LA ROCHEFOUCAULD		Sophie
M.	de La ROCHEFOUCAULT		Pierre-Etienne, Jean, Marie, François
Mme	De La TULLAYE	épouse DUSSEAU	Blandine, Marie, Bernadette, Claude
Mme	de la VAISSIERE		Béatrice, Marie, Lucienne
M	DE LADOUCETTE		Olivier, Charles, Armand
M.	de MANNEVILLE		Philibert, Adrien, Marie
Mme	de MASSOL de REBETZ		Florence Isabelle Marie
Mme	de MEAUX	épouse CASTAREDE	Blandine, Marie, Thérèse
M.	de MULLENHEIM		François, Marie, Emmanuel
M	DE NICOLO VOLTE		Lorenzo, Ottavio, Michele
Mme	de PONTON d'AMECOURT		Clémence
M.	de POULPIQUET du HALGOUET		Yann, Alain, Yves, Marie
M.	de ROQUEFEUIL		Amaud Marie
Mme	DE SOUZA		Ludvyne
Mme	de SPARRE	épouse MONSAINGEON	Marie-Armande, Huguette
M	DE VAULCHIER DU DESCHAUX		Geraud Henri Bruno
Mme	de WAVRECHIN	DIBIE	Jehanne, Marie-Chantal, Véronique
Mme	DEBARGUE	épouse ENGO	Fabienne, Denise, Anne-Marie
M	DEBATY		Christopher, Davy, Michel, Didier
M	DEBAUVE		Richard René
M	DEBAUVE (DEBAUVE-MARTINEZ FERNANDEZ)		Jonathan Anthony
Mme	DEBIEUVRE		Martine, Marie
M.	DEBIEUVRE		Luc, Thierry, Roch, Henri
Mme	DEBONNEUIL		Martine, Annie, Renée, Dominique
M.	DEBRE		Benjamin, Michel, André, Louis
M.	DEBRUYNE		Philippe
Mme	DEBUYSER		Anne-Sophie, Marie, Marlène
M.	DECLoux		Christophe Jacques William
M.	DECOTTIGNIES		Christophe, Noël, Marie
M	DEFOOR		NICOLAS JEROME
M	DEGUARA		Samuel, Markus, Roger
Mme	DEHAYE	épouse DUBERTRET	Claire, Isabelle, Odile
Mme	DEHAYE	épouse LAURENT	Françoise, Mathilde, Marguerite
M	DEILLER		Jean-Hervé
Mme	DEJARDIN		Julie, France, Marie
Mlle	DELACOUR		Sara, Maeva, Marine

Titre	Nom	Nom d'épouse	Prénoms
M.	DELACOUR		Gérard
Mme	DELACOURT	épouse JEBBARI	Marie, Simone, Kim
M	DELALLEE		JACQUES HENRI PIERRE
Mlle	DELAN		Camille
Mme	DELANGLADE		Sabine, Juliette, Thérèse, Marie
Mme	DELANOUE		Brigitte, Elisabeth
M.	DELARUE		Emmanuel Alexandre Charles
Mme	DELATTRE	épouse CAWTHON	Nicole, Françoise
M.	DELAYE		Maxime, Jean, Marc
Mme	DELCLOS	(KHALIFA-DELCLOS)	Christelle, Nicole
Mme	DELEPINE		Chantal, Blanche, Ludivine
M	DELESTRE		Fabrice
Mme	DELETOILLE	épouse POUBLAN	Claire, Agnès, Edith
M	DELFOSSÉ		Philippe Lievin
Mme	DELIAS		Corinne
Mme	DELIBEROS	(PECHENARD)	Chantal, Isabelle, Lucienne, Jeanne
Mme	DELIRE DIT LUNA		Laurence Christine
M	DELMAS		Guillaume André Maurice
M.	DELMAS		Jean, Raymond
M	DELMESTRE		Mathieu Antoine
M	DELMESTRE		Alain Daniel
Mme	DELOBBE		Yolande
Mme	DEMANGEL		Dominique
M	DEMEAUTIS		Cédric, Mickaël, Jérôme
Mme	DEMEUNYNCK	DE FRESQUET	Elisabeth
Mme	DEMOUSTIER	(PERBEN)	Annick, Marie, Laurence
Mme	DENIS		Gabrielle, Antonia
M	DENOIZE		Dominique Jean Jacques
M.	DENOYES		Stéphan, Bernard, Paul, Marie
M	DEPRIESTER		Dominique Jean Michel
M	DEPROST		Thierry
Mme	DEQUECKER		Corinne Thérèse Charlotte
M	DERAI		Luc, Julien
MME	DERIVE		SYLVIE
M	DEROSIER		Jean-Christophe
Mme	DEROUBAIX	épouse ROUZIER	Aéline
M.	DERVAUX		Philippe
Mme	DERVOGNE	épouse GUERDER	Cécilia
Mlle	des COURTILS	épouse PICHON de VANDEUIL	Charlotte, Marie, Annick
M	DESCAMPS		Clément, Louis, Octave
M	DESCHAMPS		Antonin Nicolas Lionel
Mme	DESCHAMPS		Catherine, Anne-Marie, Dominique
Mme	DÉSGUÉES		Danielle, Gabrielle
M.	DESMARESCAUX		Laurent Ghislain Joseph
Mlle	DESROUSSEAUX de MEDRANO		Anne, Marie, Jeanne
M.	DESTREM		Alexandre, Benjamin, Clément
M.	DESTREM		Alain, Bernard
MME	DEVREUX	EPOUSE BRIANT	CLAIRE
Mme	DI FIORE		Patrizia Paola Anna
M	DI FOLCO		Morgan, Pascal, Thomas
Mme	DIAGNE	épouse GLEIZES	Aminata
M	DIALLO		Bocar
M.	DIWARA		Oumar
M	DI-COSTANZO		Pascal
Mlle	DIDIER		LOUISE SUZANNE
M.	DIDION		Hervé, Georges, Charles
M.	DIGARD		François, Joseph
Mme	DIGUET		Linda
Mme	DIVET		Estelle
M.	DJAIZ		SAMIR
M	DJIANE		Benjamin, David
M	DOBBELS		David
M.	DOLBOIS		Julien Thierry Jocelyn
M	DOMART		JEAN MARC ROBERT GERARD
M	DOMENECH		Jean-Luc, Antoine
M.	DOMINATI		Jacques, Moreno
Mme	DOMINATI	épouse MILLER	Isabelle, Françoise, Eugénie
Mme	DOMINATI		Léa, Simone, Allegría
Mme	DOMINATI		Juliette, Isabelle, Joëlle

Titre	Nom	Nom d'épouse	Prénoms
M.	DOMINIQUE		Sébastien Jean René Marie
Mme	DOMMANGET	épouse CROCHET	Solange Isabelle
M.	DONCIEUX		Jérôme, Marie, Henri, Jean
M	DONNARD		Gilles, Olivier, Hervé
M.	DONSIMONI		Jean-Marie
M	DORADO		Eloy Eusebe
M	DORE		Thierry Jean-Jacques
M	d'ORNANO		Pierre, Félix
M	DOROCQ		Jean-Paul, Noël
Mme	DOROTHE		Arc'hantael, Ninotte, Madeleine
Mme	DOS REIS		Nathalie
M.	DOSSAVI		Alipoeh Ayité
M.	DOUAY		Nicolas, Remy, Robert
Mme	DOUCERE		Marie-Caroline Katia Marthe-Hélène
MME	DOUCHIN	EPOUSE RENAULT	MONIQUE PAULETE MARIE JOSEPH
M	DOUCHIN		FLORIAN FREDERIC YVES
M	DOUILLARD	époux MUSSEAU	Pierre, Jean-Marie
M.	DOUKHAN		Bajou Fredj Paul Richard
Mme	DOURTHE		Geneviève Jacqueline Lucile
M	DOUSSAU		THOMAS, MARIE, GUILLAUME
Mme	DOUWMA		Charlotte Albane
M	DRAPEAU		DAVID, JEAN, MARIE
M.	DREILLARD		Nicolas, Paul, Gabriel
MME	DRIGET	EPOUSE LONCLE	ROSE MARIE
Mme	DRISSI	NORDMAN	Amina
M	DROCHENEIR		Serge
M	DROUET		Mathieu
Mme	DU CREST DE VILLENEUVE		Laurence, Jacqueline, Anne, Marie
M.	DUBLET		Patrice, René, Jean
Mme	DUBOIS	épouse CHARLETTE	Marie, Éliane, Andrée
Mme	DUBREUIL	épouse MASSIET du BIEST	Pascale, Anne, Laurence
MME	DUBROVICH	EPOUSSE HADDAD	NICOLE
M.	DUBRULE		François, Marie, Henri
Mme	DUC		Caroline, Elisabeth, Victoria
Mme	DUCATEZ		Hélène
MME	DUCHAUCHOI		KARINE KATHY
M	DUCHEMIN		Daniel, René, Paul
M	DUCOME		Patrick Norbert
M	DUCOURE		André, Daniel
M	DUCROS		Pierre-Yves
M.	DUFAY		Samuel
Mme	DUFLOT		Cécile
MME	DUFOUR	EPOUSE VAROUCHAS	FRANCOISE MARIE LOUISE
M	DUGACHARD		Daniel, Jean-Louis
M	DUHAMEL		Nicolas, Charles, Marie
MME	DUHOUX	EPOUSE CIEUTAT	ARLETTE GENEVIEVE DESIREE
M.	DULERMO		Sébastien, Marius, Alfred
Mme	DUMAINE		Diane, Claire, Marie
M	DUMARCHE		Eric, Lucien, René
M.	DUMAS		François, Sébastien, Louis, Marie
Mlle	DUMAS		Clémence, Andrée, Marie
M	DUMAS		Eric Georges-Alexandre
Mme	DUMAS (ARRIAL-DUMAS)		Catherine
M	DUMESNIL		Jean-Luc, Henri, Louis
M.	DUMONET		Jean-Christian, André, Eugène
M	DUMONT		Romain Olivier
M	DUMONT		Yves, Jean-Marie, Paul
M.	DUMONTEIL		Jean André Maurice
M	DUPE		Jean-Pierre
Mme	DUPEYROUX	épouse CARLUCCIO	Alice Juliette Laure
Mme	DUPONT	épouse DONCIEUX	Marie-Solange, Claude
Mme	DUPONT		Michelle, Marie, Elisabeth
MME	DUPUCH		Emmanuelle
M	DUQUESNE		Fabien, René, Louis
Mme	DUQUESNE		Marion, Régine, Hélène
M	DURAN		Carlos Miguel
M	DURAN		François
Mme	DURAND		Philomène, Benoîte, Léonore
M.	DURAND		Jean-Michel, Roland

Titre	Nom	Nom d'épouse	Prénoms
M	DURAND		Guillaume, François, Michel
M.	DURAND		Philippe, Roland, Bruno
M	DURAN-FRANZINI		Francis
Mme	DURON		Sophie-Dorothée Marthe Jacqueline
M.	DUROULLE		Louis Joël Kevin Philippe
Mme	DUSCH		Sophie
M.	DUSSEAU		Loïc, Maxime, Daniel
Mme	d'USSEL	épouse de CHATEAUVIEUX	Anne-Laure, Marie, Geneviève
M.	DUTREY		René, Jean, Louis, Marcel, Félix
Mme	DUVAL		Agathe, Jocelyne, Béatrice
Mme	DUVERLY		Hélène, Maryse
Mme	DUVERLY		Muriel, Dominique
Mme	DZAGOYAN		Anouch Jennig Bernadette Naïri
Mme	EBANDA-JANGWA		Winnie Angela
Mme	EDEY GAMASSOU		Fifadzi, Ayidégnon, Claire
Mme	EGNELL		Claire, Thérèse, Marie
M.	EHLERS		Eric, Jean
Mme	EL AARAGE		Lamia Marie-Anne
Mme	EL BEKRI	BESRI	Nawal
M	EL GOURDOU		Mohamed
Mme	EL JAÏ		Yasmine
M	EL KHOMRI		Karim
M	ELALOUF		Lucas Salomon Georges
Mme	ELBAZ	épouse SITBON	Myriam, Messody, Vanessa
M.	ELISABETH		Cédric
Mme	ELIZINDO		Corinne
Mme	ELMALEH	épouse ATTIAS	Anna
Mme	ELMALEH		Lydia
M	ELMALEH		Aaron Harry
M.	EL-OAER		Rochdi
M	EMORINE		Jean-Claude, Pierre, Antoine
Mme	EQUOY	épouse CHAULET	Sylvie, Claudine
Mme	ERAUD		Dominique, Germaine Joséphe
Mme	ESAMBERT		Anne
Mme	ESCHERICH		Amandine Corinne Jeanne
Mme	ESCOLAN		Lucile, Clémentine, Amélie
M.	ESCOLAN		Julien, André, Pierre
Mme	E-SILVA		ELIE
Mme	ESOGREEVA		Kafia
Mme	ESQUIEU		Laure, Pauline, Marie
Mme	ESTENNE		RENEE, EDITH
Mme	ESTEVES		Marilla
M.	ETCHART	(SOLES-ETCHART)	Benoît, Bertrand
M	ETELBERT		Antony, Eloï
M.	ETIENNE		Jean-Pierre André Gustave
Mme	EVIN		Aude Claude Françoise Marie
Mme	EVIN		Gwenaëlle Yvonne Adrienne
M.	EVRARD		Pascal, Henri
M	EYCHART		FRANCOIS JEAN PAUL
Mme	EYGOUT	épouse BOUSQUET	Rachel, Viviane
Mme	EYRAUD		Marie-Claude, Camille, Marthe, Simonne
Mme	EYRIOLLES	épouse CHAWAF	Agathe, Clémence, Germaine, Dibutade
MME	FABRE		Naomi Dominique
Mme	FABRE		Françoise Andrée
M.	FABRE		Alexandre, Luc
Mme	FACERIAS		Catherine, Christiane, Juliette
M.	FACHE		Alexis, André, Hervé
M	FANSTEN		Thomas Pierre Julien
Mme	FASSO		Sybille Jeanne
Mme	FATIS		Malika
Mme	FAUCHOUX		Catherine, Arlette, Michelle
Mme	FAURE		Anhle, Juliette, Hélène
M	FAURE		Georges-Etienne Gerd
Mme	FAURIE-VIDAL		Florence
Mme	FAUROUX	épouse BATAILLE	Jeanne Marie Bernadette
Mme	FAUVEL	épouse THIEBAULT	Françoise, Thérèse
MME	FAVE	épouse DAVIAUD	Marianne Madeleine
Mme	FAVOT	épouse MOUSSA	Anne-Charlotte Christine
M	FAVREAU		Yohan Patrick

Titre	Nom	Nom d'épouse	Prénoms
Mme	FEDORENKO	épouse GIRBE	Isabelle, Michèle, Anne, Madeleine
M	FENDRICH		Yannick
Mme	FERAULT	épouse LEFEBVRE-VARY	Jacqueline, Simonne, Madeleine
Mme	FERAY		Sandrine
Mme	FERHAT		Louisa
Mme	FERNANE	épouse MATTEI	Laura
M.	FERON		Patrick, Marcel, Emile,
M	FERRAN		Vivien Alain Hervé
Mme	FERRARO	épouse LESIEUR	Jeanne, Huguette
M	FERREIRA		Armando Agostinho
Mme	FERREIRA GUILHERME		Magali
MME	FERREIRA LIMA		AURORA
M.	FERREIRA MONTEIRO		Christophe
M.	FERRERO		Charles, Frédéric
M	FERRY		LUC
M.	FEVE		Grégoire
Mme	FICHEUX	épouse de MOUSTIER	Françoise, Geneviève, Jeanne
M	FIEVET		Stéphane Claude Olivier
Mme	FIEVET	épouse GOASGUEN	Carnille, Marie, Henriette
M.	FIGUEROA		François, Manuel, Joseph
Mme	FILHOL		Agnès, Jeanne, Paulette
Mme	FILIPPI	GAUTIER	Pauline, Marie, Catherine
M.	FILLON		Guillaume
M	FILOCHE		Germain Clément Rémi Mathieu
M.	FINEL		Bruno
M.	FISCHER		Vincent Romaric
M.	FIZAZI		Pierre, Mahdi, Malik
M.	FLAESCH		Christian, Pierre, Jacques
M	FLAMENT		Damien Kévin
Mme	FLAUJAC		Isabelle, Jeannine, Marthe
M.	FLECHEUX		Xavier, Henri, Lucien, Antony
M	FLORET		JEAN-PIERRE CHARLES
Mme	FLOT		Catherine
M.	FOGEL		Jean-Pierre
Mme	FONSALE	épouse Duvaux	Chantal Marie Emmanuelle
M	FONTANA		David Joseph Paul
M	FOROT		Bassana Richard
M.	FORT		Philippe
Mlle	FORT		Clemence, Marie, Michèle, Patricia
M.	FOSSEY		Jean
Mme	FOSSORIER	épouse LONGUET	Brigitte, Marie, Sophie
Mme	FOUACE		Valérie, Marie-Anne
Mme	FOUCHER		Virginie
M.	FOUGERAT		Frédéric, Georges, André
Mme	FOUGEROL	épouse LANOY	Antoinette
M	FOUILLET		Michel Jean-Pierre
M.	FOUQUET		Victor, Louis
Mme	FOUR	épouse GALLOIS	Marguerite Henriette
Mme	FOURCADE		Laurie, Noémie
M.	FOURNERAUT		Claude, René, Pierre
MME	FOURNIAU		FRANCOISE
Mme	FOURNIER	épouse MERGOIL	Virginie, Annie, Madeleine
Mme	FOURNIER		Danielle, Colette, Michelle
M.	FRAENKEL		Patrick, Jean-Paul
Mme	FRAENKEL		Anne, Germaine, Claire, Carol
Mme	FRAIMON	épouse BAIGUINI	Dominique, Christine
Mme	FRANCES	épouse MASSIN	Mireille
Mme	FRANCISCI		Françoise, Angèle
Mme	FRANCO		Hélène
M	FRANCOIS		Samuel
M	FRASCA		GUILLAUME
Mme	FREITAS	MIGEON	Akou
Mme	FREMIGACCI		Cécile Marie Hélène
M.	FREMONT		Paul, Alexandre, André
Mme	FRESNE	épouse VAILLANT	Isabelle Marcelle Yvonne
M.	FREULON		Pascal, Claude, Yves
M.	FREVILLE		Nicolas, Jacques, Robert
Mme	FRIDMAN	épouse NOUDELMANN	Suzanne

Titre	Nom	Nom d'épouse	Prénoms
M.	FROMENTIN		Jérémy, Claude, Robert
Mme	FROTIEE		Annick, Henriette, Armande
Mme	FUCHS		Andrea
Mme	FUMEX	épouse GARDINIER	Florence, Marie, Janine
M.	FUSILLER		Emmanuel, Bernard
Mme	GABADOU	(GABADOU-PIARD)	Corinne, Elise, Isabelle
Mme	GABDOULLINA		Amlina
M	GABELOTAUD		Jerome Benoît
Mme	GACHET		Florence, Suzanne, Germaine
M.	GADRIOT		Gaufier, Louis
MME	GAFFORELLI		ANNIE ANNE MARIE MARTHE
M.	GAGNEZ		Benoît, Christian, Dominique
M.	GAHNASSIA		Jacques, Hubert
M.	GAHNASSIA		Gary, William
M	GAILLARD		Amaury
M.	GALANT		Guillaume, Pierre, André
Mme	GALHARRETBORDE	épouse DELMESTRE	Nadine Elisabeth Agnès
M	GALIANA		Olivier Pierre Henri
M	GALIAY		François Pierre
Mme	GALLAND		Françoise, Marie-Claire
Mme	GALLO		Martine
M	GALLOIS		Paul Charles Igor
M.	GALLOIS		Nicolas Raymond Alain Alexei
Mme	GALLOUX	épouse CAYOL	Michèle, Pierrelle
Mme	GAMAL EL DINE		Mona
Mme	GANEM	épouse CHABENET	Danièle, Valérie
M	GANGNARD		Olivier, Roger, Jean-Louis
Mme	GANI		Djehanne Dinah Grania
M	GARAIX		Frédéric Léon Jean
Mme	GARAIX		Marie
Mme	GARAUDE	BLANCHARD	Nadine Claire
Mme	GARDEBLED		Brigitte
M.	GARDES		Jean-Baptiste, Thomas, Joseph
M.	GARDINIER		Laurent, Patrick, Nicolas
M.	GAREL		Jérémy, Yves, Didier
M.	GAREL		Sylvain
Mme	GARIN	METAYER	Maryvone
MME	GARNAULT		COLINE ISABELLE MARIE
M	GARNIER		Pierre
M.	GARNIER		Pierre, Jean
M	GARREL		GILBERT
M	GARZON		BERNARD
M.	GAS		Bruno
Mme	GASNIER		Fabienne, Monique, Léonie, Simone, Jacqu
Mme	GASNIER-DUPARC	épouse MAISTRE	Catherine, Françoise, Marie, Jeanne, Madeleine
Mme	GASPERINI		Monique, Juliette, Françoise
M	GASSAMA		Mohamad
M.	GASTALDI		Fernando, Césaire, Mario
Mme	GATIMEL	épouse ARMENGAUD	Isabelle, Marie, Françoise
M.	GATTEGNO		Xavier
Mme	GATTI	épouse EVRARD	Josie, Jane
M	GAU		JEAN FRANCOIS
M	GAU		GABRIEL BENJAMIN DESIRE
M.	GAUDE		Olivier, Michel
M.	GAUDON		Philippa, Pierre, Maurice
M	GAUDRY		Hubert François Pierre
M.	GAUGER		Grégoire, Paul, Adrien, François
Mme	GAUTHIER		Mathilde, Ségolène, Evelyne
M	GAUTIER		Gildas, Olivier, Gérard
Mme	GAUTREAU		Karine
M	GAUVRIT		Roger Jean René
Mme	GAVARRY		Lola
MME	GAVARY		LOUISE MARCELLE
Mme	GAYE	épouse DE VAULCHIER DU DESCH	Fatoumata
M.	GAYET		Gérard, Casimir, Henri
M.	GAYET		Dante, Loup, Michel, André, Patrick
MME	GEGOT	EPOUSE BAMBINI	FRANCOISE
M.	GELBARD		Alexandre, Pierre, Eric
M	GELLY	époux GELLY-PERBELLINI	Michel, Jacques, Abilio, Lucien

Titre	Nom	Nom d'épouse	Prénoms
Mme	GEORGEL		Christelle, Catherine
Mme	GEORGEV		Lydia
M.	GEORGIN		Franck-Philippe, Bertrand
Mlle	GEORGIN		Agnès, Chantal
M	GÉRARD		Pierre, Martin
M.	GERIN-ROZE		Mathieu, Jean, Lilian
M	GERMAIN		Jean-Marc Hubert
M	GERMOUNI		Ali
M	GERVAIS		Mathieu, René
M.	GETTON		Frédéric Pierre
M.	GHAFAFI		Youssef
MME	GHAIDI		ANISSA SONIA
Mme	GHOUZI	GRASSA	Dominique, Stéphanie
M.	GIACOMONI		Joakim, Jacques, Pascal
M.	GIANNESINI		José, Albert, François, Marcel
M.	GIANNESINI		Laurent, Jacques, Michel
M.	GIANNESINI		Jérôme, Denis, Julien
M.	GIAZZI		Benjamin, Adalbert, André
M	GIBLIN		Jean Claude
M	GIEYSSE		Yvan
M.	GIGANTI		Frédéric, Salvatore
Mme	GIGANTI	épouse VIGLIANISI	Marie-Antoinette, Nelly, Nina
Mme	GILLES		Anne Tolia
M	GILLET		JEAN-PHILIPPE FRANCOIS
MME	GIOLI	EPOUSE GAUVRIT	DANIELE CLAIRE RAYMONDE
M	GIQUEL		Paul Léon François
M	GIRARD		FABIEN PAUL AUGUSTE
Mme	GIRARDIN		Claude
M.	GIRBE		Christophe, Jacques, Robert
M	GIRY		Florent, Anthony
Mme	GITTON		Mireille, Louise
Mme	GLIBOTA	GLIBOTA-JEBRAK	Adeline, Rose
M.	GOARIN		François-Paul, Roland
Mme	GOASGUEN	épouse TREMEGE	Claire, Marie, Michelle, Georgette
M.	GOASGUEN		Gille, François, Marie
Mme	GODET		Violaine Française Marie
Mme	GODIVEAU	épouse CARRAL	Nathalie, Jacqueline, Marie-Claude
M.	GOLDBERGER		Philippe, Olivier, Stéphane
M.	GOLDBLAT		Simon, Marc, Jérémie
Mme	GOLENKO	épouse DUBUS	Caroline, Dagmar, Hélène
Mme	GOMEZ DE PINHO		Marie-Josèphe
Mme	GONÇALVES	épouse DE PINHO	Ilisabete
Mme	GONÇALVES		Nathalie, Marie
Mme	GONDRE	épouse NASCIMENTO	Amélie Judith Blandine
M	GONY		Gilles, Jean-Francois
Mme	GONZALES DE LINARES		Chantal Marie Yolande
M	GONZALEZ		Laurent, Jean
M	GONZALEZ SAINZ DE LOS TERREROS		Mario
Mme	GOSNET (ALABERT)		Danielle, Marie
MME	GOSSELIN		NATHALIE
Mme	GOUBERT	épouse MARTIN	Christine, Magali, Henriette
M.	GOULET		Jean-François Claude Henri
M.	GOULIN		Vincent
MME	GOURDY	HELIE	Isabelle Hélène Simone
Mme	GOURGON	(PERES-GOURGON)	Emmanuelle, Sophie
M.	GOURIN		Eugène
Mme	GOUTIERE	épouse JODELET	Danielle
Mme	GOZLAN	épouse LISCIA	Carole
M.	GRANCHER		Emmanuel Raymond
Mme	GRANDMAIRE	épouse XEUXET	Stéphanie, Hélène
Mme	GRANDPEIX	épouse LANCO	Suzanne
Mme	GRANIE		Claire Camille
M	GRANIER		Jean-Maxence
M.	GRANITI		Alban
M	GRANOTIER		Michel Jean Pierre Marie
Mme	GRAPAZY (AUTOGUE)		Anne, Marie, Angèle, Marguerite
Mme	GRAZIANI		Jacqueline, Michèle
M	GRAZIANI DEFNOUN		Stephan
M.	GRÉAU		David, Julien

Titre	Nom	Nom d'épouse	Prénoms
M	GRECK		Raphaël Augustin
Mlle	GRÉE		Bérandère, Marie, Michèle
Mme	GRELOU		Hélène
M.	GREMEAU		Lionel, Armand, Maurice
M.	GRVAZ		Ronan, Noël
Mme	GRIVEAU	épouse LENY	Claire Germaine Jeanne
M	GROS LA FAIGE		Jean-Marie, Lambert, Henri
M	GROSNON		Thierry Pierre
Mme	GRUNDLINGER	épouse VILLASEQUE	Julie Odette
M	GRUNENWALD		Cédric, Julien
MME	GRUNN	EPOUSE WLOSZCZOWKI	MICHELINE
M	GRYSON		Jean-Pierre Michel Bruno
M.	GUASTALLI		Rémi Jean Manuel
Mme	GUEDES (BREMOND)		Pascale
M.	GUEGUEN		Simon Léonard Arnaud
M.	GUEGUINOU		Jean, François
M.	GUELLEC		Jean Jacques Marie
M	GUENANEN		Valentin
Mme	GUENARD	LEMOINE	Dominique
Mme	GUENARD		Charlotte, Anne, Geneviève
M	GUENEE		Jacques
M.	GUENNEC		Pierre
Mme	GUERIN	épouse PECHENARD	Muriel, Brigitte
Mme	GUERIN	épouse POUPON	Annie, Suzanne, Renée
Mme	GUERIN	épouse LECOQ	Edith, Marie, Pierre
Mme	GUERLIN dit de GUER	épouse LE QUERE	Marion, Julia
Mme	GUERY		Florence
M	GUEUDER		MAXIME PAUL MICHEL
Mme	GUEUGNEAU		Chantal
MME	GUEY		Christelle Emmanuelle Odile
Mme	GUICHAOUA		Nadine Marie
M	GUICHARD		Emmanuel, Robert-Marie
Mlle	GUICHARD		Martine, Edith
Mme	GUIGNARD	épouse GISSELBRECHT	Liliane, Georgette
MME	GUILHAUMON		MICHELINE ARLETTE ELODIE
Mme	GUILLARD		Nadia
Mme	GUILLAUME	épouse AZIERE	Valérie, Suzanne, Marie
Mme	GUILLAUMIN		Marie
Mme	GUILLAUMOT		Marie Anne Véronique
Mme	GUILLEMAIN	(GUILLEMAIN de MONTGOLFIER)	Adeline, Marie, Isabelle, Colette
Mme	GUILLEMIN		Laura Claude Chantal
Mme	GUILLERME		Elodie, Maud, Line
M	GUILLONET		Romain, Julien, Michel
M.	GUILLOT		Ludovic, David, Valéry
Mme	GUILLOT	épouse POSINE	Josette, Michelle
Mme	GUILLOT	ANCELIN	GENEVIEVE, ANNE-MARIE
Mme	GUILLOU		Jeanne-Françoise
Mme	GUILLOU		Anne, Micheline, Emmanuelle
Mme	GUILLOU		Marie-Claude, Françoise
Mme	GUILLOUET	épouse STOCHEMENT	Fabienne Christine Rolande
Mme	GUILMAIN		Nicolas, Blanche
M.	GUINETON		Lionel
M.	GUIRAUD		Olivier
M	GUTTERMANN		PHILIPPE BENJAMIN
M.	GUY		Amaud, Jean
Mme	GUYON		Nathalie, Maryvonne, Françoise
Mme	GUYS		Emmanuelle
M.	HAAB		Dimitri Cyril
Mme	HABIB-DELONCLE	(GRAMA)	Claire, Marie, Lucie, Denise
M	HACHED		Rabah
Mlle	HACKE		Violaine, Marie
Mme	HAEGY		Michelle, Yvette
M	HALIE		GERARD GABRIEL PAUL
Mme	HAMMADI	épouse SADMI	Leila
Mme	HAMMAMI	épouse KORAYTEM	Nadia
M	HAMMOUMRAOUI		Karim
MME	HAMON	EPOUSE SALIBA	EVELYNE JOSEPHINE CONSTANTINE
Mme	HAQUEMANT	épouse BLANDIN	Yolande, Edith, Jeanne

Titre	Nom	Nom d'épouse	Prénoms
Mme	HARA	épouse SAADIA	Suzette
M	HARARI		Marco
M.	HARARI		David
M.	HARARY		Antoine Henri Michel
Mlle	HAREL		Céline, Marie-Noëlle
M.	HAREL		Joseph, Yves
Mlle	HAREL		Mathilde, Marie, Sophie
Mlle	HARFOUCH		Najwa
M	HARNOIS		Christophe
Mme	HARRY		Frédérique
Mme	HARTMANN		CAMILLE, LAURE, PAULINE
M.	HAUSS		Mathieu, Clément, Lancelot
Mme	HAUTVAL		Hélène, Suzanne
M	HAVET		Kevin Pierre Yoann
MME	HAWI		RIMA
Mme	HAZA	épouse BACH	Marie-Laure, Corinne
Mme	HAZOUT		Valérie, Michèle
M	HEAMS		THOMAS JEAN ROGER
M	HECKEL		Jonathan
Mme	HELFER		Marie-Claude
Mme	HELIE		Donia, Chama, Olga, Mélissa
M	HELLEBRONTH		Guillaume Antal Serge
Mme	HELOIN	KOCHOYAN	Caroline Ginette Patricia
MME	HELOU	épouse BERSTECHE	May
M	HENault		Romain, Jean
M.	HENNON		Armand
MME	HENON	EPOUSE LEROUX	CHANTAL MARIE
M.	HENRARD		Olivier
Mme	HENRIC	épouse BALMES	Lise, Pauline, Marie
M.	HENROTTE		Hugues, Jacques
Mme	HENROTTE		Louise, Laure
Mme	HENRY	épouse MOULARD	Jacqueline, Camille, Elisabeth
Mme	HENRY		Justine
MME	HERBAU	EPOUSE LAURENT	CLAUDIE JEANNE
Mme	HERBLIN	épouse STOOP	Audrey Berangere
M	HERITIER		Vincent
M.	HERMANGE		Patrick, Jean, Yves
M	HERNANDEZ		Joseph
Mme	HEROUX	EYGOUT	Evelyne, Louise, Andrée
Mme	HERRERO	épouse AVIGO	Josiane, marie
Mme	HERRERO		Valerie, Florence, Françoise
Mme	HERSZKOWICZ	épouse WEIL	Ewa
Mme	HERSZKOWICZ		Elise Sarah
M	HERSZKOWICZ		Albert
M	HERVIER		Bernard
Mme	HERVIEU		Céline Clara
Mme	HERVOUÉT		Mathilde, Louise, Marie
M.	HERVOUET-des-FORGES		Yves-Marie, Bénédicte
M	HERZOG		Alain, Georges
MME	HEURTEUX		PASCALE MAURICETTE PIERRETTE
Mme	HILLERET de LAULANIE	épouse MARGUERITTE	Clarisse, Paulette, Elizabeth
M	HINGRAY		Pierre-Adrien-Thomas
M.	HINGRAY		Frédéric, Marcel, Fernand
M	HIPPOLYTE		DOMINIQUE FERNAND LOUIS
M	HMILA		Ilyes
M	HOCQUARD		Jean-Jacques Christian
M	HODEN		PIERRE SERGE
Mme	HOFFMANN	épouse PRADINAS	Sophie, Isabelle, Marie
M	HOG		LAURENT GEORGES
M	HOIBIAN		Jérôme, Béla, David
Mme	HOLLSTEIN		Anne-Sophie, Simone, Hélène
Mme	HOMMAY	épouse de MANNEVILLE	Catherine, Anne
M	HOMMET		JACQUES
M.	HONGNAT		Oscar, Pierre, Guillaume
M	HONORE		Jean-Marc Antoine
Mme	HONORE		Evelyne
M	HO-TING-FAT		Pierre-Louis, Jiaquan
M.	HOUDOIN		Jean-Claude

Titre	Nom	Nom d'épouse	Prénoms
Mme	HOUT-DROUET	épouse OSMONT DU TILLET	Françoise
MME	HUARD	MEOT	Annette Héïène Marguerite
M	HUBERT		Florent Jean
Mlle	HUBERT		Juliette, Laure-Elise, Héïène
Mlle	HUBIN		Philippine, Eugénia, Marie, Victoire
Mme	HUE	épouse ASSOULINE	Anne-Marie, Jeanne, Cécile
Mme	HUET		Marie-Alice Bernadette
Mme	HUGONING	épouse OTT	Régine
Mme	HUGOT		Pauline, Muguelle
Mme	HUGUET	épouse JÜRGENS	Nicole, Michelle, Françoise
Mme	HUINH VAN		Caroline, Françoise, Dany
M	HULIN		Pierre, Alexis
MME	HUMBERT	EPOUSE BILIS	MICHELE
M	HUSETOWSKI		Jean-Philippe
Mme	HUSSON		Michèle, Catherine
Mme	HUSSON-DUMOUTIER	CAVRET	Flor, Priscilla
M.	HUTINEL		Henri, Jean, Léon
M	IACONO		Yoann, Luc
M	IBADIOUNE		LOUNIS
M.	IBINGA		Alexis, Robert, Antoine, Mussou, Maouannu
M	IDJERAQUI		Yacine
M	IDRISS		Kals
M.	IFERGANE		Stéphane
M	ILACQUA		Ken Yves Bernard Philippe
MME	IMBERT		Florence Corinne
M	INGOLD		Jean-Baptiste, Dominique
M.	ISARE		Benjamin, Albert, Louis
M.	ISMAIL		Mohamed
Mme	JACOB	épouse HAZAN	Martine, Gabrielle, Lucie
Mme	JACONO	épouse HERMANGE	Marie-Thérèse, Andrée
MME	JACQUET		CECILE
M	JACQUOT		Denis Charles Victor
M.	JACQUOT-VEYRENC		Julien, Horace
MME	JAEGLE		MIREILLE
M	JAIS		Franck Léopold
Mme	JAJO	épouse LEGRAND	Nahla
M	JAMET-FOURNIER		Boris Maxime
Mme	JAMI	épouse BITAN	Kena Chantal
M.	JANIER		Michel
Mme	JANNEL		Camille
M.	JANOT		Alexandre Gérard Paul
M	JANTET		Philippe Daniel Louis
M.	JANVIER		François Henri Emmanuel
M	JAPHET		Pierre, Manuel
M.	JAPIOT		Olivier, Rémi, Marie
Mme	JARDIN		Alexandra Aurelia Christelle
M	JARDIN		JEAN PIERRE ALAIN
Mme	JARNOUX	épouse LEFEVRE	Cécile, Dorothee
Mme	JAROUSSEAU	épouse CHARON	Dominique, Simonne, Madeleine
Mme	JARRAUD		DELPHINE, LOUISE, MARIE
Mme	JARRE	épouse BOULARD	Sécolène, Marie, Sabine
M	JAUBERTIE		PATRICK LOUIS JEAN-JACQUES
Mme	JAUURIETA		Victorina Ramona
Mme	JAVARY	(JAVARY-ELLIS)	Sophie, Constance, Chantal
M.	JEAN		Jérôme, Charles, Gérard
Mme	JEAN	(JEAN-JEANNIN)	Simone, Renée
MME	JEANNE	EPOUSE OLIVIER	MARTINE SUZANNE
Mme	JEANNEAU	épouse LAISNE	Lucie Elisabeth
Mme	JEANTET		Auréli, Céline, Elodie
Mme	JELIAZKOVA	épouse ROUSSEL	Madeleine
Mme	JEMNI	épouse HMILA	Nadia
Mme	JEMNI	épouse HAJI	Laila
M	JEULAND		Yves, Vincent
Mme	JEUNE		Marion
M.	JIBERT		Lucien, Sylvain
Mme	JOFFRE	épouse MATHON	Catherine, Marthe, Marie-Josephe
Mme	JOFFRE	épouse BEAUSSAUT	Bénédict Joelle
Mme	JOHNSON	épouse BLASSEL	Amanda
Mme	JOINVILLE		Michèle, Françoise, Denise, Annette

Titre	Nom	Nom d'épouse	Prénoms
M.	JOLIMERE		Christian, Paul
Mme	JOLY		Catherine, Jeanne, Chantal
Mme	JOLY	épouse TISSIER	Catherine, Laurence
Mlle	JOLY		Emmanuelle
Mme	JOLY		Elsa, Luce
Mme	JOLY	BOURQUIN	GISELE
M	JOUAN		Olivier, Claude, Louis
M.	JOUAN		Florian, Tanguy
Mlle	JOUAN		Christiane
M.	JOUANNET		Thierry, Jean-Claude, Laurent, Robert
M.	JOUANNET		Victor, Thierry, Robert, Aimé
Mme	JOUBERT		Pauline, Sophie
MME	JOUDIQU	EPOUSE MADADUR	ANNE
M	JOURNO		Max Khamous
M	JOUSSELLIN		ELIE JEAN JACQUES
M.	JOZEFOWICZ		Henri
M	JUDITH		ROBERT CLAUDE
Mme	JUHEL (ORLACH)		Anne, Yvonne, Michelle
M.	JULIA		Pierre-Emmanuel
M.	JULIARD		Hector, Salif
Mme	JULIEN		Ariane, Jeanne, Zoé
Mme	JULIEN (JULIEN-MARTINACHE)		Carine, Josiane
M	JULIENNE		Christian Roger
M.	JULLIARD		Pascal, Léopold
M	JULLIEN		Bertrand, Gérard
M.	JUNGER		Jean-Claude
MME	JURANVILLE		DANIELE FRANCINE
M.	JÜRGENS		Patrick, Alfred, Hubert
MME	KACEL		NADHIA
Mme	KADAOU		Rachida
M	KALFON		Jérôme
Mme	KALOUSTIAN	épouse MANOUKIAN	Flora
M	KAMARA		Laï
M	KAMMAKH		Samir
Mme	KANNAS		Judith Amélie
M.	KAPPE		Marcel
MME	KARAOUN	EPOUSE GOUZOU	RYM
M.	KAROUI		Mehdi
Mme	KASSE-SARR	épouse SARR	Fatoumata
M	KATENIDIS		Alexandre
Mme	KATO	épouse: COMBE	Maïko, Catherine
Mlle	KATZ		Emmanuelle, Véronique
M.	KAVENOKY		Alain, Jacques, Gabriel
Mme	KAYGIRWA	ALLAIRE	Jeanne
Mme	KELLER		Marie-Amélie Laetitia
M.	KELLER		Daniel, Jean-Marie
M.	KELLER		Patrick
Mlle	KELMAN		Béryll, Marie-Fanny
M	KERDRAON		Pierre-Yves
Mme	KERMICHE	épouse VIANCIN	Christine Karina
Mme	KEYSERS		Audrey
Mme	KHADIR		Khedidja
Mme	KHADIR		Fatima
M	KHERIF		Sherif
Mme	KHIAL	épouse BOUET	Fabienne
Mlle	KIKANO		Marie-Agnès
M	KIMMERLE		Alexandre
Mme	KISSI	épouse DUBOIS	Rahiba
Mme	KLEIN	épouse de FROMENT	Marie-Virginie, Madeleine, Yvonne
Mme	KLEIN		Yolande, Monique
M	KOLLI		Farid
M	KOLOLO		Roland Serge
Mme	KONE		Sarah
Mme	KONE		Aminata
M.	KONE		Mamadou
Mme	KONE		Kadidiatou
Mme	KOUASSI		Johanne, Toucou
Mme	KOWALSKI	épouse GIFFORD	Régina

Titre	Nom	Nom d'épouse	Prénoms
M.	KRAAK		Fabrice, Francis
M.	KRAEMER		Gilles, René, Joseph
Mme	KRAIF	épouse MIMOUN	Eva, Mathilde
Mme	KRAINIK		Pascale, Françoise
M	KRAKOWSKI		DANIEL
M	KRIER		VINCENT JACQUES ANDRE
Mme	KROEFF DE SOUZA	épouse DE OLIVEIRA TOLEDO	Reasyvia
M.	KUSTER		Gérard, Marcel
M.	KUSTER		Pierre-Emmanuel, Gérard
M	KUZMANOVIC		Djordje
M	LABADIE		Egmont, Guy
M.	LABATUT		Charles, Armand, Louis
Mme	LABEL	épouse CHEVALLIER	Marie-Rose, Françoise
M	LABIB SAMI		Ramez
M.	LACHARME		Thomas, Jean-François, Roger
Mme	LACHICHI		Agnès
M.	LACOMBE		André, Roger
M.	LACOMBLED		David, Fernand, Simon
M.	LACOSTE		Amaud
Mme	LACOURARIE		Carole Emmanuelle
M.	LACROIX		Pascal Jacques Louis
Mme	LADRAA		Noura
M.	LAFAY		Phillippe, Jean, Maurice
Mme	LAFFON		Sarah, Miléna, Pauline
M	LAFON		Antoine
M.	LAFOND		François, Dominique
Mme	LAFOSSE	épouse GIGANTI	Véronique, Marcelle, Alice
Mme	LAFUSTE		Marion
Mme	LAGACHE	épouse RAGAGNON	Véronique-Marie, Yvonne, Jeanne
M	LAGANE		Martin, Elie, Georges
M.	LAHOUE		Vincent, Pierre, Raoul
Mme	LAIK	épouse BENICHOUE	Annie, Caroline
Mme	LAJOURNADE		Françine Héléne Céline
Mme	LAJUNIAS	épouse de FROMENT	Fabienne
M.	LAKHAL		Mehdi
Mme	LALA		Noémie, Ayoka
M	LALLEMAND		Jean Charles
Mme	LAMBERMONT		Stéphanie, Blanche, Thérèse, Laure
Mme	LAMBERT	épouse BURENS	Chantal, Marie, Françoise, Monique
Mme	LAMBERT	épouse ALITCH	Monique
M.	LAMBLIN		Jean, Claude
Mme	LAMERANT	épouse ANDRIVEAU	Claire, Marguerite, Marie
Mme	LAMOTTE	(RIOT-LAMOTTE)	Laurence, Mireille
M	LAMOUR		Antoine, Emmanuel, Pierre
M.	LAMOUR		Alexandre, André, Alain
M	LAMOUREUX		Ludovic Kevin Mathias
M	LAMY		Dominique
M	LANCO		Patrice, Aimé, Léandre
M.	LANCOU		CHRISTIAN, JEAN-MARIE, MICHEL
M.	LANCOU		REMI, JEAN-MARIE, SALIM
M	LANDAU		MATHEU
M	LANDEL	époux Bosse	Julien Nicolas Michel
M.	LANDRIEU		Bertrand, Georges
M	LANGLOIS		Gilles
M.	LANGLOIS		Michel, Jean, Paul
M	LANNEZ		MICHEL MAURICE RENE
MME	LANOT		DANIELE ARLETTE
M	LANOUE		Alexandre Albert Jean-Marc
M.	LANOY		Emmanuel Pierre Marie
M	LANSADE		Gérard, Pierre
M.	LANSOY		Raymond, Georges, Pierre
M.	LANZANI		Didier, Pascal, Gaëtan
M	LAPEYRE		Bruno, Claude, Christian, Boniface
M	LAPLACE		Paul, Jacques, Christian
Mme	LAPLEAU	épouse HIRAUX	Danielle, Françoise
MME	LARAQUI		ILHAM
M.	LARDAUD		Jacques Laurent
M.	LARDET		Alain, Claude

Titre	Nom	Nom d'épouse	Prénoms
Mme	LARDILLON	épouse MENUT	Solange, Colette, Eugénie, Amandine
M	LARGERON		François André Jean-Marc
Mme	LARMAND	épouse CANITROT	Claire Jeanne
Mlle	LAROCLETTE		Julie, Michelle, Andrée
Mme	LARROUSSE-GUILHAMASSE		Elodie, Marie
Mme	LARROZE	épouse CEYRAC	Anne-Arielle, Marie, Geneviève
M.	LARTIGUE		Bruno
Mme	LARTIGUE		Emmanuelle
M	LASKAWIEC		Alain
Mme	LATAILLADE		Claire, Dominique
M	LATOUR		Pierre Alexandre Jean
Mme	LAUMONIER		Sylvie, Chantal, Annick
MME	LAURENT		CHARLOTTE JULIE
M.	LAURET		Pierre, Arnaud, Georges
Mme	LAUTRAM	épouse Desence	Nolwenn Marie
MME	LAUTRETTE	EPOUSE PLAZANET	ELIANE LOUISE
Mme	LAVARINI		Marie-France
Mme	LAVAURE		Annik
Mlle	LAVERDANT		Ariane, Charlotte, Cécile
M.	LAVERSIN		Pascal, Pierre, Louis
Mme	LAZAR		Ruxandra Ileana
M	LAZAR		GERARD
MME	LAZARD		FRANCETTE
M.	LAZERGES		Alexandre, Marie, Raymond
Mme	LAZES		Michele
Mme	LE BARROIS d'ORGEVAL	épouse COTTIN	Priscille, Marie, Sylvie
M	LE BARS		Alexandre, Grégory
Mme	LE BERT	LE BERT-GUIZIOU	Caroline
Mme	LE BLANC		Judith, Héliène
M	LE BORGNE		Dominique Jean Francois
M	LE BORGNE		Loik, Robin
Mme	LE BOULCH		Anne Geneviève
Mme	LE BOULCH		Marcelle, Jeanne
M	LE BRET		Didier
Mme	LE CARUYER de BEAUVAIS		Camille, Marie
Mlle	le CHAPELAIN		Gaëlle, Marie
Mme	LE CLAIR		EMMANUELLE, LAURENCE, MONIQUE
Mme	LE CONTE CHRESTIEN de POLY	épouse DROUIN	Pascale, Marie, Claire
M	LE COUR GRANDMAISON		THOMAS
M	LE CREURER		Yves
M.	LE FAOU		Yann, Alexandre
M	LE FLOCH		Stéphane
M	LE GARREC		Alain Marc Jean-Louis
Mme	LE GAUFEY	épouse TOUZET	Anais
M	LE GOFF		PAUL-VALERE
Mme	LE GOFFIC		Caroline, Julie, Apolline
Mme	LE GOUVELLO DE LA PORTE		Marie Isabeau Aurore Chantal
M	LE GOUVELLO DELAPORTE		Gilders Paul
Mme	LE GUELLEC dit BATIFOL		Anne Marie Thérèse
Mme	LE GUEN		Margot, Luce, Emilie
MME	LE LOARER	EPOUSE SEFIDARI	ANNE
Mlle	LE MARCHAND		Anne, Laurence
Mme	LE MAT		Emma, Annick, Antoinette
Mme	LE MEIGNEN		Christine Lucie Marie Augustine
Mlle	LE MEN		Stéphanie, Sandrine, Sylvie
M.	LE MONIES de SAGAZAN		Bernard, Joseph, Yves
M.	LE MONNIER		Antoine, Pierre, Marie
M	LE NY		Yvonnick
Mme	LE PIMPEC		AUDE, FRANCOISE, YVONNE
M.	LE QUERE		Olivier
M	LE ROUX		Nicolas, Marcel, Louis
Mme	LE ROUX	épouse GAUDON	Solenn, Delphine
Mme	LE ROY	épouse CEYRAC	Julie
M	LE TEXIER		Pierre
Mme	LE THERY	épouse PARIS	Maud
Mme	LE TOULLEC	épouse Filoche	Françoise Marie Claude Marcelle
Mme	LEBEAU	épouse LIVÉ	Audrey
Mme	LEBEY	épouse WEILL	Véronique, Denise, Andrée
MME	LEBIGOT	EPOUSE FOSSEMALLE	LAETITIA

Titre	Nom	Nom d'épouse	Prénoms
M	LEBIGOT		DAMIEN RENE ALEXANDRE
M.	LEBIZAY		Thierry, Jean, Jacques
M.	LEBLANC		Maurice, Georges
M.	LEBLOND		Jean-Michel, Patrick
MME	LEBOCEY	COUSTE	Jacqueline
M	LEBON		Luc, Michel, Jacques
Mme	LEBOVICI		Elisabeth
Mme	LEBRETON		Amélie Claudia Marie
Mme	LEBRETON		Anne, Margaret, Marie
M	LECARDEZ-MIKHAÏLOFF		Jean-Christophe
Mme	LECHANTOUX		Arlette Joséphine Hortense
M	LECHAT		DIDIER, GUY, MARIE
Mme	LECLERC		Florence, Marie-Sophie, Isabelle
Mme	LECLERC		Ludivine, Mathilde, Denise
Mme	LECLERC		Séverine
M	LECLUZE		Reynald, Johannes
M.	LECOMTE-SWETCHINE		Cédric, Antoine, Dimitri, Philippe
M	LECONTE		Fabien, Francis
M.	LECOQ		Charles, Philippe, Louis
M.	LECOQ		Xavier, Pierre, Edouard
Mme	LECOURT		Sophie, Nelly, Marie-Brigitte
MME	LECOUTURIER		Constance Marie
MME	LECOUTURIER		Caroline Marie
M.	LECOUTURIER		Antoine Louis Eric
Mle	LECUYER		Marie-Sixtine, Lucie
M.	LECUYER		Renaud, Jean, Marie
Mle	LECUYER		Anne-Quitterie, Nicole, Marie
M.	LECUYER		Tugdual, Alexandre, Marie
Mme	LEDDET		Marie Antoinette Ingrid
M	LEDERER		PASCAL EDGAR
M.	LEDERMAN		Philippe, Simon, Gustave
MME	LEDERMAN	EPOUSE BASSI	CLAUDE MARTINE ODILE
M.	LEDUAN		Christophe, Jean-François, Dider
M.	LEFEBVRE-VARY		Henry, Maurice
M	LEFEVRE UTILE		Louis Marie François
Mme	LEFOL	épouse DOROCQ	Françoise, Monique, Marie
M	LEFRANC		Gérard
M.	LEGENDRE		Jacques, Paul
Mme	LEGER		Frédérique, Hélène, Marguerite
Mme	LEGLISE		Béatrice
Mme	LEGRAIN		Sarah
M	LEGRAND		MICHEL, LUCIEN
Mme	LEGRAND	épouse VERMOREL	Nicole, Désirée, Henriette
Mme	LEHALLE	épouse SCHREIBER	Pascale, Aimée, Bernadette
M.	LEHEUZEY		Jean, Georges, Henri
Mme	LEHUT		ANNE
M	LEJARRE		ANDRE EDMOND
M	LEJEUNE		LUC JACQUES
M.	LEKIEFFRE		Christophe, Albert, José
M.	LELEU		Camille, Cyrille
M.	LELIEUR		Michel, Léon, Georges
M	LELLOUCHE		Ellaou Ariel
Mme	LELLOUCHE		Johanna, Nelly
M.	LELLOUCHE		Rémy, Joseph
Mme	LELLOUCHE		Léa, Alexandra
M.	LELLOUCHE		Charles Charly Chalom
Mme	LEMAHIEU		Charlotte, Isabelle
M.	LEMARCHAND		Christophe Marie Francis
M.	LEMARIE		Lionel, Marcel, Alexandre
M	LEMOINE		Bruno, Michel, François
M.	LEMOINE		Guillaume, Norbert
M	LEMONNIER		PAUL-HENRI MARIE FRANCIS
Mme	LENOGUE	épouse LAMIN	Rosalie Eloi Georges
M.	LENY		Pierre-Jean
Mme	LEONARD		Stephanie
Mme	LEONETTI	épouse PIVERT	Jeanne
Mme	LEPARCQ		Isabelle
M	LEPIDAS		Athénasse
Mlle	LEPRINCE		Théa, Emmanuelle, Christine, Alexandra

Titre	Nom	Nom d'épouse	Prénoms
M.	LEQUERTIER		Aurelien
Mme	LERAY		Marie-Astrid Bérengère Patricia
M	LERNER		Jean-Paul
M	LEROUX		JEAN-PIERRE
M.	LEROY		Philippe, Jean, Lucien, Marie
M.	LEROY	épouse LEROY-PELISSIER	Alexandre, Louis, Jean, Marie
Mme	LEROY	épouse CHEVILLOTTE	Florence, Monique, Véronique
Mme	LEROY		Anne, Bernadette, Marie
M.	LERT		Dan, Gabriel, Guy
M	LESAGE		DANIEL ROGER
M.	LESAIN		Bertrand, Louis, Olivier, François
Mme	LESAIN		Francine, Claude
M.	LESECHE		Jonathan, Jack, Gilbert
Mme	LETONNELIER		Jocelyne Marie Huguette
M	LEUDIERE		Vincent, Hubert
M	LEVARD		Laurent
Mme	LEVEILLEY		Pauline, Caroline, Sophie, Marie
M	LEVEQUE		Frédéric
Mme	LEVEQUE	épouse BOUGREAU	Chantal, Yvonne, Marie
M.	LEVEQUE		Benjamin
M	LEVEQUE		Alexandre
M	LEVOIR		Baptiste Claude
Mme	LEVY	AZRAN	Meriam
Mme	LEVY		Emilie
M	LEVY (LEVY-ZAUBERMAN)		Yedidia Alter
Mme	LHULLERY		Marie-Claire, Michèle
M	LHUISSIEZ		Frédéric
M.	LIARD		Serge
M	LIEBAULT		Nicolas, Claude
M	LIGNON		Claude
M	LIMOUZI		Sebastien
M	LINDEPERG		Tristan
Mme	LINGET	épouse RIAU	Anne-Laure Francine
Mme	LION	épouse OULD MEZIANE	Alexandra, Virginie, Viviane
M.	LIONEL-MARIE		Bruno, Robert, Hervé
M.	LIONEL-MARIE		Arthur, Philippe, Charles-Edouard
Mme	LISCIA		Sharon, Lola
M	LISFRANC		Régis, Georges
M	LISFRANC		Olivier, Léon
Mme	LITVAC	épouse JUNGER	Ariette
M	LIWER		Frédéric
M.	LIXON		Jean-Pierre, Johan, Renelde
M.	LOEB		Marc, Léo
Mme	LOEHR		Eliénore Marie Reine
M.	LOGEREAU		Pierre-François, Philippe
M	LOMBARD de BUFFIERES de RAMBUTEAU		Aymar
M	LONCLE		ROBERT JEAN MAURICE
MME	LONCLE		STEPHANIE MARIE CATHERINE
Mme	LONGUET	épouse DASSAULT	Marguerite, Adelaïde, Juliette
Mme	LONGUET		Elise, Mélanie, Vanessa
M	LONNET		Pierre
Mme	LOPES		Camille, Marie, Aline
Mme	LOREILLE	épouse BOSSARD	Catherine, Caroline, Marie, Marcelle
Mme	LORENZO (LORENZO-SAUGERON)		Ana-Elena
M.	LORIAU		Jérôme
M	LORRET		Adrien, Lucien
M.	LORRIAUX		Jean, Pierre
M	LORTHOIS		MICHEL
M	LOSADA (LOSADA-ROMAIN)		Emmanuel Cyril
Mme	LOUIS		Josiane, Jacqueline, Yvonne
M.	LOUIS		Olivier, Charles, Marcel
Mme	LOUVIERS		Angèle
M	LOUX		Michel Edmond
M.	LOZIN		Jean-François, Georges, Jacques, Albert
M	LUCCARINI		Vincent Antoine
M	LUCCIONI		Frédéric
Mme	LUCHI		Marie Hermine
M.	LUDOT		Geoffroy, Charles
M.	LUKACS		Bertrand

Titre	Nom	Nom d'épouse	Prénoms
M.	LUMBROSO		David, Marc
M	LUMEDILUNA		Alain, Paul, Jacques
Mlle	LYONNET		Flore
M.	LYONNET		Stanislas, Pierre, Jean, Marie
M.	L'YVONNET		Guy, André
Mme	MAAREK	épouse BORGEL	Djina Danielle
Mme	MACE		Danielle, Chantal, Marcelle, Suzanne
M.	MACÉ de LEPINAY		François, Marie, Gilles
M.	MAGISTRIS		Christophe, Nicolas
M	MAGNANT		Nicolas
Mme	MAGNE		Régine, Pierrette
Mme	MAGNON	épouse SEIGNOT	Danièle Louise
M	MAGNON		Jean Paul
MME	MAHE		PASCALE MARIE ARMANDE
Mme	MAHEU	épouse d'ORNANO	Marie-Pierre, Cécile, Yvonne
M.	MAILLARD		Jean-François, Lucien
Mme	MAILLARD		Capucine, Hélène
M	MAILLEBAU		Olivier, Fabien, Marcel
M	MAINTENANT		Frédéric, Romuald
M.	MAISTRE		Pierre, Marie, Paul, Joseph
Mme	MALASSAGNE	épouse DOMINATI	Jennifer
MME	MALBERG		MARINE ANNIE MELINE
M	MALET		Antoine, Vincent, Camille
Mme	MALETIN	épouse GAUBERT	Marija
MME	MALIER		CATHERINE SUZANNE
Mme	MALITOURNE	épouse LAVERISIN	Virginie, Hermine
Mme	MALLAT		Fabienne, Anne, Blanche
Mlle	MALLET		Sophie, Stéphanie, Charlotte
M.	MALOUVIER		Alexandre, César, Louis
Mme	MALTERRE	épouse AURIACOMBE	Frédérique, Marie, Geneviève
Mme	MALTESE		Anne-Elisabeth Marie Pascale
M	MALVAUD		Pierre
M	MALWE		PHILIPPE, BRUNO
Mme	MAMAN		MARIAM
M	MANCEL		Marc, Pierre
M	MANDELAIRE		Francis Pierre René
M	MANDELAIRE		Félix Charles Bruno
M	MANETTI		Lucas
M	MANIN		Bernard, Yves, Henri, Marie
Mme	MANIVET	épouse BONDUELLE	Sophie, Madeleine, Marie
M	MANO		Jean-Yves
M	MANOURY		Hugues
Mme	MANSAT (usage GAUTHIER)		Christine Thérèse, Berthe, Yvette
Mme	MANSOUR	épouse BOUYER	Nadla
M	MANSOURI		Ismail
Mme	MANSOURI		Lila
M	MARBOTTE		Guillaume Christian Gilles
M.	MARCADIER		Laurent
Mme	MARCHAIS		Marie-Bénédicte
M	MARCHAND		Etienne Jean
Mme	MARCHAND		Marie-Pierre, Françoise
M	MARCHESSEAU		Christian Jean François
M	MARCHIONI		JEAN-BAPTISTE, TOUSSAINT
M.	MARCILHAC		Vincent, Jacques
M	MARCO		Olivier Manuel
Mme	MARCON		VALERIE, CATHERINE
M.	MARGUERITTE		Louis, Hugues
Mme	MARGUET		Valérie, Henriette, Paule
Mme	MARIANI	VAN PARYS	Gina
Mme	MARIE		Emmanuelle
Mme	MARINIER		Lucie Jeanne Marcelle
M.	MARIN-RICCI		François, Jacques, Henri
Mme	MARITON	(DALISSIER-MARITON)	Léone, Paulette
Mme	MARKOVIC		Douchka, Marguerite, Jacinthe
Mme	MARMOUSEZ		Camille, Marie
Mme	MARQ		Gabrielle
Mme	MARQ	VALIN	Marie-Amélie
Mme	MARQUES ALVES		Sandrine

Titre	Nom	Nom d'épouse	Prénoms
Mme	MARQUIS		Lunise Caroline Gislaine
M	MARRO		Hervé Yann
Mme	MARSCHAL	épouse HATEY	Florence Hélène
M	MARTEIL		Yann
Mme	MARTEL		Marion Pascale Yannick
Mme	MARTIAL	épouse THONIER	Marie-Pierre, Hélène
Mme	MARTIN		Gwénofa Marie Renée
Mme	MARTIN	(DUBOIS-MARTIN)	Jeanne
Mlle	MARTIN		Emeline, Jeanne, Marguerite
Mme	MARTIN	épouse DROPSY	Isabelle, Anne, Marie, Yvonne
M.	MARTIN		Thierry, Gabriel
M.	MARTIN		Renaud, Nicolas
M	MARTIN		Jérôme
M	MARTINAGE		Guillaume, Jacques, Dominique
Mme	MARTINERIE	épouse BABEY	Marie, Françoise, Germaine
M	MARTINET		Stéphane
Mme	MARTINET		Marie-Pierre, Alice, Jeanne
M.	MARTINEZ		Hubert, Etienne
M	MARTINI		Jean-André
Mme	MARTINIE (MARTINIE-GUINETON)		Valérie
M.	MARTIN-LALANDE		Nicolas, André, Jacques, Edouard, Michel
M.	MARTIN-PEROLINO		Pierre-René
Mme	MARY	épouse BARROY	Odile, Marie, Berthe
M	MARZAT		Loïc Jean Bernard
M.	MAS		Pascal, Claude, Jean-Louis
M.	MASQUART		Pierre, Georges, Marie
M.	MASSART WEIT		Arthur
M.	MASSERET		Olivier
Mme	MASSET	épouse BRANCHE	Valérie, Joëlle, Marie
M.	MASSIAT		Julien, Christian, Michel
M.	MASSIET du BIEST		Benoît, Guy, Marie
Mme	MASSON		Jessica Claudine Marie-Thérèse
Mme	MASTEAU		Catherine Lucie
Mme	MATHIAS		Jeanine
M.	MATTEI		Jean-Pierre
Mme	MATUSEWICZ	épouse WESOLOWSKI	Angélique Agnès
Mme	MAUDUIT	épouse BOILLOT	Laurence, Lise
MME	MAUGUIN		LOISE MARIE YVETTE
M	MAUREL		Jean-Paul, Gabriel, Henri
MME	MAUREL		CHLOE LAURE JULIE
M	MAURIN		Pierre, Georges, Christophe
Mme	MAVREL		Alexandra, Marie-Rosine
MME	MAYNAUD	EPOUSE PATRICE	LAURENCE YANNICK
M.	MAYOR		Alain, Roger, Maurice
Mme	MAYRARGUE	épouse TABACCHI	Delphine Marie Jackie
Mme	MAZETIER		Sandrine , Marie, France
Mme	MAZETIER		Sara Marie Kabira
Mme	MAZIERES		Aurora Hélène
M	MAZIJI		Joseph
Mme	MAZODIER	épouse THERVET	Frédérique, Violaine, Jeanne
M.	MAZURANOK		Nicolas
M.	MAZZOUZ		Bruno, René
M.	M'BARKI		Mohamed, Midani
Mme	M'BENGUE		Aminatou Falou Binetou
Mme	MCHANETZKI	épouse DAUCHEZ	Marie-Laure, Hélène
MME	MEAUME		FRANCOISE PAULETTE
Mme	MECHERI	épouse BEUVET	Linda
M	MECHET		Philippe, Albert, Roger
Mme	MEDINA	épouse de BRISSON de LAROCHE	Emilie, Marine
Mme	MEGHARBI		Laila
Mme	MEGRET	(GABEAUD)	Marie-Laure, Nelly, Raphaëlle
Mme	MEHAL		SARAH, RADHIA
M.	MEHAL		Ati
M	MEHERHERA		Karim
M.	MEJEAN		Sébastien, Jacques
M.	MELAÏMI		Gabriel, Nicolas
M.	MELLAN		François, Henri, Philippe
M.	MENAHAM		Guy, Alain
Mme	MENCARAGLIA	épouse BERNARD	Roberta Julia Inès

Titre	Nom	Nom d'épouse	Prénoms
MME	MENDY	EPOUSE BEGUE	MARGOT
Mme	MENDZA	épouse EL FARAH	Marianne, Monique
M	MENEDE		Gilles René
M.	MENEY		Patrick
M.	MENUT		Aurélien, Randolph, Yves
Mme	MENUT		Alix, Marie
Mme	MERAND		Diane Pauline Suzy
Mme	MERCHIGA (GAUTHIER)		Geneviève
M	MERCIER (MERCIER-RENOIR)		Thierry
M.	MERCIER DE LEPINAY		Nicolas, Anne, Pierre
M.	MERGOIL		Gilles, Jean, Roger
Mme	MERHEB	épouse VERRONS	Lucienne
Mme	MERLIN LEMAS	épouse LOUX	Michèle Jeanne
M	MERMOUD		Dylan, Luc
M	MERZI		Guillaume
M.	MESCHERIAKOFF		Pierre, Serge
Mme	MESNAGE	épouse TABARD	Annick, Bernadette, Eugénie
Mme	MESNY		Michelle, Bernadette, Marie, Madeleine
Mme	MESPLE-SOMPS		Sandrine, Maryse
M.	MESSAS		Emmanuel
M	METAIS		Eric, Stéphane, Denis
M	MÉTAYER		Jean-Michel, Pierre, Georges
Mme	MEUNIER		Michèle
Mme	MEUNIER	(SIMONI)	Annie, Janine, Noëlle
M	MEYER		Jérôme Adrien
M	MEYER		Marc
Mlle	MEYER		Frédérique, Albertine, Odile
Mme	MEYER DREUX	épouse VAN ES	Sylvie Françoise Micheline
MME	MEZENCE		NADINE
Mme	MICHAUD		Catherine, Danielle, edith
Mme	MICHAUT	épouse ROUBERTIE	Sophie, Marie, Cécile
M	MICHEL	époux ROMERO	Christophe Edouard Henry
Mme	MICHEL	LEVEQUE	Aline, Anne-Marie
M	MICHELON		Quentin, Jules
M	MIGEON		Dominique
Mme	MHIEL	épouse LOEB	Ghislaine
M.	MIKOLUC		Christophe-Camille
M.	MILER DE AZEVEDO		Rui, Manuel
Mme	MILHAU	(MILHAU-MENAHÉM)	Brigitte, Ghislaine
M.	MILLER		Steven, Riel
M	MILLET		Jean-Paul André
M.	MILLET-LAGE		Jérôme, Dominique, Jean
Mme	MILLOT		Sophie Odette Mathilde
Mme	MILLOU	épouse HIPPOLYTE	Evelyne Marie Bernadette
M.	MIMOUN		Maurice
Mme	MIMOUNI	épouse BORYKCI	Mylène, Marie
Mme	MINCZELES	épouse BRAUNSTEIN	CHANTAL MIREILLE
Mme	MINDAY		Sophie, Caroline
M.	MINKOWSKI		Nicolas
M.	MISERAY		David, Dominique
Mme	MISK	épouse MALHER	Frédérique, Sylvie
Mme	MISSUD	épouse JEANSANNETAS	Véronique
Mme	MLATI		Fatima
Mme	MODOT		Mélanie, Lola, Jeanne
MME	MOELIC		MARTINE
Mme	MOHASSANE	épouse BITCH	Fatima
M	MOINE		Philippe, Albert, René
M	MOINET		JEROME EDOUARD CLAUDE
M.	MOTIE		Ludovic, Claude, Simon
M.	MOKEDDEM		Mohammed
Mme	MOLANT		Marie-Joséphine, Amélie
M	MOLESIN		Julien
M	MOLIN		ARNAUD PATRICK
Mme	MOLINE	GIBRAT	Laure Isabelle
M.	MONANGE		Benoît, François
Mme	MONARD	épouse HAMMOUTENE	Jacqueline Yolande Monique
Mme	MONDINEU	épouse HEDERER	Odile
M	MONNET		JEAN
M	MONOD		PATRICK, JEAN-MARIE

Titre	Nom	Nom d'épouse	Prénoms
M.	MONSAINGEON		Michel, Marie, Dominique
Mme	MONSCHE		Hélène
Mme	MONTEAUX	épouse ISNARD	Antoniette, Marie, Josephé, Laura, Guillemette, Annès
Mme	MONTIES	épouse COURTOIS	Michèle, Marcelle, Germaine
M.	MORA		Cédric Aurélien
M	MORAND		Denis
Mme	MOREAU	épouse PARTIDA ACOSTA	CATHERINE, ANNE-MARIE
Mme	MOREAU	(MOREAU-BOURSE)	Christine, Dominique
M	MOREIGNE		MARC EMMANUEL
Mme	MOREL		Claire, Béatrice
Mme	MOREL	PHAM GIA	MARIE-FRANCE, ANNIE
MME	MOREL		DANIELE
Mlle	MORES		Célia, Rachel, Paule
Mme	MORHANGE	épouse KLAPISZ	GENEVIEVE MADELEINE SIMONE
Mme	MORILLE		Delphine, Renée, Marie-Anne
Mme	MORIN	épouse CLEMENTIN	Marie Michaëla
MME	MORINET		ELSA
Mme	MORIN-FOURTINE	épouse NGUYEN	Nathalie, Christel
M.	MORLE		Jean-Loup, Pascal
M	MORVAN		Sébastien, Josephé, Gérard
Mme	MOSCOVICH	épouse JANVIER	Evelyne, Elisabeth
M.	MOSTACCHI		Jean-Charles, Marcel
Mme	MOUCHENIK	épouse MORVAN	Dafna Evelyne Nelly Jeannine Olivia
M	MOULAHCENE		Ilia
M.	MOULARD		Frédéric, François, Gilbert
M	MOULIN		Fabrice, Laurent
Mme	MOUREN	épouse BECK-FRIIS	Virginie, Isabelle, Pénélope
M	MOURIN		Cyril, Pierre, Joël
M.	MOUROT		Tristan, Benjamin, Vincent
Mlle	MOUSSIE		Marie, Sophie, Monique
Mlle	MOUTIER		Jocelyne, Lucile
M.	MOUTON		Romain Jordan
Mlle	MOUYSSET	(MOUYSSET-NOZERAND)	Aurore
M	MUGERIN		Daniel
M.	MULOT		Edouard, François, John
Mme	MUNIER	épouse DOMINATI	Simonne, Mathilde, Stéphanie
M	MUNOZ RODEA		OLIVIER
Mme	MUNSON		Lily, Daphné
Mme	MURGANTE		Catherine
Mme	MURIENNE		Carole, Isabelle
M.	MUSSEAU		Jérôme, Daniel, Marcel
Mme	MÜTSCHLER	SECK	Delphine
M.	MUTTI		Marc
M	MYARA		Charles, Claude
M.	NAFFRECHOUX-QUERBES		EMMANUEL, HENRI, LOUIS, BERNARD
Mme	NAGELS		Marthe, Augustine, Huguette
Mme	NAHAPETIAN		Nairi
M	NAHMIA		Frederic Emmanuel
Mme	NAIM		Eve, Diamantine
M.	NAKAM		Pierre-Luc
Mme	NAPOLEONE	épouse PERINET-MARQUET	Nathalie, Michèle
M	NASCIMENTO-GONDRE		Lionel
Mme	NASSIM		Malika
Mme.	NATHAN		Mireille Claude dite MURAT
M.	NAUD		Fabrice, Marius, Pierre
Mme	NAUD		Zoé, Louise, Maria
Mme	NAUD	LEMARCHAND	Gaëlle
M	NAVARRO		Thomas Léo
Mme	NAVARRO		Julie, Anne, Martine
Mme	NAZ	(GIOVANNUCCI)	Valérie, Carole
Mme	NEDELEC		Agathe, Patricia, Anne
M	NEEL		Jean-Philippe Roger Michel René
Mme	NEFOUCCI	épouse BENDANI	Touatia
Mme	NEIRA		Helena Rebelion
Mme	NERAUD	épouse PERNET	Françoise
Mme	NEUSER	BERTRAND	Aude, Céline, Marie
Mme	NEVEU		Nathalie, Jeanine, Sophie
M.	NEVEU		Pierre
M	NEYRENEUF		Michel

Titre	Nom	Nom d'épouse	Prénoms
Mme	NEYRON		Caroline, Julie
Mme	NEZZAR	épouse TAMINE	Ourda
M	NGOMOU		Dieudonné
M	NGUYEN		David Linh
Mme	NIARÉ		Youma, Aïcha
M	NICOLAS		Jérémie, Jean, Adrien
M.	NICOLAS		Michel
M	NIER		THIERRY RAYMOND
Mme	NIESS	épouse WAGNER	Georgette, Gabrielle
M.	NIZARD		Eric
M	NIZOU		Alban, Jean, Yves, François
M	NOEL		Jean-Marie
M	NONY		Fabien
M.	NORMAND		Eric, Geoges, Sylvain
M	NOSEDA		Jean-Pierre Michel Bernard
M	NOU		Philippe Jean François
M	NOUDELMAN		Jacques Joseph
M	N'SIMBA (N SIMBA-DELEZAY)		Pierre-Henri
Mme	OBADIA		Sophie
M	ODINOT		Stéphane Jacques
M	OEUVRARD		Arthur
M	OFFREDO		Eric, Pierre
M.	OGE		Yves Camille André Bernard
M.	OHANA		Sydney
MME	OHAYON		ISABELLE
M	OKIEMY ISSERET		Djerjinsky
Mme	O'LANYER	(de MARIN de MONTMARIN)	Florence, Marie, Elisabeth
M.	OLIVIER		Jean-Baptiste, Emile
M	OLIVIER		JEAN-LOUIS JOSEPH ROBERT
Mme	OLNOIS		Louise, Noélani, Marie
M	ONLE		Patrice Paul Emile
M.	ORBLIN		Erick Roland
M	ORLOWSKI		Jean-Michel
Mme	ORTICONI	épouse GOUJON	Marie-Rose, Annonciade
M.	OSMONT DU TILLET		Guy
M.	OUAKNINE		Pierre, Simon
Mme	OUAZANE	épouse COHEN	Yail
M	OUDIN		GEORGES, MARIE
MME	OULALDJ	EPOUSE BONNET	EMMANUELLE
Mme	OULD HOCINE	épouse BOUZOUINA	Myriam
Mme	OULD-SAÏD	CHERKAOUI	FARIDA
M	OYHANONDO		Frederic, Albert
M	OZMEN		Cengiz
M.	PACALIN		Emmanuel, Nicolas, José
M.	PACE		Julien
Mme	PACHOUD		Sophie, Marie, Eliane
M	PACTEAU		Olivier Frédéric Luc
Mme	PADHOLEAU		Delphine Isabelle Marie
M.	PAILLE		Dominique, Eugène, Aimé
M.	PAILLOUS		André, Pierre
M	PAIN		Bruno Yves Antoine
M	PAINCHAULT		Gérard
M	PALLARES		JEAN BAPTISTE
Mme	PAMBRUN		Audrey
M	PANIS		Arnaud Pierre Marie
Mme	PAQUEREAU	épouse BOURDETTE	Bernadette
M	PARA		JEAN-BAPTISTE
M	PARELON		Julien Mathieu Jean-Claude
Mme	PARENT	épouse SAILLARD	Marie-Claude, Bernadette, Germain
Mme	PARIENTE	épouse COBLENCE	Fablenne
Mme	PARIENTE		Alix, Bernadette, Gilberte
M.	PARIS		Romain, Alexandre
Mme	PARODI		Constance
M	PAROLINI-FOISSEY		Florent, Louis, Aldo
M	PARREIRA		Christophe, Emmanuel
M.	PARSY		Chrystian, Maurice
M.	PASBEAU		Quentin, Aymeric
M.	PASSELECQ		Olivier, Georges
M.	PASZKIER		Daniel

Titre	Nom	Nom d'épouse	Prénoms
Mme	PATRY		Aurore, Claudie, Cécile
M	PATUCCA		Jean-Louis Albin Marius
Mme	PATURLE (LAFOND)		Marie-Josèphe, Hélène, Ennemonde
Mme	PAUL		Clara Marie Charlotte
M.	PAUL		Henri
M	PAULI		Gilles
Mme	PAUTRAS		Laurence, Patricia
Mme	PAVEL		Elena
M.	PECHENARD		Mathieu, Louis, Jean, Christian
Mme	PECHENARD		Marine, Bérénice, Jacqueline, Chantal
Mme	PECNIK		Katia
M.	PEDINI		Gilles, Richard, Antoine
Mme	PEDROSA	épouse HART	Marie-Christine, Madeleine
Mme	PELLISSIER	épouse LEROY	Véronique, Sylvie
Mme	PELLACHAL		Carmen Maria
M	PELLAS		Marc, Claude, Virgile
M	PELLETIER		Nicolas Alain Christophe
M	PELLOIS		GERARD GEORGES MARIE-JOSEPH
Mlle	PENANGUER		Sophie, Marie
M	PENINOU		Jean Louis Gilbert
M	PENINOU		Corto Jonathan Rémi
M	PERBELLINI	époux GELLY- PERBELLINI	Maxime, René, Philippe
M.	PÈRE		Laurent, Armand, Franck
Mme	PERELLO		Marie-Christine
Mme	PEREZ	épouse HODARA	Alexandra
Mme	PEREZ	épouse LELLOUCHE	Esther
M	PEREZ-VITORIA		Thomas Daniel
M.	PERINET-MARQUET		Luc, Charles-Albert, Jules
M.	PERNET		Hugues, Alban, Pierre
M.	PERONNE		Jean-Nicolas, Marie
M.	PERRACHON		Alexandre, Marie, Eric
Mme	PERREAU		Geneviève, Noëlle
Mme	PERRET		Julia Edmonde
M.	PERRIER		Jean-Marie, Richard
Mme	PERRIN		Chantal, Dominique, Madeleine
M.	PERRIN		Bertrand
Mme	PERROUAULT		Marie-Laure, Carmélia, Gina
Mme	PERRUCOT	épouse SPRUNG	Edith, Yolande, Françoise
M.	PESSON		William, Michel
Mme	PETAUTON		Michèle
M.	PETAUTON		David
M.	PETER		Antoine, Pierre, Emmanuel
M.	PETERS		Marc, François
M.	PETERS		Jérôme, Herbert
M	PETIT		Jean-Pierre
Mme	PETIT		Catherine
Mme	PETITPEZ		Hélène, Florida, Marie
Mme	PETRIS		Ines, Lucienne
M	PEUTILLOT		Régis
M.	PEYRAT		Philippe
Mme	PEYRICOT		Anne, Marie
M.	PEYROMAURE-DEBORD-BROCA		Michaël
M.	PEYRONEL		Jean-Bernard
M.	PFEFERBERG		Michel, Joseph
M	PFEIFFER		Sté
M	PHILIPPE		Mathieu
Mme	PHILIPPE		Patricia
M.	PIANT		Christophe, Alexandre, Marc
M.	PIANT		Gillaume, Michel, Robert, Léon
Mlle	PIARD		Delphine
M	PICARD		Xavier, Jean Marie, Gilles
Mme	PICARD		Marie-Claude
Mme	PICARD	épouse EMORINE	Nicole
M	PICHAUD		Christophe
M	PICQUENOT		Quentin, Amaud, Jean-Yves
M	PIEDALLU		Marc
MME	PIERRAT		JOELLE MICHELE
M.	PIERRE		Jean-Philippe
M	PIERRE		Thibaut, Michel

Titre	Nom	Nom d'épouse	Prénoms
Mme	PIERRE	épouse DUMAINE	Véronique, Joëlle
Mme	PIETTE		Pascaline
M.	PILLET		Pierre-Alban Christophs Antoine
Mme	PIN (ISTRIA)		Véronique Madeleine Maïté
M.	PINEL		Alexandre, Frédéric
Mme	PINETON DE CHAMBRUN (DE CHAMBRUN)		Marianne Noëlle Elise
M	PINTO		Maxime, Albert
Mme	PIOT		Eléonore, Louise, Françoise, Catherine
MME	PIREZ		SIMONE
M	PIRIOT		Sylvestre
M	PIRIOU		Alain Jean
Mme	PIROT	épouse LANGLOIS	Jeannine
M.	PISSOCHET (nom d'usage de Molière Pissochet)		Franck
M.	PITTELOUD		Maxime, Alexandre, Léon
Mme	PIZZIRANI		Fabiane
Mme	PLANCHAIS		Isabelle, Geneviève, Georgette
MME	PLAUT	EPOUSE AZAVANT	HUGUETTE JEANNINE
M	PLAZANET		JEAN LOUIS
M.	PLONQUET		Jean-Pierre
Mme	POGANY	MADELIN	MARINA
Mme	POGGI	TRAVERT	Florence, Paule, Guislaine
M.	POIRIER		Guillaume, Tristan
M.	POISSON		Christophe
Mme	POLACK		Anne-Lise
Mme	POMERANZ	épouse PECAS	Sarah, Pauline
M.	POMPIGNE		Franck, Roland, Stéphane
M.	PONSIN		Jean-Pierre, Marie
Mme	PONTIER		Brigitte Michèle
Mme	PORTEIL	épouse FRYDMAN	Sophie, Annette
Mme	POSALSKI	épouse KELLER	Mireille
Mme	POTIER DE LA VARDE		Eléonore, Anne, Bérénice
MME	POUDIOT		TATIANA LYDIA
Mme	POUGET	DUPONT	Marie-Hélène
M	POUJOL		Roman, Bernard
M.	POULAIN		Thibault, Antoine
M.	POULET		Sébastien
Mme	POULET	épouse FOURNERAUT	Danielle, Marguerite, Marie, Christiane
M	POULHES		LOUIS BENITO
M	POUSSEVIN		THOMAS
M.	POUX-JALAGUIER		Philippe, Olivier, Claude
Mme	PRAX	épouse PRISER	Michèle
Mme	PREVOST	épouse ROLGEN	Chantal, Yvonne, Odette
M.	PREVOST-LEYGONIE		Pierre, Marie, Philippe
M.	PREVOT		Georges, Richard
M	PRICHYSTAL		JEAN-JACQUES
Mme	PRIEUR	épouse PIEDALLU	Carole
M	PRIEZ		Mathias Corto
Mme	PRINGOT		Régine
Mme	PRIVAT	épouse BISMUTH	Maryse
M.	PRIVAT de FRESSENEL		Thibaud, René, Charles, José
Mme	PROSPER		Joëlle, Mireille
Mme	PROST	épouse POCARD DU COSQUER DE	Isabelle, Noëlle, Paulette
Mme	PROUST		Sarah, Emilie
Mme	PRUM	épouse BERAIL	Isabelle
MME	PUCHERAL		HORTENSE MARIE JOSEPHINE GERMA
MME	PUCHOL		JEANNE FRANCOISE
M	PUEL		FRANCOIS
MME	PUEL		CLAIRE
M	PUZELAT		Michel Robert Gabriel
MME	PYTKOWICZ		PAULINE MARIE LOUISE
M	QNOUCH		Raphaël
M	QUASHIE-ROUBAUD		GUILLAUME
M.	QUEINNEC		Laurent, Claude, Marie
Mme	QUEMENER	épouse GUILLOCHEAU	Annick
Mme	QUENEHEN	épouse BOUIS	Sarah, Louise
M	QUENNEDEY		Benoît, Jean, René
Mme	QUENNEDEY		Anne, Pascale
Mme	QUESNEL		Louise Marlon Laure
M.	QUESQUE		Christian, Dominique

Titre	Nom	Nom d'épouse	Prénoms
Mme	QUEYRANNE	épouse SABY	Julie, Anne
MME	QUINCHON	EPOUSE DELAFORGE	GISLAINE MARTINE MADELEINE
M	QUINQUIS		CLAUDE CHRISTIAN
M	QUYOLLET		Matthieu Valentin Reda
Mme	RABER		Josiane, Gabriëlle, Elisabeth
M.	RACAPE		Laurent, Maurice, Victor
Mme	RACARY		Joëlle
Mme	RAFOWICZ-PLASKOWSKI		Emma, Nicole, Aude
M.	RAGAGNON		Hervé, René, Claude
M	RAIFAUD		Sylvain, Louis, Noël
Mme	RAINGEARD		Caroline Anne Clémence
M	RAISER		Gérard Louis Armand
Mme	RAMOUL		Linda
M	RAMSAY-LEVY		Jean-Pierre, Otto
M.	RANAZZO		Fernando
M	RANDOUX		JEAN-PIERRE FRANCOIS
M	RANOUIL		Gilles
Mme	RASTOIN		Nathalie, Catherine, Marthe
M.	RASTOUIL		Jérôme, Jean, Pierre
M	RATAUD		Benjamin
Mme	RATEAU	épouse BOVIN-CHAMPEAUX	Stéphanie, Charlotte, Alix, Marie-Aimée
Mme	RAULET		Elodie, Christane, Janine
Mme	RAVEL		Sophie, Midius, Pauline
M	RAYMOND		François, Roger, Fernand
Mme	REBOUL	épouse DUCHEMIN	Solange, Marie
Mme	RECCHIA	épouse NGUYEN	Céline Monique
Mme	RECHARD		Catherine
M	RECOULES		THEO
M.	REDON		Guillaume-Benoit, Marie, Edmond
Mme	REGAIRAZ-PUYOOU		Annick
Mme	REGIS		Colette
Mme	REGO		Marie-Christine
Mme	REGOL		Sandra, Laetitia
M.	REINER		Nathan, Michel
M	RENARD		Olivier
M	RENAUD	époux RENAUD - CANONVILLE	Pierre
Mme	RENAUD	épouse MATHIEU	Françoise, Madeleine
Mme	RENAULT	épouse GIANNESINI	Françoise, Catherine, Micheline
M	RENAULT		GERARD DANIEL
Mlle	RENOU		Catherine
Mme	REPERANT		Nathalie, Suzanne
M.	REPIQUET		Jean, Jules, Adrien, Joseph, Georges
M.	REYNE		Clément, Gilbert
Mlle	REZAI	(DUPRE-REZAI)	Fanny
M.	RIBBE		CLAUDE
M	RIBERO		Éric
Mme	RIBES	épouse DHIB	Maria-Amparo
Mme	RIBES	épouse Pelletier	Pascale Juliette Jacqueline
Mme	RIBETTES	épouse KAMARA	Françoise, Marie, Suzanne
Mme	RICHARD		Florence
M	RICHARD		Colin, Jean
Mme	RIELLANT	DURAN	Françoise
M.	RIFFLET		Jean-Marie
Mme	RIGAUD		Maureen Aurore Caroline
M.	RIGAUDY		Olivier, Claude, Jean
M.	RIGAUDY		Victor, Paul, Jean
M.	RIGAUDY		Armand, Jules, Ferdinand
M.	RIGAUDY		Antoine, Pascal, Hugo
Mlle	RIGOINE de FOUGEROLLES		Margaux, Nadal, Marie
Mme	RIGOLLET	épouse THIOLAT	Béatrice
Mme	RIO		Anne, Marie-Josèphe, Adva
Mme	RITZ		Maud
Mme	RIVIER		Emmanuelle, Dominique, Marie
M	RIVIERE		DANIEL JEAN
M	RIVRET		Serge, François
M	RIZZI		Jean-Pierre Maxime
M	RIZZI		MICHEL
Mme	ROBBE		Elodie Cécile
Mme	ROBERT		Anne, Françoise, Cécile, Marie-Louise

Titre	Nom	Nom d'épouse	Prénoms
Mme	ROBERT		Odile, Marie, Catherine
M	ROBERT		TIPHAIN
Mme	ROBERT		Nicole Claude Gilberte
Mme	ROBIN		Julie
Mme	ROBINOT-BERTRAND	épouse BRIOT	Virginie, Madeleine, Raymonde
Mme	ROCCA		Isabelle, Dominique
MME	ROCH		JOCELYNE LEONE HENRIETTE
M.	ROCHE		Gérard, Claude, Georges
M.	RODON		Francois, Lucien, Pascal
Mme	RODRIGUEZ	épouse LY	Monique, Fernande, Madeleine
M	ROGER		MICHEL ANDRE HENRI
M	ROGER		THOMAS LUCIEN FERNAND
Mme	ROLAND		Olivia, Mary, Elizabeth
Mme	ROLLAND		Carine
Mme	ROLLAND	épouse BOSSE PLATIERE	Aurélie Raymonde Aline
Mme	ROLLIN	épouse LIOUVILLE	Françoise, Marguerite, Jeanne
M.	ROMATIF		Hakim
M.	RONCIER		Frantz, Robert, Claude
M.	RONCIÈRE		Bruno, Pierre
Mme	ROSEL		Rosine, Marie
Mme	ROSEMBERG	épouse ZEMIROU	Edith, Gisèle
Mme	ROSENKRANZ		Julie
Mme	ROSER	PERRU	Anne Françoise Madeleine
Mme	ROSNAY	épouse VEIL	Barbara, Isabelle, Caroline
Mme	ROSNAY		Elisabeth, Julie, Antonia
M.	ROSNAY		Léon, Claude
MME	ROSNET	EPOUSE BAUDONNE	ANNE
Mme	ROSSET		Marine Aline Jeanne Jacqueline
MME	ROSSET		Séverine
Mme	ROSSI	épouse RAYMOND	Marie-José Marthe
Mme	ROSSI	épouse GAUDE	Josiane, Marthe, Marcelle
Mme	ROSSI	épouse MORGAN	Yvonne, Thérèse
Mme	ROTTEMBOURG	épouse PINEL	Olivia, Alexandra
M	ROUBAUD	EPOUX QUASHIE-ROUBAUD	BENJAMIN GUILLAUME
M.	ROUBERTIE		Vincent, Hervé, Benoît
M.	ROUGEAU (ROUGEAU-MAUGER)		Arnaud, Christian
M	ROUGIER		Olivier Laurent
M.	ROUILLARD		Gilles, Jean, Auguste
Mme	ROULLET de la BOULLERIE		Aude, Marie, France
Mme	ROUMET		Fabienne, Marie
Mme	ROUS	épouse BROS	Nathalie
M.	ROUSSEAU		Stéphane, Olivier, Bruno
M	ROUSSEL		Alain Francis Jean
M.	ROUSSEL		François, Gabriel, Marie
M	ROUSSIER		PAUL ANDRE MARIE PIERRE
MME	ROUTIER	EPOUSE CLARKE	JOCELYNE
M	ROUVEAU		Nicolas
M	ROUX		Julien Benoit Sebastien
Mme	ROUX		Sophie, Maëlle
Mme	ROY		Isabelle Marie Anne
M	ROZENHOLC		SAMUEL
MME	ROZENVEG	EPOUSE FLORET	HENRIETTE
M	RUBAN		Stéphane Jean Pierre Julien
M.	RUBINSTEIN		Alexandre, William, Ilian
Mme	RUBIO		Pauline, Valérie, Angelina
Mme	RUGGIERI		Marie-France
M	RUGGIERI		Jean-Pierre
Mme	RUIZ		María, Dolorès
M	RUMEL		Simon
Mme	RUSSIAUX		Bernadette
M	RYZ		Emmanuel
M.	SAADIA		Serge
Mme	SABARD		Florence, Thérèse
Mme	SABATIER		Anne-Laure
Mme	SABBAT	CABARET	Perrine, Lily, Viviane
MME	SABOURIN		ANNE MANON
M.	SABY		Philippe, Jean, Louis
M	SADDIER		Jerome, Jacques, Marie
M	SADOUN		Marc Jean-Louis

Titre	Nom	Nom d'épouse	Prénoms
Mme	SAGASPE		Chloé, Virginie
Mme	SAGET	(SAGET-JOLIVIERE)	Marie-Pierre, Monique
M	SAHIN		Poyraz, Philippe
M	SAHUC		STEPHANE JOSE
M.	SAÏD		Franck Lucien
Mme	SAIDNATTAR	épouse DUMONT	Rosane
Mme	SAINT-M'LEUX		Loïca, Gwenaëlle, Morgan
M.	SAKKRIOU		Salem
M	SALACHAS		Jean-Baptiste, Robert
Mme	SALADIN		Elsa
Mme	SALAMA (BERMOT)		Patricia, Geene
M	SALGADO		Henrique Daniel
M	SALIBA		ROGER MICHEL
Mme	SALINA	épouse CLAUZIN	Monique, Jeanne
Mme	SALIOU		Monique
M	SALMON		Charles, Manuel
M	SALOMON		Max
Mme	SALVAT		Hélène Thérèse Marie
Mme	SAMADI		Sonia
M	SAMAKE		Hamidou
MME	SAMARBAKSH	SAMARBAKSH-LIBERGE	LYDIA
Mme	SAMUEL		Madeleine
Mme	SAMUEL		Malaïka Barbara
M	SANCHES RUIVO		Carlos, Manuel
M	SANCHEZ		Marc, Julien
M	SANDOVAL ALVARES		VICTOR ULICES
Mme	SANDOZ	épouse TRONCA	Catherine Geneviève Marie
Mme	SANTARELLI		MARIE ANGE
M.	SANTIER		Jean-Claude
M	SANTRE		Gery Marcel Gaston
Mme	SANVISSENS		Amandine, Nathalie, Estelle
Mme	SARDO		Emilia, Sanna, Marguerite, Emma, Marie, Joséphine
M.	SARFATI		Benjamin, Henri
M	SASTRE		Antoine, André
M	SATGE		Benjamin, Icare
M.	SAULNIER d'ANCHALD		Olivier, Marie, Jacques
Mme	SAURIAU		Morgane Francette Jalerie
Mme	SAUTEREAU	épouse BELAUD-ROTUREAU	Judith, Rosemarie
MME	SAUTIER	EPOUSE REY	MARIE CHANTAL CATHERINE
M.	SAUTON		Guillaume, Frédéric, Hubert
Mlle	SAUVANAUD		Audrey, Liliane, Monique
M	SAVARY		Laurent, François
Mme	SCAVINI		Anne-Sophie Clémentine
M	SCHAEFFER		Jean-Marc
M	SCHAPIRA		Pierre Lionel Georges
Mlle	SCHIED		Lauranne, Marie
MME	SCHLOESING	EPOUSE SANDOVAL	VERONIQUE MARY SUZANNE
M	SCHMIDT		Victor, André, Robert
Mme	SCHMITT	épouse BATESON	Anne, Paule, Valentine
Mme	SCHNEIDER		Nicole, Renée, Marie
Mme	SCHNEIDER		Marie-Alexandra Jan
Mme	SCHOR	épouse GORDON	Murielle, Rose
MME	SCHWAB		AGNES NELLY MICHELE
M	SCHWACHTGEN		EDDIE
Mme	SCHWARTZ	épouse DODINET	Martine, Anne-Marie, Catherine
Mme	SCIORE	épouse DE BERNARDI	Corine, Odile
Mme	SCOLARI		Sabrina Anne Rose
Mlle	SEBBAH		Hanna, Simone
M.	SEGADE		Philippe, Pierre,
M	SÉGAS		Alain Guy René
MME	SEGUI		CELINE LOUISE PIERRETTE
M	SEJO-LOPEZ		Jean-Marc, Robert
M.	SEINGIER		Matthieu, Pascal, Valéry, Joseph
M.	SELLAN		Serge
M	SEMERDJIAN		RENAUD JACQUES ALFRED
Mme	SENCOT		Hélène
Mlle	SENLIER		Charlotte, Philippine
M	SENON		Jean-Bernard, Gilles, Thierry
Mme	SERERO		Joelle

Titre	Nom	Nom d'épouse	Prénoms
M.	SERGENT		Jean-Roch
Mme	SERRANO	épouse MISSIKA	Maria Isabel
MME	SERRE	EPOUSE DEVREUX	LISE
Mme	SEYER		Émeline Marie Claire
Mme	SHAHABUDDIN		Chilro, Shethi
M	SIBIRIL		GERARD FRANCOIS LOUIS
Mme	SICARD		Virginie
M	SICARD		DOMINIQUE
Mme	SICART		Isabelle Renée Françoise
M	SIGWALD		Karl, Raphaël
M	SILVA		Carlos, Manuel
MME	SIMEON	EPOUSE EYCHART	MARIE THERESE JEANNE
M	SIMON		Tanguy Marie
Mme	SIMON		Marie Laure
M.	SIMONDON		PAUL, NICOLAS
M.	SIMONIN		Xavier, André, Georges
M.	SION		Richard
M	SITBON		Florian, Nicolas, Tristan
Mme	SLAMA		Eléonore, Léa, Suzanne
Mme	SLON		Alexandra, Nathalie
Mme	SMADJA		Rebecca Aimée
Mme	SMADJA	épouse TOUBIANA	Marie, Myriam
M	SMITH		BRADLEY THOMAS
M.	SOLIH		Aboudou
M.	SOLANS		Yann, Sylvain
Mme	SOLEILHAVOUP		Anne Geneviève Aline
M.	SOLERE		Olivier, André
M	SOLOMON		Ambroise Anne Paul
M	SOREL		Laurent
Mme	SOUAF (CORBEY)		Houriya
Mme	SOUBEYRAND		Sarah, Emille, Justine
M.	SOUBIRAN		Mark, Andrew, Alistair
Mme	SOULATGES		Marie Viviane Francine
M	SOULERY		Quentin, Etienne
Mme	SOUMARE		Mariam
M	SOUNACK		Laurent
M	SOUQUIERE		Mathieu Julien
Mme	SOURISSEAU		Aurelie Marie Nathalie
Mme	SPARACINO	THIELLAY	Patrizianna
M.	SPRUNG		Oscar
M	SREDIC		GILLES
M	STALLA		Alain
Mle	STARON		Joséphine, Colette, Marguerite
Mme	STECK	épouse COLIN	Claude, Marie, Georgette
Mme	STIEVENARD		Gisèle
Mme	STORA		Brigitte, Lise
M	STUKAS		James, Robert
Mlle	SUINAT		Nicole, Simone, Pautette, Anne-Marie
M	SULTAN		PHILIPPE MAURICE
M.	SUREL		Jérémy, Pierre, Robert
M	SÜSS		Gérard
Mme	SWIES (SLON)		Danuta
M	SYLVESTRE		Jean, René, Pierre
M	SZLIWKA		Didier, Samuel
M	SZULZYNGER		Olivier
MME	SZWARCKOPF	EPOUSE ESTRADÉ	HENRIETTE SIMONE
M	SZWEBEL		Georges, Michel
M	TABACCHI		Guy Yvon Eugène
M	TABAI		Ezzeddine
Mme	TABARY		Sandra Suzel
Mme	TAIEB		Fadila
M	TAIEB		Gil, Charles
M	TALIANI		Olivier, André
M.	TALLON		Pascal Claude Pierre
Mme	TAN		My Lien
Mme	TANDJAQUI	épouse AODIA	Rosa
MME	TAOUIL	EPOUSE DHUEZ	MOUNA
M.	TAPHOUREAU		Jean-Marie Raymond
Mme	TARON	épouse PUNSOLA	Monique, Michèle

Titre	Nom	Nom d'épouse	Prénoms
M.	TAULERA		Olivier, Marcel
Mme	TAUPENOT	épouse REINER	Elise
M	TCHAKEMIAN		François Gabriel Joachim
Mme	TEBOUL		Sandrine, Esther, Céline, Marie
Mme	TEBOUL	épouse TAIEB	Barbara
M	TEISSEIRE		Christophe
M	TEJOS		Miguel-Ernesto
Mme	TELEP		Jennifer Rose
M.	TEMAM		Thierry, Joseph
Mme	TERLIZZI		Delphine, Alice
M	TERMINE		Ariel
Mme	TERRASSIER		Nicole
Mme	TESSIER	épouse IBINGA	Marion, Véronique
Mme	TESSOT	épouse BALDINI	Véronique, Angéline, Germaine, Lucie
M.	THEBAULT		Stéphane
Mme	THEBAULT	épouse GAGNEZ	Gaëlle
M.	THEBAULT		Eric, Jacques
Mme	THEGUEL		Marie-Claude, Renée, Elise
M.	THELLIEZ		Nicolas
Mme	THEOBALD		Marie-Ange Laëtitia
Mme	THERY		Mathilde, Marie, Joseph
MME	THERY		LUCE NOEMIE FREDERIQUE
M.	THOMAS	(THOMAS-BAYARD)	Jonas, Auguste, Francis
M.	THOMAS		Jacques, Claude, Bernard
M.	THONIER		Jean-Paul, Charles
M	THOREZ		JULIEN
M.	TIBERI		Jean
Mme	TIBERI		Hélène, Rita
M	TIBERTI		ADRIEN PAUL ADOLPHE
M.	TILLIONBOIS de VALLEUIL		Emmanuel, Arnaud, Xavier
Mlle	TILLOY		Ysabel, Véronique, Christine
Mme	TILLY		PASCALE
Mme	TIMSIT		Alice, Mélody
Mme	TIMSIT		Marine, Hanna
M.	TISSERAND		Jacques, Henri, Marie
M	TOCHE		Olivier, Raymond
M	TOKA		Martin Serge
M.	TOLEGANO		Marcel
Mme	TONOLLI		Melody
Mme	TORIELLO		Christel, Aurore, Joëlle
Mlle	TOROSSIEN		Julie, Marion
M	TORRE		PASCAL ANGE
M	TORRENS		Antoine, Nicolas, Gaston
M.	TOUBOUL		André
Mme	TOULOT	épouse MANCEL-TOULOT	Corinne, Marie-Luce
M.	TOURNANT		Frédéric, Marie, Patrick
MME	TOURNIQUET	EPOUSE PERROT	FRANCINE JEANNE YVONNE INGRID
MME	TOURTE		DOMINIQUE DANIELE
Mme	TOUSSAINT		Marie, Violette
Mme	TOUSSAINT	épouse COLLET	Françoise, Emilie, Pierrette
M	TOUZET		Laurent Pierre Gaston
M	TOUZILLIER		BRICE LUCIEN MARIE
M	TRASNEL		Etienne, Antoine
MME	TRAJAN		Violaine Ramona
Mme	TREBULLE	épouse GUITARD	Bénédicte, Marie, Véronique
M.	TREFOURET		Pierre, Georges
M	TREILLARD		Benoit
Mlle	TREMBLEY		Elodie, Nathalie
M	TREMOLIERE		Alexandre Guillaume
M	TREVET		EMMANUEL EMILE MARCELIN
Mme	TRIBONDEAU	épouse BLANCHETEAU	Valérie, Gisèle, Josiane
M	TRICAUD		Dominique Michel Marie
Mme	TRINH		Alexandra, Nadine, Kim
M	TRINTZIUS		François, Louis, Robert
M.	TROESCH		Philippe, Marie
Mme	TROMMETER		MELINA
Mme	TRUYENS		Virginie, Audrey
M	TUGAYE		Paul-Antoine, Germain
M	TUIL		Chemaoun Richard

Titre	Nom	Nom d'épouse	Prénoms
Mme	TYSSANDIER	épouse BELLETTIERI	Anne-Claire, Marie
Mme	UBOGI	épouse CYMERMAN	Fabienne, Sylvie
Mme	UNTEREINER	épouse DAGUZÉ	Fabienne, Jacqueline
Mme	UZUREAU	DEPLUS	Blandine Marie Geneviève Renée
M	VAILLANT		Nicolas
M	VAILLANT		Emmanuel
Mme	VAISSIÈRE	BONNET	Marie-Gabrielle Cécile Thérèse Etise
M.	VALLEREY		Guillaume, Jacques, René, Michel
M.	VALLIN		Arnaud Edouard Robert
M	VALLS		José
Mme	VAN ERPE	épouse PREVOT	Aurélia, Hélène, Marie
M	VAN ES		Philippe Jacques Louis
M.	VAN PARYS		Jonathan
Mme	VANDENBROUCKE	LAPLACE	Pauline, Anne, Hélène
M	VANNIER		Paul
M	VANTIEGHEM		GAUTHIER, THIERRY
Mme	VARRALL		Béatrice, Elvire, Odette
Mme	VAS		Brigitte, Nicole
M.	VASSAUX		Boris
Mme	VASSILAKIS	épouse LEPIDAS	Dimitra
M.	VATIN		José, Jacques
M	VAZ		Carlos, Pedro
Mme	VEGA	épouse PONS	Mireille
M.	VEIL		Pierre-François, Luc, Charles
M.	VEIL		Raphaël, André, Arthur
M	VELEZ ALVIS		John Jairo
Mme	VERCAEMER		Laurence, Clotilde, Jacqueline
Mme	VERDIER	épouse HENROTTE	Marie-Laure, Isabelle
MME	VERGNOL		MAUD RACHEL
M	VERMEERSCH		ALAIN GILBERT
M.	VERNIERES		Benoit, Dominique
M	VERRET		Louis Pierre David
M	VERRET		Gabriel Jean Dino
M	VERRET		Jean-Philippe Denis Noël
M	VERRIER		Mathieu, Alexis
Mme	VESPERINI	épouse BITON	Anne-Laëtizia, Marie-Jeanne
Mme	VEYRI		Roxane Amélie Yildiz
M	VIANCIN		Pascal Andre
Mme	VIAOUE		Gwenaële
M	VIAUD		Alain, François
MME	VIDAL	EPOUSE FOISY	MARINA
Mme	VIENNOT		Bérangère Marie
Mlle	VIGNES de CHAMPSEINPEYRE	LABATUT	Marie
M	VILATTE		Jean-Luc
Mme	VILLENEUVE		Louise Kate
Mme	VILLERMIN		Marie Claude
M.	VILOTTE		Jean-François
M.	VINAS		Jean-Marie, François
M.	VINCENT		Jean-Louis
Mme	VINOTTO		Annie, Noelle
M	VION		MICHEL EMILE
M	VIOT		Cédric
M	VISCONTINI		Alexandre, Gilles
Mme	VISO	épouse LERT	France Marie
M	VITU		CHRISTOPHE, JAMES, ROGER
Mlle	VIVES	(VIVES-ALBERTINI)	Aude, Mathilde, Renée
MME	VOLTER	CHARRANSOL	PIERRETTE PAULE
M	VON GASTROW		Stéphane, Frédéric
MME	VUILLERMET		CLAUDINE NICOLE
M.	VUJLLOD		Frédéric, Dominique, Christophe
M	VUITTON		Patrick, Claude
Mme	WAGNER		Clara
M	WAHL		FRANCOIS BERNARD
M.	WAHNICH		Stéphane
M.	WAJSBROT		Henri Gérard
M	WANG		Olivier
Mme	WASSEF		Sarah, Martine
M	WASSEF		Pierre
Mme	WEBER		Aline

Titre	Nom	Nom d'épouse	Prénoms
M.	WEBER		Thiebaut
M	WEHRUNG		Philippe Alfred
Mme	WEIGEL	épouse D'ANGELO	Catherine, Ginette, Héléne
M	WEIL		Ariel Edmond Nicolas
Mme	WEIL		Sandrine Bethsabée
M	WEILL		Pierre-Alain Robert
M	WEINBERGER		Benjamin
M	WICHEGROD		ERIC
MME	WIESER		BRIGITTE
Mme	WILNER	GUMERY	Tonia, Sylvie, Régine
Mme	WILTZER	épouse PETER	Constance, Marie, Jocelyne
Mme	WINTERGERST		Marion Denise Cécile
MME	WIRDEN		SHIRLEY FRANCOISE
M	WITTENBERG		Jacques-Pierre
M	WLOSZCZOWSKI		JEAN ABRAHAM
M	WLOSZCZOWSKI		ALAIN
Mme	WOLFF	épouse PANIGEL	DENISE EVELYNE
M	WOLIKOW		Julien
M.	WOOG		Stéphane Jacques Jean Marie
Mme	XIA	épouse LUI	Sophie, Yu, Qiong
Mme	YADAN PESAH		Caroline
Mme	YAHY	BELKACEMI	MERYEM
Mme	YAKOUB		Layla
Mme	YANG	épouse PAYA	My-Kim
Mme	YAOUANC		Charlotte, Anne
Mme	YAVCHITZ		Elisa Rachel Clémentine
Mme	YOBA		Doris Suzèle
Mme	YOBA	épouse KOLOLO	Gladys Eleonore Barbara
M	YOLAL		Erol
M	YOUBI		Aydn François
M	YVON		François
M	ZAGORAC		LAURENT CLAUDE MARYAN
Mme	ZAHID	épouse LEVY	Zoubida
Mme	ZAINE		Myriam, Aïssata, Rachèle
M.	ZAJAC		Emmanuel, Henri
Mme	ZAMBON	épouse DENOYES	Nathalie, Gabrielle, Marthe
M	ZAMICHIEI		IGOR
M	ZAMPASI-BAU		Rodrigue
Mme	ZANI		Marguerite
Mme	ZAROUKIAN		Anouch Edwige Eglantine
MME	ZEGEL		SARAH
Mme	ZEGHLACHE	épouse KHERIF	Sophie
M.	ZEITOUN		Frédéric, Emile
M.	ZEITOUN		Serge
M.	ZEMIROU		Alain, Maxime
Mme	ZENNACHE		Laura, Itéana
M	ZENOUDA		David
Mme	ZERBIB		Laetitia
M.	ZERBIB		Jean-Pierre, Emile
M	ZHAR		Fahd
Mme	ZIANE		Dalia
M	ZIEATER		Sady Julien
M.	ZIEGLER		Nicolas
M	ZIESEL		Nicolas, Charles, Antoine
Mme	ZILLER		Michelle, Madeleine
M	ZINDY		PIERRE
M	ZIVOJINOVIC		NENAD
M.	ZRIHEN		Ariel, Gilles

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS CLASSÉS PAR LISTE SUIVANT LES SUFFRAGES EXPRIMÉS OBTENUS			
Titre	Nom	Nom d'épouse	Prénoms
Mme	PRIOUL		Enora
M	BOULEY		Pablo Alvaro Gabriel
Mme	HACHE (HACHE-AGUILAR)		Véronique Sylvie Corinne
M	ORRU		Serge Toussaint
Mme	BUSSY (BUSSY-GENEVOIS)		Danièle, Viviane, Marie-Thérèse, Michèle
M	ASSEZAT		Stéphane Ghyslain Philippe
Mme	FILOCHE		Emma Lilith Renée Géraldine
M	FIASE		Koffi Mawunyo
Mme	CAUCHET (PREGO-CAUCHET)		ANNE-LAURE, MONIQUE
M.	OTTAWAY		Michel Robert Mauice
Mme	NICOLAS	épouse LEROY	PASCALLE MARIE RENEE
M	GILARDI		Hugo
Mme	MICHEL	épouse BOURDON	Sophie
M	FROSSARD		Thibaud Nicolas
Mme	LEHEUP		Elise Michèle Paule Estelle
M	ROUSSEL		Julien Romuald Aurélien
Mme	LEPOUREAU	épouse LE GUEN	Isabelle, Colette, Emilie
M	GALLERON		Philippe Georges
Mme	LEVI	épouse AMAR	Danièle Elise
M	REVEL		Nicolas, Raymond, Denis
Mme	COSTANTINI		Anne-Marie
M	KUSTER		André
Mme	FOUCRAUT		ELSA, THERESE, ANNIE
M	AUSSILLOUX		Vincent Marie Jacques
Mme	AKRAMI ABARGHOI	épouse CASTANON-AKRAMI ABARGHOI	Azadeh
M	MERLIN		Jean-Paul André François Sixte
Mme	AUFFRAY (AUFFRAY-MILESY)		Marigrine, Bénédicte
M	THOMAS		Fabien, Pierre, Henri
Mme	BAGLA		Célia, Mélanie
M	SLAMA		Marc David
Mme	DJEROUANE		Djamila
M	MEILLER		Charles
Mme	DOS SANTOS		Marie-Christine
M	LABROILLE		Fabrice
Mme	GUERAUD		Liliane
M	ASSOULINE		Daniel, Amos
Mme	PARIS	épouse FONVIEILLE	COLETTE
M	JALLAMION		Lucien, Joseph, Marius
Mme	SIDIBE		Coumba
M	POLI		Raphaël, Jean-Jacques
Mme	CASTANET		Sandrine Anne-Louise
M	OBADIA		Stephan
Mme	VIATTE		Gilberte, Henriette
M	BUREAU		Maxime, Louis-Marie, André
Mme	VAURIE		Clémence
M	LAURETTE		Fabien Jean-Pierre
Mme	CHESNE		Aurélie Aline
M	MONASSIER		Antoine
Mme	DESTOUR		Dominique Adrienne
M	LE CHEVALLIER		Gauthier Vincent
MME	LELLOUCHE		Elise Masae
M	DISTEL		Noé Henri

Titre	Nom	Nom d'épouse	Prénoms
Mme	NGUYEN		My-lan Aude
M	BERGER (BERGER-LEFEBURE)		Ronald Steven
Mme	DELAFONTAINE (BROUWET)		Marie-Thérèse Aimée
M	GENNAOUI		Maxime, Waël
Mme	BORDIER		Sophia, Carole
M	BARNATHAN		Jean Claude
Mme	ANGOT		Marion
M	DODIN		Pascal, Michel, José
Mme	MENARD		Julie Marie
M	BELHOSTE		Bruno Yves Jacques
Mme	YEBKA		Katia
M.	QUINQUETON		DENIS
Mme	ZEITOUN		Anne Charlotte
M	FAURE		JEAN LUC, FRANCOIS DOMINIQUE
Mme	DESTREZ	épouse HELLEBRONTH	France
M	VISIER		Gabriel, Clément
Mme	GISLAIS		Léa
M	POUCHOUS		Rémy
Mme	RIGAUD		Nadine
M	PAINVIN		Dominique, Paul
Mme	PASQUIER		Guyène, Madeleine, Chantal
M	MARIN		Pierre, Simon, Jean
Mme	MISSIKA		Margaux, Jeanne, Juliette
M	RABOURDIN		Axel François
Mme	VINCENT	FIEVET	Françoise Andrée
M	HEURTEBISE		MICHEL, RAYMOND
Mme	TOURE		KADIDIATOU, SIGAFING
M	KRIMI		Issam
Mme	MONTET		Amélie Marie
M	GUTHMANN		Claude Albert Jérôme
Mme	DARMON		Virginie Audrey Eliane
M	HOURCADE DIT BELLOCQ		Bernard
Mme	HOSS	épouse VERDIER	Emmanuelle Violaine Marie
M	SAIDANI		Abderazak
Mme	HAGEGE		Myène Ignie
M.	DURRIEU		Pascal Pierre Jean-Marie
Mme	VASSELIN		Mélanie Marie Claudine
M	DAUNAS		Bernard Pierre Julien
Mme	GARDIN	épouse LASSALLE	Solange Yolande
M.	DUTRIEUX		YVES
M	KUNETZ		Claude
Mme	NEGRE	épouse DUCROS	Marielise, Inathé, Micheline
M	BOURDEAU		Jean Frédéric
Mme	NGUYEN THI HUÉ		Henriette
M	BOTTINGA		Casper Jan
Mme	RIBIERE		Maud Arlette Clémence
M	RAIMONDO		Emilio, Ernesto
Mme	OUHARZOUNE	épouse ORIDOTA	Leïla
M	TRAN		Ceng Yann
Mme	SALINAS		Suzanne
M	ANGLARET		David, Alain, Marie
Mme	RACLIN		Corinne Camille Céline
M.	WAGNER		Claude
Mme	GELLMAN	épouse PATUCCA	Sophie Anne Aurore

Titre	Nom	Nom d'épouse	Prénoms
M	CLICHY		Louis-Gonzague, Francois,Paul,Rene
Mme	CHIRIO		Maud, Aurelia
M	LE NILIOT		Guillaume Didier
Mme	RZETELNY	épouse LAVILLE	Micheline
M	TONDU		Michel Louis Robert
Mme	LONCHAMP		Sandra
M	GOMEZ		Théo Dominique Luc
Mme	ALBA	épouse GUILLOT	Dominique Marie
M	LAMARRE		Matthieu Claude Rémi
Mme	GREGOIRE (GREGOIRE-MARCHAND)		Céline Marie
M	PIERRAT		Clément Melchior
Mme	RIBEAUD		Lisa Josette Eugénie
M	PERRET		Florent
Mme	BLANCA	ROUSSEAU	MARIE DEL CARMEN
M	GUILLAUME		Ludovic Erard
Mme	BOUTEILLER		Clara Madeleine Rita
M	BIANCOTTO		Julien André Paul
Mme	SADOU		Sandra
M	GIRARD LIKET		Jean René Robert
Mme	LAURENT	épouse HOURCADE dit BELLOCQ	Catherine Claude
M	ERNST		Jacques Paul Marie
Mme	CHANGEUR		Julie, Laëtitia
M	MORENO GOMEZ		Carlos Eduardo
Mme	SCHRIMPF	épouse LEFEVRE-UTILE	Maria
M	ADJEMIAN		Eric
Mme	LE SAOUT		Emeline Anne Laetitia
M.	PARTIDA ACOSTA		Jorge Benjamin
Mme	PROUET		Emmanuelle Katia Françoise
M	VERMOREL		Jean-Marc
Mme	BOISSON-ZYSKIND		Nathalie
M	GIDOIN		Quentin, Clodoald, Sylvix, Adrien
Mme	SABATIER		Juliette Karine
M	SOLERE		Paul Louis Claude Aimé
Mme	BACHECHAOUCHE	épouse SMAI	Khédaoudj
M	SCHWARTZ		Laurent Olivier
Mme	DA SILVA		Ciara, Astrid
M	MATYJASIK		Nicolas
Mme	DELALANDRE		Jacky Laure
M	GEITNER		Lucas, Elie, Evariste
Mme	BOUSSOUAR		Sabrina
M	JALLAMION		Jacques, Jean-Pierre
Mme	DAUDE		Lucille leila
M	PERLINI		Thierry
Mme	DIVAY (DIVAY-FEUILLET)		Léa Anaïs Lucie
M	MARGUERITE		Alexandre
Mme	GENDRAUD		Cécile, Jacqueline
M	AHOUDIANGUE		Christophe
Mme	BESSE		Jeanne
M	SCHWOB		Raphaël
Mme	LAGIER		Elsa
M	CHABOUR		Juba
Mme	LOURADOUR		Sophie, Marie, Paule
M	BRETOUT		Stéphane
MME	BOITARD		Julie Catherine

Titre	Nom	Nom d'épouse	Prénoms
M.	PEYRAUD		Alain Pierre Fernand
Mme	CHARTRAIN		Catherine, Marie, Marguerite
M	LESCURE (WENTZY-LESCURE)		Stevens Andre Vincent
Mme	CHRETIEN		Jennyfer
M	SIZAI		Vincent Damien Loup
Mme	ROUVIER		Valérie, Marina
M	ARON		Francois Michel Henri
Mme	CUBELLS	ORRU	Carina Marie Madeleine
M.	SLABIAK		ERIC, ALBERT
Mme	WAYS		Julie
M	DE MORGNY DE MAEYER		Arnaud Pierre Roger François
Mme	BOULARNE		Dominique
M	YADEL		FARID
Mme	SICHE	épouse PAPPALARDO	Alice
M	HUSSENOT		Olivier
Mme	ZAQUI		Michèle, Carole
M	DODIN		Pierre
Mme	DANQUIN		Catherine Sabine
M	PERRAN		Thierry, Toussaint
Mme	ASPAR	épouse LAGOUTTE	Cécile Anne Odile
M	CABRERA		Anthony Gilbert
Mme	SOLE		Angelina Valentina
M	VERITE		Mickael Léon
Mme	NEHABETIAN		Cosette
M	GEORGES		MAXIME, JOSEPH, LEON
Mme	DERZA		Ichrafe
M	JOURDAIN		Joris, Julian, Joachim
Mme	PEREZ-VITORIA		Léa
M	MIGALE		Antoine
Mme	LAZARE	LEVY	Danielle Germaine
M	ATTIA		Laurent, Manuel
Mme	DRAME		Masarang
M	ESCRIVA		Thierry Patrick
Mme	BLANCHARD		Cécile, Delphine
M	SAMARY		Jean-Jacques
Mme	MONTENVERT	épouse VANDROUX	Muriel, Georgette, Pierrette
M.	MATHIEU		François, Marie, Joseph
Mme	PAGNOUX	épouse CARPENTIER	Françoise, Eliane, Aimée
M.	MATHON		Hervé, Daniel, Emmanuel
Mme	PELLETIER		Chantal, Andrée
M.	MERCIER		Alain, Georges, Gabriel
Mme	PERRAZI	épouse ISAMBERT	Hélène, Laurence
M.	MOREL		Antoine, Emile
Mme	PINAULT	épouse CODANT	Monique
M.	PAVLIK		Bertrand, Antonin, Guy
Mme	SAHUGUEDE		Sylvie, Nadine
M.	PERRIN		Frédéric, Marie, Alexandre
Mme	TOLEDANO	épouse DETAILLE	Charlotte, Christine, Diane
M.	ROGÉ		Michel
Mme	WORCEL		Josiane
M.	SAUVAGE		Jacques-Frédéric
Mme	ADAM		Coralie
M.	AGENIS-NEVERS		Philippe

Titre	Nom	Nom d'épouse	Prénoms
Mme	ATLAN	épouse TAPIERO	Corinne, Angèle
M.	AMAURY		Emmanuel, Michel, Frédéric
Mlle	BABO		Emmanuelle, Lise
M.	ARNOULD		Alexandre, Marie, Pierre
Mlle	BELZ		Victoria, Marie, Yannah
M.	BARTHELEMY		Jean, Marius
Mme	BIOGEAU		Jacqueline
M.	BENESSIANO		Hervé, David
Mme	CONTE	épouse HANNEQUIN	Thi Lieu
M.	CARADEUC		Alain, Marcel, Jean
Mme	de CONTI		Corinne
M.	COLIN		Jean-Michel
Mme	de LEOTING d'ANJONY	épouse de BANCALIS de MAUREL d'ARAG	Sylvie, Marguerite, Marie, Diane
M.	d'ARMAND de CHATEAUVIEUX		Gabriel, Gilles, Marie, Joseph
Mlle	DIALLO		Maty
M.	DIME		Ciré
Mme	DRON	épouse GREMEAU	Anne-Isabelle, Francine, Georgette
M.	GASMI		Karim
Mme	DUAULT	épouse CHEREAU	Catherine, Marie, Thérèse, Eugénie
M.	GODEFROOD		Paul, Marcel, Lakkdar
Mme	ESCARTIN	épouse SAVIOZZI	Bernadette
M.	GRANGE		Benoît, Maxime, Marie, Gérard
Mme	FALLOPE	épouse AMAURY	Isabelle, Gilberte, Myriam
M.	LABBE	(LABBE-ZERILLI)	Matthieu, Henri, Georges
Mlle	GALANOPOULOS	(PATIN-GALANOPOULOS)	Catherine
M.	LEVY		Mickaël, Florent
Mme	GLADEL		Florence, Marie, Dominique, Françoise
M.	LOTT		Matthieu, René, Alexis
Mme	JONCKER	épouse MERCIER	Geneviève, Suzanne
M.	MIGUERES		Michaël, Charles, Raouf
Mme	LABEROL	épouse COMUCE	Andrée, Anne
M.	NGUYEN		Tu Vi
Mme	LECOQ		Marie, Audrey, Caroline
M.	PETIT		Romain, Philippe
Mme	LEYDET		Sylvie, Marie, Elisabeth
M.	SARGENI		Antonio
Mme	MALASSIS		Françoise, Marguerite, Marie
M.	SCHILLING		Jean-Luc
Mme	MARCHE		Monique, Jeanne, Andrée
M.	SCHMITLIN		Jean, Louis, Marie
Mme	MONPLAISIR	épouse BARTHELEMI	Esmeralda, Catarina, Da Costa
M.	TABARD		Christian, Désiré, Aimable
Mme	NICOUD		Jocelyne, Danielle, Georgette
M.	TILLOY		André, Jean, Yves
Mme	PAPIN	épouse AUDAS	Corine
M.	TOUZERY		Marc, Edouard
Mme	POCHAT	épouse GEORGIN	Claire, Laëtitia
M.	VERON		Thierry, René
Mme	RUSNAC	épouse GENEVOIS	Lilia
M.	VERRET		Marc, Laszelo, Alain
Mme	THOUIN		Laurence, Françoise, Geneviève
M.	YHARRASSARRY		Xavier, André, Henri
Mme	ZENNACHE		Rania
M.	BISMUTH		Alain, Jean-Pierre, Toba

Titre	Nom	Nom d'épouse	Prénoms
Mme	ANGERS	épouse JOUANNET	Marie-Laure, Suzanne
M.	BITON		Albert
M.	BLIN		Raphaël, Liova, René
Mlle	BERMUDES		Valentine
M.	BOITARD		Christian, Fernand, Maurice
Mme	BONNET	épouse ROUSSEY	Bénédictte, Anne
M.	CARRON		Jean-Paul
Mme	CAPRON		Christine, Monique, Marie
M.	DE BEAUREPAIRE		Xavier, Marie
Mme	CASTORIANO	épouse SAULI	Dominique, Alberte
M.	de HAUTECLOCQUE		Amaury, Jacques, Bernard, Marie
Mlle	CHERTOK		Claudine, Rose, Georgette
M.	DEBRE		Edouard, Charles, Bernard
Mlle	CHOURAQUI		Chloé, Yvette
M.	FABBIANI		Gian-Paolo
Mme	DERBAK	(SEEMANN)	Danièle, Dalila
M.	FAUGERAS		Dominique
Mlle	DESBONNETS		Eve, Marie, Malvina
M.	KALIFE		Aymeric, Sewa
Mlle	FONTAINE		Marie, Christiane, Jeanne
M.	KOCH		Pierre-André, Didier, Jean
Mme	GOATER		Delphine
M.	LAMBROZO		Jacques, Bernard
Mme	GUINDOLLET		Mauricette
M.	LEMOINE		Antoine, Florian
Mme	LECLERCQ	épouse VAN ROBAEYS	Isabelle, Raymonde, Michèle
M.	MAILLARD		Lucien, Philippe, Alain
Mme	LEQUERE		Béatrice, Marie, Jeanne
M.	MEYER		David, Benjamin
Mme	LIOTARD	épouse CARROLL	Muriel, Annie, Marie, Louise
M.	MURRET-LABARTHE		Robert, Pierre
Mme	MUSETTI	épouse MARTIN	Françoise, Sylvaine
M.	PINET		Jean-Yves
Mme	NOUICHI		Amel
M.	PORTE		Gérard, Hervé, Marie
Mme	PETTON	épouse DANILE	Virginie, Thérèse, Aimée
M.	RANSON		Arnaud, Henri, Pierre
Mme	PIEDRAFITA	épouse GUERRE	Rosa, Maria
M.	ROBOREL de CLIMENS		Lodi, Théobald, Marie
Mme	PIERRE		Priscilla, Chantal, Isabelle
M.	SALLE		Philippe, Marie, Antoine
Mme	SULEWIC	épouse ANCELE	Jacqueline
M.	TABET		Joseph, Youssef
Mlle	TEYSSIER d'ORFEUIL		Charlotte, Anne, Marie
M.	TINIVELLI		Jean-Michel
Mme	THIAULT	épouse LAHAUSSOIS	Jocelyne, Germaine, Jacqueline
M.	ADOUE		Jean-Guy, Georges, Ferdinand
Mlle	VINAUGER		Lara, Sylviane, Bienvenue
M.	AUDAS		Thierry, Pascal
Mme	ALBOU	épouse PAVLIK	Valérie, Jeanne, Catherine
M.	BAILLOT-d'ESTIVAUX		Pierre, Marie, Aymard
Mme	ARNAUD	épouse BARRAL	Solange, Victoria, Françoise
M.	BALLO		Zoltan
Mme	BAGNOLI	épouse REPERANT	Marie-Line, Rosa

Titre	Nom	Nom d'épouse	Prénoms
M.	BARRIER		Claude, Charles, Josphe
Mme	BAROUILLET	épouse PINCON	Arlette, Monique
M.	BARTH		Antoine, Ludovic, Sabin, Marie
M.	PIERSON		Jean, Hugues
Mme	MLEKUZ		Nathalie
M	BIJOUX		Kévin, Brian
Mme	TERRIER	épouse BOISSIER	Liliane, Aimée
M.	SEMONIN		Jérémie
Mme	DAMAMME		Adèle, Félicie, Marie
M	GUERRIEN		Frédéric, Jean
Mme	CRON		Geneviève
M	LAMARQUE		Maxime
Mme	CORDIER-DAVID		Marjolaine, Sarah, Elise
M.	ZELLER		Martin, Guillaume, Émile
Mme	GARNIER		Sabrina, Chantal, Daniele
M	DESHAYES		Benoît, Vincent
Mme	LAMBERT		Christine, Thérèse, Jacqueline
M	MANOURY		Pascal, Jean, Henri
Mme	TOUCHARD		Ariane, Renée, Jeannine
M	ROSSIGNOL		Laurent, Marie-Hervé
Mme	BESSON		Juliette, Louise, Charlotte
M	RONSSIN		Jean-Pierre
Mme	DUMAY	épouse CHARPENTIER	Marie-Liesse, Clotilde
M	AUDOUIN		Laurent
Mme	LADOUCE		Sylvie
M	MINDREN		Olivier, Arsène, François
Mme	GRUBER		Cécile, Catherine, Marie
M	BRIZET		Didier
Mme	PELELLA		Dominique, Marie-Andrée
M	REINIER		Sébastien
Mme	SINCLAIR NOBLE- AUCLAIR		Jeanne, Tanith
M	BERGDOLT		Franck
Mme	PARTENSKY	épouse ROUX	Suzanne
M	LETISSIER		Florentin, Lazare
Mme	MAITRE	épouse: FERT	Alice, Hélène
M.	MAHE		Ewen, David, Charles-Marie
Mme	CHARTIER		Aude
M.	AMY		Mathieu
Mme	LAVAUD		Pauline, Anna
M.	ROUGET		Arnaud, Philippe, Gaston
Mme	D' HERMIES		Suzanne
M	MADRU		Pascal, Benoît
Mme	MARCEAU	épouse MALOUVIER	Virginie, Ségolène
M	HERVE		Nicolas, Julein
Mme	SIMONNOT		Nathalie, Jacqueline, Hélène, Paule
M	BESSE		Antoine
Mme	REGGIANI		Pandora, Cosima, Stella
M	LE PABIC		Davie, Pierre, Anne, Marie
Mme	BRUEDER		Joséphine
M	METHOU		Olivier, André
Mme	VAN BEEZEMA	épouse NICOLAS	Carole, Brigitte
M	MATHELIER		Yann, Claude, Maurice
Mme	ARDELLIER		Sandrine

Titre	Nom	Nom d'épouse	Prénoms
M	PIGNOT		Rudy, Loïs, Mathieu, André
Mme	CHADEMONY		Danièle, Laurence, Claudine
M	GALLOIS		Philippe
Mme	KLUKOWSKI		Génia
M	MOREL		Thomas, Jacques, Jean
M.	GOURMELON		Olivier
Mme	HUGUET	épouse THIRY	Françoise, Lucienne, Marie
M.	DAUZOU		James, Pierre, Albert
Mme	QUEY	épouse MAGY	Astrid, Florence, Elisabeth
M.	COHEN		Jacques
Mme	PERIZ	épouse BERBATI	Annick, Thérèse
M.	MONTGERMON		Thierry, Paul, Philippe, François
Mme	THIRANT		Isabelle, Colette
M.	GIRY		Thomas
Mme	CHALMEAU	épouse THIRANT	Colette
M.	MARTIN		Laurent, Louis, Francis
Mme	PASQUIER		Emma, Marie, Florence
M.	ROUCHEREAU		Jean-Marie
Mme	FAYET		Amélie, Madeleine, Hélène
M.	MERESSE		Dominique, François, Bernard
Mme	FOCT	épouse FAYET	Sophie, Louise, Paulette
M.	BLUTEAU		Julien, Charles
Mme	CHENG	épouse WANG	Evelyne
M.	CHENG		Dongxiao
Mme	DAI	épouse YU	Isabelle
M.	CHI		Jean-Etienne
Mme	HUANG	épouse LI	Aline
M.	GUO		Alain, Xian Yun
Mme	ZENG		Manon
M.	LI		Kevin
Mme	PAN	épouse CHAU	Hsiao Li
M.	LI		Lionel
MME	MARIETTE		CLARA MELUSINE MAEVA
M	LAURENT		FELIX EMILE
MME	ELORRI		DULCIE
M	CHABOT		ROBIN NICOLAS PIERRE
MME	DE NALE		CLAIRE
M	TAIEB		PIERRE JACQUES CHARLY
MME	SOUCHU		ADA CLARA EMMA
M	CHERIKH		HAKIM
MME	MEUNIER	EPOUSE GATTONI	GISELE MADELEINE MARIS JOSEPH
M	BORTOT		HADRIEN
MME	BENECH		MARYSE
M	GABAY		PASCAL RAPHAEL AUGUSTE
MME	AUTISSIER		ROLANDE
M	TARDITO		THEODORE CEMENT
MME	NAGET		CAMILLE
M	MOLINIER		PATRICK
MME	VAYSSETTE		AMELIE
M	AMIABLE		PATRICK
MME	NICOLLE		LIENA ANNA JOCELYNE
M	SUATON		RENE

Titre	Nom	Nom d'épouse	Prénoms
MME	KARRER	EPOUSE RENARD	MARTINE MARIE JOSE
M	RENARD		DENIS SERGE
MME	BALAVOINE		CHARLOTTE ELODIE
M	COMBROUZE		FRANCIS
MME	BREBAN		LAURIE ELODIE LISA
M	NAWROCKI		PHILIPPE JEAN IGNACE
MME	JAN		SYLVIE MARIE JOSEPHE
M	GERMAIN		NICOLAS HENRI LOUIS EDGAR
MME	MOMPETIT	EPOUSE BIGET	DANIELLE MARIE JOSE P T T E HUGUETTE
M	LAURENT		MICHEL
MME	SOBREIRO		ASTRID KARINE
M	LE LAY		DANIEL JEAN
MME	LEMAITRE	EPOUSE GARCIA	MONIQUE ODILE FRANCINE
M	BIGET		XAVIER ANDRE FRANCOIS
MME	LAPASTOURE GRITCHOU	EPOUSE GABAY	PASCALE YVETTE MARIE PIERRE
M	MALBERG		HENRI
M.	POMPIDOU		François Georges Roger
Mme	MARTINOVITCH		Denise
M.	TREMBLAY		Bernard
Mme	JAUVAT	épouse POMPIDOU	Monique
M	MONIN		Luc, Alain, Marie
Mme	CASTILLON		Adeline, Mireille, Anne, Noëlle
M	PITTI-FERRANDI		Antoine, Félix, Buonaccorso
Mme	LOUIS	épouse TREFOURET	Françoise, Marie, Pascale
M.	ARAGON		Philippe Marcel
Mme	HERAULT	épouse FOUCAULT	Françoise, Sabine
M.	DUPUY		Emmanuel Marcel Maurice
Mme	STRYCHARZ	épouse TOURAINÉ	Adeline
M	GARZON		Prosper
Mme	MANDOUL	épouse PEYROT	Fabienne Bernadette
M.	GIRAULT		Cyril, Fabian
Mme	BREART DE BOISANGER	épouse CHABAILLE D'AUVIGNY	Pauline Claude Marie
M.	GROUT		Hugues Kaine Jean Marie
Mme	MILASINOVIC		Lidija
M.	LACROIX		Pierre Philippe
Mme	OHAYON	épouse COHEN	Rachel Ilana
M.	MAAS		Stéphane
Mme	STEFANOVA		Maria Konstantionova
M.	ASENCIO		Charles Louis Stanislas
Mme	TEYSSOU		Chloé Anna Mercedes
M.	DELORME		François Xavier
Mme	ADAMSON	épouse BILGER	Catherine Barbara Martha Mary Magd
M.	CERVEL		Jean-François
Mme	SCHUMAN	épouse DREYFUS	Ariane
M.	OLLE-LAPRUNE		François
Mme	AWONO NGANANA	épouse ANSEL	Maxence
M	COHEN		Lazar
Mme	BOBANT	épouse GUILLOT	Laurence, Dominique, Jacqueline
Mme	CHERQUI	EISENBERG	Claude Jenny
M	COSMAO		Frédéric
Mme	BOUAGAL		MYRIAM
M	ALI YAHIA		Malek

Titre	Nom	Nom d'épouse	Prénoms
Mme	CAUCHON		Marie-Louise
M	de FRANCE		Hugues Jean-Louis
M	DECROIX		Aymeric Jean
mme	WIHANE		Charlotte
M.	DEPLUS		Alain Gaston
Mme	ALAMICHEL		Christelle
M.	FOUGERE		Patrick Louis-Philippe
Mme	HAAB		Emilie Celine Marie
M.	HARMEL GARCIA-RUBOD		Florian Marie
Mme	KELLERSHOHN		Anne
M.	LABURTHE		JACQUES
Mme	LANCOU		CÉCILE, ANDREE, ZOHRA
M.	NICOLAS		Philippe François Joseph
M.	PELLETIER		Eric Noël
Mme	BROS		Jessica
M	GOLDGRAB		Léon
Mme	NAZZAL		Bouchra
M	SARFATI		Alain
Mme	BODIN		Agathe, Emilie, Fleur
M	CYMERMAN		Michel, Charles, Louis
Mme	MOREAU		Anne, Thérèse, Marguerite
M	CYMERMAN		Benjamin, Laurent
Mme	GRENIER	épouse PÈRE	Agnès, Marie, Catherine
M	BRUNET		Medhi
Mme	GUYOT	épouse POTIER	Dominique
M	BOSCH		Gabriel
Mme	MARCHET	épouse DUMORTIER	Brigitte, Michèle
M	BLANDIN		Olivier, Christophe, Robert
Mme	LODS	épouse LENZNER	Sophie, Patricia, Nathalie
M	BARROY		François, Bernard
Mme	LHOSTE		Nicole
M	ROBERT		Sébastien, Stéphane, Pascal
Mlle	PAIS		Alexandra
M	MUNNICH		Arnold, Léon, Raymond
Mlle	CASSASSUS-JOUAILLEC		Sophie, Rosalie, Anne-Laure
M	MENEGAUX		Grégoire, Sylvain, Bruno, Denis
Mme	DECHELETTE	RICARD	Alice, Albane, Marie
M	CALMON		Antoni
Mlle	HITA		Camille, Marie, Isabelle
M	MARIS		Jérôme, Edouard, Louis
Mme	CHUPIN	MARIS	Julia, Andrée, Claire
Mme	BALLINI		Beatrice
M.	DELAMARE		Raoul Louis Marie
Mme	DESBONNETS		Nathalie
M	COULOMB		Jean-Pierre
Mme	MAGNIETTE		Dominique
M	HANRY		Hugo
Mme	GUILLOT		Claire Dominique Irene
M.	BEAUMONT		Arnaud Nicolas

SNCF Immobilier

75-2017-06-22-013

déclassement Chapelle Inter Mobilités CC31

DECISION DE DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC

(Établie en deux exemplaires originaux)

Réf. SPA : DP 2234-10

Le Directeur Général Délégué Performance

Vu le code des transports, notamment son article L. 2141-16;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L. 2141-1

Vu la loi n°2014-872 du 4 août 2014 portant réforme ferroviaire et notamment son article 25 portant dénomination de l'établissement « SNCF » en « SNCF Mobilités » à compter du 1er janvier 2015 ;

Vu le décret no 2015-138 du 10 février 2015 relatif aux missions et aux statuts de SNCF Mobilités, notamment son article 43,

Vu l'Arrêté de Madame la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie du 25 juin 2015 fixant le montant de la valeur des biens du domaine public ferroviaire appartenant à la SNCF, à SNCF Réseau ou géré par SNCF Mobilités au-dessous duquel les décisions de déclassement sont autorisées par le préfet,

Vu l'Arrêté de Madame la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie du 25 juin 2015 fixant les obligations d'information de l'Autorité de régulation des activités ferroviaires des projets de déclassement de la SNCF, SNCF Réseau et SNCF Mobilités,

Vu la délibération du conseil d'administration de SNCF Mobilités en date du 16 juillet 2015 portant délégation de pouvoirs au président et fixant les conditions générales des délégations au sein de l'établissement ;

Vu l'avis favorable du Conseil Régional Ile de France en date du 5 octobre 2016

Vu l'avis tacite réputé favorable du Conseil du STIF

Vu l'autorisation du Ministre des Transports en date du 12 mai 2017,

DECIDE :

ARTICLE 1

Considérant que le bien n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, le volume 103, sis à Paris (75) – 57 à 61 rue de la Chapelle, tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessous et sur le plan joint à la présente décision (20078/V22/C de mars 2017) sous couleur violet, est déclassé du domaine public ferroviaire.

	Code INSEE Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m ²)
			Section	Numéro	
Volume 103	PARIS 75018	57 à 61 rue de La chapelle	CC	31	133,3 m ²

ARTICLE 2

Copie de la présente décision sera communiquée au Préfet de Paris et au Ministre chargé des Transports.

La présente décision de déclassement sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris.

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel de SNCF Mobilités,

Fait à Saint-Denis,

Le 22 juin 2017



Matthias Emmerich
Directeur Général Délégué
Performance
SNCF Mobilités

SNCF Immobilier

75-2017-06-22-012

déclassement Chapelle Inter Mobilités CN31-CC28

DECISION DE DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC

(Établie en deux exemplaires originaux)

Réf. SPA : DP 2234-14

Le Directeur Général Délégué Performance

Vu le code des transports, notamment son article L. 2141-16;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L. 2141-1

Vu la loi n°2014-872 du 4 août 2014 portant réforme ferroviaire et notamment son article 25 portant dénomination de l'établissement « SNCF » en « SNCF Mobilités » à compter du 1er janvier 2015 ;

Vu le décret no 2015-138 du 10 février 2015 relatif aux missions et aux statuts de SNCF Mobilités, notamment son article 43,

Vu l'Arrêté de Madame la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie du 25 juin 2015 fixant le montant de la valeur des biens du domaine public ferroviaire appartenant à la SNCF, à SNCF Réseau ou géré par SNCF Mobilités au-dessous duquel les décisions de déclassement sont autorisées par le préfet,

Vu l'Arrêté de Madame la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie du 25 juin 2015 fixant les obligations d'information de l'Autorité de régulation des activités ferroviaires des projets de déclassement de la SNCF, SNCF Réseau et SNCF Mobilités,

Vu la délibération du conseil d'administration de SNCF Mobilités en date du 16 juillet 2015 portant délégation de pouvoirs au président et fixant les conditions générales des délégations au sein de l'établissement ;

Vu l'avis favorable du Conseil Régional Ile de France en date du 30 août 2016

Vu l'avis tacite réputé favorable du Conseil du STIF

Vu l'autorisation du Ministre des Transports en date du 12 mai 2017

DECIDE :

ARTICLE 1

Les volumes, sis à Paris (75) – 57 à 61 rue de la Chapelle, tel qu'ils apparaissent dans le tableau ci-dessous et sur le plan joint à la présente décision (20078/V20/B – janvier 2017 modifié en avril 2017) sous aplats de teinte bleu, sont déclassés du domaine public ferroviaire.

	Code INSEE Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m ²)
			Section	Numéro	
Vol 4.1	PARIS 75018	57 à 61 rue de La chapelle	CN	31	52,8 m ²
Vol 4.2					11,7 m ²
Vol 4.3			CC	28	125,7 m ²

ARTICLE 2

Ce déclassement intervient conformément aux dispositions de l'article L2141-2 Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, ce Bien étant encore affecté à la poursuite des missions de SNCF Mobilités mais sa désaffectation a été décidée et prendra effet dans le délai maximum de 3 ans à compter de la date de signature de ladite décision de déclassement.

ARTICLE 3

Copie de la présente décision sera communiquée au Préfet de Paris et au Ministre chargé des Transports.

La présente décision de déclassement sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris.

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel de SNCF Mobilités,

Fait à Saint-Denis,

Le 22 juin 2017



Matthias Emmerich
Directeur Général Délégué
Performance
SNCF Mobilités